BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

GUIDE METHODOLOGIQUE POUR L'ELABORATION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS ET DE LA POSITION EXTERIEURE GLOBALE DANS LES PAYS DE L'UEMOA SELON LA SIXIEME EDITION DU MANUEL DU FMI

Mai 2013

BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Siège - Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 3108 - DAKAR (Sénégal)
Tél. : +221 33 839 05 00
Télécopie : +221 33 823 93 35
Site internet : http://www.bceao.int

Directeur de Publication
Bassambié BATIONO
Directeur de la Recherche
et de la Statistique
Email : courriers.drs@bceao.int

Impression :
Imprimerie de la BCEAO
BP : 3108 - DAKAR

BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale des Etudes Economiques et de la Monnaie
Direction de la Recherche et de la Statistique
Service de la Balance des Paiements

GUIDE METHODOLOGIQUE POUR L'ELABORATION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS ET DE LA POSITION EXTERIEURE GLOBALE DANS LES PAYS DE L'UEMOA SELON LA SIXIEME EDITION DU MANUEL DU FMI

Mai 2013

Avenue Abdoulaye FADIGA
BP 3108 – Dakar – Sénégal

Tel.(221) 33 839 05 00 / Fax. (221) 33 823 93 35
www.bceao.int

SOMMAIRE

Page

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS 3

INTRODUCTION 5

I. RAPPEL DES PRINCIPALES MOTIVATIONS DE LA REVISION DU DISPOSITIF SOUS REGIONAL.....6

1.1 Innovations introduites par la sixième édition du manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6).....6

1.2 Nécessité d'améliorer le cadre de collecte et d'analyse des données.....14

II. MODIFICATIONS APPORTEES AU CHAMP DES ENTITES SUIVIES ET AUX SUPPORTS DE COLLECTE DES DONNEES.....16

2.1 Présentation du nouveau champ des entités suivies dans le cadre des enquêtes.....16

2.2 Descriptions des nouveaux questionnaires et états de dépouillement.....20

III. SOURCES DE DONNEES ET METHODOLOGIES D'ESTIMATION DES DIFFERENTES RUBRIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS ET DE LA PEG.....27

3.1. Sources et méthodes de collecte des données 27

3.2. Traitement des données 29

3.3 Enregistrement des opérations.....31

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....42

ANNEXES.....43

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AEN	Avoirs Extérieurs Nets
AMAO	Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BDP	Balance des paiements
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BPR	Balance des Paiements en termes de Règlements
BPT	Balance des Paiements en termes de Transactions
BRI	Banque des Règlements Internationaux
BRS	Banque Régionale de Solidarité
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAF	Coût, Assurance, Fret
CAT	Contrats à terme
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
Cellule sous-régionale	Cellule sous-régionale chargée de la réconciliation des échanges intra-UEMOA
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CITI	Classification Internationale Type, par Industrie, de toutes les branches d'activité économique des Nations Unies
CM	Conseil des Ministres
COMESA	Marché Commun pour l'Afrique Australe et Orientale
CREPMF	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CRRAE-UMOA	Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne de l'Union Monétaire Ouest Africaine
DEC2000	Etat globalisé des avoirs et engagements des banques
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DTS	Droit de Tirage Spécial
ECI	Entreprise Commerciale et Industrielle
ETI	Ecobank Transnational Incorporated
FAGACE	Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FCP	Fonds Commun de Placement

FMI	Fonds Monétaire International
FOB	Franco on Bord
FSA	Fonds de Solidarité Africaine
INS	Institut National de la Statistique
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ISBLSM	Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages
MBP5	Cinquième édition du Manuel de la Balance des Paiements du FMI, parue en 1993
MBP6	Sixième édition du Manuel de la Balance des Paiements et de la Position Extérieure Globale du FMI, parue en 2008
MSMF	Manuel de Statistiques Monétaires et Financières, paru en 2000
NAEMA	Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PEG	Position Extérieure Globale
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
R&D	Recherche et Développement
SADC	Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe
SCN2008	Système de Comptabilité Nationale 2008
SDMX	Statistical Data and Metadata eXchange
SGCB-UMOA	Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA
SGI	Société de Gestion et d'Intermédiation
SIFIM	Services d'Intermédiation Financière Indirectement Mesurés
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
UE	Union européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
Union	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
Zone euro	L'ensemble des pays de l'Union européenne ayant adopté l'euro comme monnaie unique

INTRODUCTION

La confection de la balance des paiements des Etats membres de l'UEMOA a été confiée à la BCEAO aux termes des dispositions du Traité de l'UMOA et des Statuts de la BCEAO. Dans ce cadre, la Banque Centrale s'est dotée d'un dispositif d'élaboration des comptes extérieurs, régulièrement révisé pour l'adapter à l'environnement des pays de l'Union et aux normes internationales. La version du dispositif utilisée pour la confection des balances des paiements jusqu'en 2010 s'appuyait sur un cadre de collecte de données et des applicatifs informatiques mis en place depuis 1996, suivant la méthodologie définie par la cinquième édition du Manuel du FMI.

Avec l'adoption par le FMI en 2008, de la sixième édition du Manuel d'élaboration de la balance des paiements et de la position extérieure globale, dont l'entrée en vigueur est fixée au plus tard en 2012, une note d'orientation, décrivant les principaux changements à apporter au dispositif régional a été élaborée et soumise aux Autorités de la Banque Centrale en octobre 2010. Les révisions visent principalement à maintenir la conformité des statistiques sur les transactions extérieures dans l'UEMOA aux normes internationales. La refonte du dispositif implique ainsi des modifications sur le système de collecte (questionnaire, échantillonnage, etc.) et sur les applications informatiques (BPT et BPR). Elle nécessite également la rétropolation des données sur les années antérieures, en vue d'assurer la cohérence des séries, ainsi que la redéfinition du cadre d'estimation et de projection des comptes extérieurs.

Outre la prise en compte des changements introduits par la 6^{e} édition du Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale du FMI, la refonte visait également la correction de quelques insuffisances relevées sur l'ancien dispositif, qui affectent la qualité des données produites et leur analyse. Les axes d'amélioration concernent notamment la ventilation géographique et sectorielle des données, l'élargissement du champ des structures à enquêter et le développement de nouvelles applications informatiques.

La note d'orientation du processus de refonte a retenu une approche participative, avec l'implication en amont des Directions Nationales et des Directions des Services Centraux de la Banque, ainsi que l'appui d'une équipe d'assistance technique du FMI. Les documents, comprenant notamment la définition du champ de couverture, les questionnaires et les notes méthodologiques y afférentes, sont soumis aux différentes parties prenantes, pour prendre leurs observations au fur et à mesure de leur production. Conformément aux prescriptions de la note d'orientation du processus, la version finale de ces documents a été examinée et validée au cours d'un séminaire de refonte qui a regroupé les experts désignés par le FMI et les agents de la BCEAO, du 16 au 27 avril 2012 au Siège de la BCEAO à Dakar. Une nouvelle application informatique dédiée au traitement des données a également été développée par la Direction des Systèmes d'Information (DSI). A la suite du séminaire de refonte, une session de formation a été organisée par la DSI à l'intention des utilisateurs, du 30 avril au 3 mai 2012.

La présente note procède à une description détaillée du dispositif d'élaboration de la balance des paiements et de la position extérieure globale des Etats membres de l'UEMOA, qui tient compte des innovations introduites par la sixième édition du Manuel du FMI d'une part, et du souci d'amélioration de la qualité des données et de leur analyse, d'autre part. Elle s'articule autour des trois (3) points ci-après : (i) le rappel des principales motivations de la révision du

dispositif ; (ii) les changements apportés sur le champ des entités suivies[1] et les supports de collecte et (iii) la description des sources de données et des méthodologies d'estimation des principaux postes.

I. RAPPEL DES PRINCIPALES MOTIVATIONS DE LA REVISION DU DISPOSITIF SOUS-REGIONAL

La révision du dispositif sous-régional d'élaboration de la balance des paiements et de la position extérieure globale est motivée par la nécessité de prendre en compte les innovations introduites par la sixième édition du Manuel du FMI et le souci d'amélioration de la qualité du cadre de collecte, de traitement et d'analyse des données.

1.1 Innovations introduites par la sixième édition du Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6)

L'élaboration du nouveau Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6) vise à prendre en compte les questions qui ont fait leur apparition ou ont pris de l'importance dans le domaine des transactions et positions internationales, après la parution du MBP5. Ces évolutions concernent notamment :

- la mondialisation, dont l'une des principales implications est l'accroissement rapide des mouvements de capitaux privés et de main-d'œuvre ;
- les innovations financières et technologiques (développement des dérivés financiers, des services à distance via internet, etc.) ;
- l'intégration économique et monétaire, qui en plus des zones existantes (UEMOA, CEMAC, etc.) a été marquée notamment par l'avènement de nouvelles zones, telles que le COMESA, la SADC et, en particulier, la mise en circulation de l'euro comme monnaie commune des pays membres de l'Union européenne, qui a fortement influé sur l'évolution des échanges mondiaux.

La sixième édition du Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale procède également au retraitement et à la reclassification de certaines opérations, ainsi qu'au renforcement de l'harmonisation avec le Système de Comptabilité Nationale (SCN), révisé la même année, et les autres documents méthodologiques de référence parus après le MBP5. Il s'agit notamment du manuel de statistiques monétaires et financières (2000), du supplément au MBP5 sur les dérivés financiers (2000), du manuel sur les réserves internationales et liquidité internationale : directives de déclaration des données (2001), du manuel des statistiques du commerce international des services (2002) et des Statistiques de la dette extérieure : Guide pour les statisticiens et les utilisateurs (2003).

Par ailleurs, le MBP6 met davantage l'accent sur l'élaboration et l'analyse de la position extérieure globale (PEG). L'importance de la PEG dans la 6^{e} édition provient du fait que l'analyse bilantielle joue désormais un rôle prépondérant dans l'appréciation de la vulnérabilité des économies aux crises, ainsi que dans l'étude des sources de financement des déficits. L'approche bilantielle, qui examine en quoi les faiblesses du bilan financier liées notamment à

1 Le MBP6 introduit une recomposition de la structure des unités institutionnelles, au niveau notamment des autres secteurs, où les autres sociétés financières sont séparées des sociétés non financières, des ménages et des ISBLSM. Le secteur des « banques » est remplacé par « Autres institutions de dépôts », comprenant, outre les banques, les caisses d'épargne, les centres des chèques postaux et les institutions de microfinance.

l'échéance, à la devise, à la structure financière et à la solvabilité, contribue au renforcement de la qualité de l'analyse de la vulnérabilité et de la viabilité extérieure d'une économie.

Ainsi, bien que le cadre de référence soit resté inchangé par rapport à la 5e édition (MBP5)[2], le nouveau Manuel apporte plus de clarifications et de modifications à certains concepts et définitions, pour tenir compte des développements enregistrés par l'économie mondiale. La prise en compte de ces innovations implique des changements majeurs à la fois au niveau des concepts, des composantes types et des principes d'élaboration.

1.1.1 Aspects conceptuels

Les principes de base, tels que l'enregistrement en partie double, la chronologie, le prix d'évaluation et le changement de propriété demeurent inchangés. Toutefois, le MBP6 apporte des clarifications dans la définition de plusieurs concepts déjà développés dans la 5e édition. Il s'agit notamment des notions de « territoire économique », de « résidence », de « transactions » et de « financement exceptionnel ».

- ***Territoire économique :*** Le territoire économique comprend l'espace aérien, les eaux territoriales et le plateau continental sur lesquels un pays jouit de droits exclusifs ou exerce sa juridiction en ce qui concerne les droits de pêche ou d'exploitation des combustibles ou des minéraux présents dans les sous-sols des mers et des océans, les îles rattachées et les enclaves territoriales à l'étranger. **La définition du territoire économique ne requiert plus que les personnes, les biens et les capitaux y circulent librement.** Les unions économiques et les unions monétaires sont considérées comme des territoires économiques dans le cadre de l'établissement de la balance des paiements régionale.

- ***Résidence :*** La résidence d'une unité institutionnelle est liée au territoire économique sur lequel elle a son « centre d'intérêt économique **prédominant** ». Le nouveau Manuel n'apporte pas de changement substantiel à la notion de résidence. L'ajout du terme « **prédominant** » permet toutefois de reconnaître que certaines unités peuvent avoir un intérêt économique dans deux ou plusieurs territoires. Les critères de résidence sont mieux spécifiés pour les individus mobiles, dont la définition de la résidence avait été laissée à l'appréciation des pays dans la 5e édition.

- ***Transactions :*** Les transactions enregistrées dans la 6e édition du Manuel de la balance des paiements correspondent à des interactions entre une unité résidente et une unité non-résidente agissant en accord réciproque impliquant un échange de valeurs ou un transfert. La 5e édition du Manuel avait retenu comme définition de la transaction « un flux économique découlant de la transformation, de l'échange, du transfert ou de l'extinction d'une valeur économique ».

  Il résulte de la nouvelle définition que l'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs et les transferts des migrants ne sont plus classés dans les transactions au sens strict du terme. Les variations d'actifs et de passifs financiers résultant du changement de résidence des individus (particuliers et ménages) sont reclassées dans la position extérieure globale, mais ne sont pas prises en compte dans la balance des paiements[3].

2 En particulier, les principaux comptes (compte courant, compte de capital et compte financier) ont été maintenus dans la nouvelle édition.

3 Il s'agit des mouvements d'effets personnels à l'occasion des déplacements des migrants. Ils sont désormais enregistrés dans les « Autres flux » au niveau de la position extérieure globale.

1.1.2. Composantes type du MBP6

Tenant compte de ces modifications, la structure de la balance des paiements selon l'optique du MBP6 se présente comme suit[4].

Présentation synthétique des composantes de la balance des paiements

Compte des transactions courantes
- Biens et services
  - Biens
  - Services
- Compte du revenu primaire (*anciennement compte « revenu »*)
- Compte du revenu secondaire (*anciennement « transferts courants»*)

Compte de capital
- Acquisition et cession d'actifs non produits
- Transferts en capital

Compte financier *(anciennement compte d'opérations financières)*
- Investissements directs
- Investissements de portefeuille
- Produits financiers dérivés *(traité comme sous-rubrique des investissements de portefeuille dans le MBP5)*
- Autres investissements
- Avoirs de réserve

De façon générale, l'utilisation de signes dans la présentation du MBP6 s'opère comme suit :

- dans les comptes des transactions courantes et de capital, crédits et débits sont enregistrés avec des signes positifs (à l'exception des revenus issus de l'investissement direct et du négoce international, qui peuvent produire des inscriptions négatives) ;
- dans le compte financier, les augmentations des actifs et passifs sont enregistrées avec des signes positifs, les diminutions avec des signes négatifs.

a) Compte des biens et services

Les principaux changements apportés au compte des biens et services se présentent comme suit :

- La création d'un poste supplémentaire, pour l'enregistrement des réexportations, un phénomène observé notamment au Bénin et au Niger, qui a pris de l'importance et de l'ampleur dans certains pays européens avec l'avènement de la Zone euro ;
- Le reclassement des biens achetés dans les ports et les aéroports dans les marchandises générales plutôt que comme un poste séparé ;
- Les biens achetés à l'étranger par les voyageurs pour leur consommation personnelle ou à

4 La version détaillée des composantes types est présentée à l'annexe I.

des fins de cadeaux dépassant les seuils douaniers sont désormais inclus dans les marchandises générales au lieu du service voyage ;

- Le négoce international n'est plus traité comme un service, mais classé dans les exportations de biens, ce qui correspond à un retour au principe de la quatrième édition ;

- En cas de changement de résidence, les transferts des effets personnels des migrants ne sont ni inclus dans les biens, ni dans d'autres postes des comptes internationaux, puisqu'ils ne font pas l'objet de changement de propriété[5] ;

- Les réparations et maintenance sur les marchandises mobiles sont retracées dans les services au lieu des biens. Le MBP5 les classait dans les biens, compte tenu de l'importance du matériel par rapport à la prestation de service proprement dite dans la facturation globale de la transaction ;

- Les services de transformation de biens physiques appartenant à d'autres territoires économiques sont retracés comme des services dans tous les cas, alors qu'ils pouvaient être considérés dans certains cas comme un changement de propriété du manufacturier selon le MBP5 ;

- La rubrique « services de télécommunications, d'informatique et d'information » regroupe celles des « services de communication » et « services d'informatique et d'information » du MBP5. Les « services postaux et de messagerie » sont désormais inclus dans les « transports », alors qu'ils étaient classés dans la rubrique des « services de communication »[6] selon le MBP5 ;

- Les dépenses des entreprises de construction non-résidentes en biens et services locaux sont incluses dans les services de bâtiment et travaux publics, alors qu'elles sont classées dans les « Autres services aux entreprises » dans le MBP5. En outre, le MBP6 prévoit l'enregistrement des achats de biens et services à une troisième économie par les entreprises de construction, en chantier hors de leur pays de résidence, dans la balance des paiements de leur économie d'origine ;

- Les résultats de la recherche et développement (tels que les brevets, les copyrights et les processus industriels) sont traités comme des actifs produits et inclus dans les services de recherche et développement. Ils étaient traités comme des actifs non produits et retracés dans le compte de capital selon le MBP5.

b) Compte de revenu primaire

Le concept de « compte de revenu » dans le MBP5 est remplacé par celui de « compte de revenu primaire » dans le MBP6, pour assurer la cohérence avec le SCN 2008. Le « compte de revenu primaire » présente des composantes plus détaillées dans le nouveau Manuel, en distinguant les compensations des employés, les revenus des investissements et les autres revenus primaires, dont les taxes sur la production. Les principaux changements concernent :

- La prise en compte explicite des loyers et des taxes sur les produits et la production ;

5 Cf. MBP6, § 10.22 (b).

6 Ces services postaux et de messagerie recouvrent la levée, le transport et la distribution des lettres, journaux, périodiques, brochures, autres documents imprimés, colis et paquets, ainsi que les services des guichets postaux et de location de boîtes postales.

- La clarification de la relation employeur-salarié, de manière à faire apparaître une distinction entre rémunération des salariés et paiement de services ;

- L'enregistrement des dividendes à la date à laquelle l'acquisition d'actions ne donne pas droit au dividende de la période écoulée, au lieu de la date à laquelle ils sont exigibles comme dans le MBP5[7]. La date ex-dividende est habituellement fixée deux jours avant la date de clôture des registres. Cela permet de traiter correctement toutes les transactions boursières effectuées antérieurement pour que la liste des actionnaires à la date de clôture des registres corresponde bien aux propriétaires de titres actuels ;

- L'ajustement des intérêts, de manière à faire apparaître l'intérêt « pur », c'est-à-dire après déduction de la composante SIFIM[8], qui est incluse dans les services financiers ;

- Le revenu des avoirs de réserve est classé séparément, alors qu'il était inclus dans les revenus des autres investissements dans le MBP5. S'il n'est pas disponible à des fins de publication, le revenu des avoirs de réserve peut être inclus au poste « Autres investissements/intérêts » ;

- L'imputation des commissions sur les prêts de titres et d'or est clarifiée et les commissions assimilées à des intérêts si elles reviennent au propriétaire qui prête ces actifs, avec écriture de contrepartie dans les autres comptes à recevoir/à payer. Le MBP5 ne traite pas explicitement de ces commissions. Toutefois, comme dans le MBP5, les commissions à verser aux dépositaires, etc., pour les services administratifs associés aux prêts sont enregistrées dans les services financiers.

c) Compte de revenu secondaire

Le concept de « transferts courants » dans le MBP5 est remplacé par celui de « compte de revenu secondaire » dans le nouveau Manuel, en vue d'assurer la cohérence avec le SCN 2008. Dans le compte de revenu secondaire, l'expression « transferts personnels » remplace « envois de fonds des travailleurs ». En outre, il a été opéré une classification plus détaillée des types de transferts courants, à savoir « les transferts du Gouvernement général », « les transferts personnels » et « les autres transferts courants ».

Ce compte indique la contribution des opérations entre résidents et non-résidents au compte de distribution secondaire du revenu décrit dans le Système de Comptabilité Nationale. La nouvelle dénomination permet de souligner le rôle des transferts dans le processus d'affectation du revenu et son impact sur le revenu disponible et, partant, sur le solde des transactions courantes, contrairement aux transferts en capital.

d) Compte de capital

Dans le nouveau Manuel du FMI, l'accent n'est plus mis sur la présentation conjointe du compte de capital et d'opérations financières. Les changements majeurs concernent les points ci-après :

- Contrairement à leur traitement dans le MBP5, les droits d'émission et les noms de domaine sur l'Internet sont considérés comme des actifs économiques possibles ;

7 Cf. MBP6, § 3.48.

8 Services d'Intermédiation Financière Indirectement Mesurés.

- Dans le MBP6, les résultats de la recherche et développement (R&D), comme les brevets et les droits d'auteur, ne sont plus considérés comme des actifs non produits. Les achats et ventes directs de ces produits ne sont plus imputés au compte de capital, comme dans le MBP5, mais sont classés parmi les actifs produits, avec enregistrement des transactions dans les services (services de R&D pour brevets et droits d'auteur) ;

- Les avoirs des personnes changeant de résidence sont supprimés des transferts en capital pour être classés dans la PEG, au titre des « autres changements de volume » ;

- les transferts liés aux héritages, successions et aux grands cadeaux sont traités comme des transferts en capital, pour assurer l'harmonisation avec le Système de Comptabilité Nationale ;

- Les indemnités d'assurance dans les transferts de capital sont prises en compte dans les cas exceptionnels de pertes dues à des catastrophes, pour assurer la cohérence avec le SCN.

e) Compte financier

Les opérations financières sont enregistrées en termes de variations nettes d'actifs et de passifs financiers, en lieu et place de l'imputation crédit et débit. La ventilation fonctionnelle est maintenue, mais est plus détaillée pour inclure notamment une rubrique séparée pour le suivi des dérivés financiers. Par ailleurs, la définition des instruments de dette a été harmonisée avec celle du manuel des statistiques de la dette extérieure. Les principaux changements se présentent comme suit :

- Comme dans le MBP5, les données du compte financier sont présentées par secteur institutionnel. Toutefois, la banque centrale remplace les autorités monétaires en tant que sous-secteur, mais les autorités monétaires restent un concept essentiel à la définition des avoirs de réserve. Les autres secteurs sont décomposés en « Autres sociétés financières » et « Sociétés non financières, ménages et ISBLSM » ;

- La classification des actifs et passifs financiers est désormais conforme au SCN2008 et au Manuel de statistiques monétaires et financières de 2000, de par les détails présentés et la terminologie utilisée. Dans les composantes types du MBP5, les instruments sont regroupés et ne sont pas libellés partout de la même manière ;

- Les actifs et passifs financiers des entités changeant de lieu de résidence (migrants) ne sont pas enregistrés en balance des paiements mais inclus dans les « Autres changements de volume », qui alimentent la Position Extérieure Globale (PEG) ;

- Les IDE sont désormais présentés sur la base des avoirs et engagements, et non en fonction du sens des flux de capitaux (investissements à l'étranger et dans l'économie). En outre, pour tenir compte du développement accru de la libre circulation des capitaux, occasionnant des chaînes de propriété longues et souvent complexes, il a été élaboré des directives sur l'identification de ces relations. Ces directives sont basées sur le cadre pour les relations d'investissement direct (CRID), qui prévoit des critères permettant de déterminer si une propriété transfrontalière se traduit par une relation d'investissement direct étranger. Dans les composantes types, les investissements directs sont classés en fonction de la relation entre l'investisseur et l'entité recevant l'investissement comme ci-après :

- investisseur direct dans des entreprises d'investissement direct ;
- investissement direct dans un investisseur direct (investissement à rebours) ;
- et entreprises apparentées.

- toutes les dettes entre certains types de sociétés financières apparentées sont exclues des investissements directs, à la différence du MBP5, où les dettes dites permanentes sont incluses dans les investissements directs. Les sociétés financières auxquelles cela s'applique sont les banques centrales, les institutions de dépôts autres que la banque centrale, les fonds de placement et les autres intermédiaires financiers, à l'exception des sociétés d'assurance et des fonds de pension ;

- les intitulés du MBP5 « Obligations et autres titres d'emprunt » et « Instruments du marché monétaire » sont remplacés respectivement par « Titres de créance à long terme » et « Titres de créance à court terme » ;

- les « Autres investissements » passent de quatre (4) à six (6) rubriques. Ce changement consacre l'éclatement de la rubrique « Autres avoirs, autres engagements » du MBP5 en :
  - **Autres titres de participation**, qui correspondent aux participations non incluses dans les investissements directs et qui ne prennent pas la forme de titres ;
  - ***les régimes d'assurance, de pension et de garanties standardisées*** ;
  - ***et les autres comptes à recevoir/à payer.***

- les crédits commerciaux n'intègrent plus les imputations relatives aux exportations ou réimportations de biens pour transformation ;

- des clarifications ont été apportées à la notion d'avoirs de réserve, entraînant des réaménagements dans leur composition. Il s'agit notamment de la prise en compte des actifs gérés en commun, des accords de pension, des fonds à vocation spéciale, des engagements liés aux réserves et des accords monétaires régionaux ;

- **les allocations de DTS aux pays membres du FMI sont désormais retracées dans le compte financier, au titre des engagements.** Dans le MBP5, elles n'étaient pas considérées comme un engagement, mais figuraient dans la position extérieure globale.

1.1.3. Position extérieure globale (PEG)

La position extérieure globale (PEG) est définie comme étant un état statistique qui décrit, à un moment donné, la valeur des actifs et des passifs financiers des résidents d'une économie vis-à-vis des non-résidents.

Le nouveau Manuel reflète un intérêt accru pour l'analyse du compte de patrimoine comme outil permettant de comprendre l'évolution de l'économie internationale au plan de la vulnérabilité et de la viabilité. A cet égard, le MBP6 présente des recommandations beaucoup plus détaillées sur la PEG et accorde davantage d'attention sur les réévaluations et autres changements de volume, enregistrés dans le compte des « Autres flux », et à leur incidence sur les stocks d'avoirs et engagements.

Les autres variations de volume concernent notamment les rapatriements de fonds consécutifs aux changements de résidence, les accumulations d'arriérés de paiement extérieurs (cette décision étant unilatérale), les cessions de devises à la banque centrale par des résidents (qui constituent une transaction entre résidents), etc. S'agissant des réévaluations, elles correspondent aux gains et pertes liés aux détentions d'actifs et de passifs à la suite principalement des variations de prix et de taux de change.

Dans le nouveau Manuel du FMI, les composantes de la PEG sont en ligne avec celles du compte financier pour assurer l'analyse de l'interdépendance entre les stocks et les flux selon les différentes rubriques, comme indiqué ci-après :

Présentation schématique des relations entre les composantes de la balance des paiements et de la PEG

	Transactions BDP				
		Crédit	Débit		
	Compte courant - biens et services - revenu primaire - revenu secondaire **Compte de capital** - acquisition/cession d'actifs non produits - transfert en capital				
Ouverture PEG	**Compte financier**			**Compte des autres flux**	**Clôture PEG**
				Réévaluation / **Autres changements**	
Actifs - investissement direct - investissement de portefeuille - produits financiers dérivés - autres investissements - avoirs de réserve *Passifs* - investissement direct - investissement de portefeuille - produits financiers dérivés - autres investissements	*Actifs* - investissement direct - investissement de portefeuille - produits financiers dérivés - autres investissements - avoirs de réserve *Passifs* - investissement direct - investissement de portefeuille - produits financiers dérivés - autres investissements				*Actifs* - investissement direct - investissement de portefeuille - produits financiers dérivés - autres investissements - avoirs de réserve *Passifs* - investissement direct - investissement de portefeuille - produits financiers dérivés - autres investissements
	Erreurs et omissions				

1.1.4. Principe d'élaboration de la balance des paiements pour les unions monétaires

Le MBP6 consacre un chapitre spécifique au traitement des unions monétaires. Il fait la distinction entre l'union monétaire centralisée (cas de l'UMOA) et l'union monétaire décentralisée (cas de la Zone euro). Les questions institutionnelles et juridiques ont été examinées de manière à présenter la spécificité de chaque union. En particulier, dans l'union monétaire centralisée, les banques centrales nationales sont des succursales de la banque centrale régionale qui détient et gère les réserves de change. Dans l'union monétaire décentralisée, les banques centrales nationales sont les propriétaires de la banque centrale régionale. Elles détiennent une part importante des devises.

Les principes édictés dans le Manuel, relatifs à l'enregistrement des opérations spécifiques aux unions, sont en adéquation avec ceux en cours dans l'UMOA. En particulier, il en est ainsi du traitement des opérations du Siège de la BCEAO, des Directions Nationales et des autres organisations communautaires.

1.2 Nécessité d'améliorer le cadre de collecte et d'analyse des données

Outre les changements induits par l'introduction du MBP6, la refonte du dispositif sous-régional vise également la correction de quelques insuffisances relevées sur l'ancien dispositif, affectant la qualité des données produites et leur analyse. Ces limites concernent principalement (i) la classification sectorielle des entreprises enquêtées, (ii) la ventilation géographique des données, (iii), l'absence de certaines institutions régionales dans l'échantillon et (iv) la non prise en compte des transactions des institutions de l'Union avec les non-résidents.

1.2.1 Classification sectorielle

La révision de la **classification sectorielle** des entités suivies vise à assurer l'analyse des composantes de la balance des paiements par branche d'activité. A titre d'illustration, avec l'ancien dispositif, il n'était pas possible de ventiler les investissements étrangers émis ou reçus entre les différentes branches de l'économie. Les nouveaux questionnaires prévoient la déclaration du secteur principal d'activité, conformément à la nomenclature de la Classification Internationale Type par Industrie (CITI). Avec les nouveaux supports de collecte et la nouvelle application informatique « BPT », dédiée au traitement des données y relatives, il est désormais possible, au-delà de la classification par secteurs institutionnels[9], d'éditer les données selon les branches d'activité. Les principaux changements, indiqués aux annexes II et III, se résument comme ci-après :

- **Le secteur des entreprises commerciales et industrielles** est éclaté en plusieurs sous-secteurs, selon la nomenclature d'activités NAEMA, en vue notamment d'assurer un suivi de secteurs, tels que l'agriculture, les constructions, le commerce, l'industrie, qui présentent un intérêt certain pour la collecte et l'analyse des données sur les nouvelles activités ciblées dans l'Union ;

- **Le secteur des mines** est divisé en « Extraction pétrolière » et « Extraction minière » ;

- **Le secteur transport et entreposage** comprend le transport maritime, aérien, terrestre et ferroviaire, ainsi que les activités de transit, les services auxiliaires de transport, les agences de voyage, les ports et les aéroports ;

- **Le secteur de communication et information** regroupe les radios et télévisions, les sociétés cinématographiques, les sociétés de télécommunications, les services de poste et messagerie et les sociétés chargées de l'organisation des pèlerinages sur les lieux saints ;

- **Les activités immobilières, de location et de divers services aux entreprises** comprennent les agences de location de véhicules, les agences et sociétés immobilières, les agences d'informatiques, les centres de recherche et développement, les bureaux d'études, les cabinets de notaires et les agences de publicité ;

- Les autres sociétés non financières comprennent les établissements de santé, les centres de formation et les ISBLM ;

- Les institutions sous-régionales sont également réparties selon leur domaine d'activité (banque centrale, autres sociétés financières, administration publique, etc.).

9 Il s'agit de la banque centrale, des autres institutions de dépôt, de l'administration publique, des autres sociétés financières et du secteur privé non financier (entreprises non financières, ménage, ISBLM).

1.2.2 Ventilation géographique des données

Dans l'ancien dispositif, trois zones géographiques à savoir la France, l'UEMOA et les autres pays sont retenues sur les questionnaires de balance des paiements et dans l'application « BPT ». Ainsi, à l'exception du commerce extérieur dont le détail de l'orientation géographique est fourni par les statistiques douanières, les informations sur les transactions extérieures des pays de l'Union ne peuvent pas être ventilées selon les partenaires bilatéraux autres que la France. Cette répartition géographique ne semble plus appropriée au regard des évolutions récentes des échanges extérieurs et des mouvements de capitaux étrangers dans les pays de l'UEMOA, marqués par une présence en progression constante des pays émergents d'Asie, d'Amérique latine, mais également des autres pays africains comme l'Afrique du Sud.

Elle constitue également une contrainte à la confection de balances des paiements bilatérales, utiles pour les analyses et la définition des politiques économiques.

Toutefois, nonobstant son intérêt analytique, la prise en compte de cette recommandation pourrait alourdir le dispositif, notamment au niveau des questionnaires et de l'application informatique. A cet égard, les trois zones géographiques initiales ont été maintenues. En revanche, la France a été remplacée par la Zone euro, pour tenir compte du changement de la Zone d'ancrage du FCFA, depuis la création de l'euro en 1999. Pour pallier les insuffisances susmentionnées, à l'instar de ce qui est fait pour le commerce extérieur, il est retenu un cadre parallèle de suivi de la ventilation géographique des échanges extérieurs pour les composantes les plus importantes, notamment les investissements directs étrangers[10], l'aide publique au développement[11] et les envois de fonds des migrants[12], comme indiqué en annexes (VIII et X).

1.2.3 Champ de couverture des enquêtes

Le champ des entités résidentes suivies a été modifié pour tenir compte de la ventilation sectorielle, conforme à la norme de la classification Internationale, par Industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI).

S'agissant du champ de couverture des institutions sous-régionales, il est élargi à l'ensemble des institutions à caractère sous-régional et régional. Il s'agit notamment des institutions comme la BRVM, le FAGACE, la BIDC et le FSA. L'enquête doit également couvrir les transactions de structures, telles que les holdings des groupes bancaires.

Quant à la couverture des transactions des institutions de l'Union, l'ancien dispositif suivait uniquement celles qu'elles effectuent avec les pays membres, en vue de leur comptabilisation dans les balances nationales. A cet égard, afin de renforcer la couverture statistique de la balance régionale de l'UEMOA, le nouveau dispositif introduit le suivi des transactions des institutions sous-régionales, résidentes de l'Union, avec des entités économiques non-résidentes de l'Union. Ces transactions pourraient porter à la fois sur les biens et services, les

10 Pour les investissements directs étrangers, le formulaire complémentaire joint au questionnaire balance des paiements permet de collecter les données sur les positions de début et de fin de période par pays partenaire depuis 2010.

11 Les données sur les mobilisations d'appuis financiers extérieurs des Etats par partenaires peuvent être exploitées à cet effet.

12 Le dispositif de collecte de données sur les transferts électroniques de fonds constitue une source pour l'évaluation des envois de fonds des travailleurs par pays partenaires. En outre, l'enquête réalisée en 2011 dans les pays de l'UEMOA sur ce sujet permettra d'améliorer la qualité de l'analyse de la ventilation géographique de ces flux.

revenus primaires, les revenus secondaires, les opérations en capital et les opérations financières.

II. MODIFICATIONS APPORTEES AU CHAMP DES ENTITES SUIVIES ET AUX SUPPORTS DE COLLECTE DES DONNEES

La prise en compte des innovations introduites par le MBP6 et des corrections liées au souci d'amélioration de la qualité des données et de leur analyse s'est traduite par des changements majeurs au niveau du champ de couverture des enquêtes et sur la structure des supports de collecte des données. Cette partie présente ces différents changements.

2.1 Présentation du nouveau champ des entités suivies dans le cadre des enquêtes

Le nouveau cadre de collecte des données est élaboré en prenant en compte les différentes innovations décrites ci-dessus. Sa confection consacre une révision fondamentale de la répartition sectorielle des entités suivies et de la présentation de la structure des questionnaires. Les développements qui suivent donnent une présentation détaillée, par secteur institutionnel, des différents types de questionnaires retenus, des principales modifications apportées sur les anciens secteurs reconduits et des nouvelles structures retenues.

Au total, 90 supports de collecte sont retenus pour l'enquête annuelle de la balance des paiements, contre 54 dans l'ancien. Ces supports comprennent des questionnaires destinés aux entités résidentes des pays membres, des états de dépouillement pour la collecte des transactions des institutions régionales avec les résidents des pays membres et des questionnaires à adresser aux institutions de l'UEMOA, pour leurs transactions avec les non-résidents de l'Union. Les 90 supports de collecte sont répartis selon les secteurs institutionnels comme décrit à l'annexe II.

2.1.1. Banque centrale

Dans le nouveau dispositif, les états de dépouillement de la BCEAO-Siège avec les pays membres sont complétés pour couvrir les transactions sur biens et services, les opérations en capital, les opérations financières, etc.

Les états relatifs aux transactions extérieures sur les avoirs et engagements sont également modifiés, pour tenir compte de la nouvelle composition des actifs et passifs étrangers prévue par la 6^{e} édition.

Pour le besoin de l'élaboration de la balance régionale, un questionnaire supplémentaire est introduit pour suivre les transactions extérieures du Siège de la BCEAO, en tant qu'entité résidente de l'Union. Ce questionnaire couvre notamment les transactions courantes (or non monétaire, commandes de billets et monnaies, etc.), les titres de participations et de placements, les titres de créances à court et long terme, les dérivés financiers (contrats à terme, options, etc), les numéraires et dépôts, les prêts FMI, les régimes d'assurance, les crédits commerciaux, les autres comptes à recevoir/ à payer, les engagements DTS, etc.

2.1.2. Autres institutions de dépôts

Le MBP6 élargit le champ de couverture pour assurer la conformité avec le principe édicté dans le manuel de statistiques monétaires et financières (2000). Les autres institutions

comprennent ainsi, outre les banques, les caisses d'épargne, les centres de chèques postaux et les institutions de microfinance.

S'agissant des banques, les informations relatives aux transactions courantes et celles du compte de capital, ainsi que celles portant sur les investissements directs et de portefeuille sont collectées à travers les questionnaires qui leur sont directement adressés. Pour les autres rubriques du compte financier des banques, l'évaluation des acquisitions nets d'actifs et de passifs se fera à partir des DEC2000 globalisés. En effet, dans l'ancien dispositif, l'exploitation simultanée des questionnaires et des DEC2000 globalisés sur ces postes nécessitait un effort supplémentaire de neutralisation des flux de balance des paiements et d'ajustements au niveau de la PEG.

Pour ce qui concerne les caisses d'épargne, les centres de chèques postaux et les institutions de microfinance, leurs transactions seront suivies, comme par le passé à travers les questionnaires, en l'absence d'un état globalisé comme pour les banques. **Par ailleurs, dans l'attente de la finalisation de la refonte des agrégats monétaires, qui consacrerait l'application des principes édictés dans le manuel de statistiques monétaires et financières (2000), leurs avoirs et engagements ne seront pas comptabilisés dans ceux des autres institutions de dépôts. Ce choix vise à maintenir la cohérence entre les données avec les statistiques monétaires. Ces informations sont classées dans les « autres sociétés financières ».**

2.1.3. Administrations publiques

Tous les questionnaires de l'ancien dispositif, destinés aux administrations publiques sont maintenus, avec, toutefois, une précision sur la structure chargée de traiter le questionnaire « Ministère de l'Economie ». Ce document est désormais adressé à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique. Ces questionnaires se présentent comme ci-après :

- **Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique :** en plus des rubriques habituelles, les prélèvements communautaires de solidarité, les aides budgétaires et les dons projets reçus, les souscriptions au capital des organismes internationaux et les émissions des titres de créance à court et à long terme. L'insertion de ces transactions dans le questionnaire DGTCP permettrait d'éviter les écarts fréquemment relevés avec les données du TOFE, qui induisent des ajustements.

- **Dette publique extérieure :** désormais, les données relatives aux engagements de la Banque Centrale (utilisation des crédits du FMI, autres prêts à long terme) ne figureront plus dans le questionnaire Dette Extérieure Publique (DEX). Ces informations seront recensées uniquement à travers le questionnaire Banque Centrale (BQC), pour ne plus avoir recours à la procédure de neutralisation qui permet d'éviter la double comptabilisation. En plus de la diminution de la surcharge de calculs, cette approche permettrait d'assurer une plus grande cohérence avec les données du Service des Analyses Monétaires (SAM), au niveau notamment de la détermination de la date d'évaluation des DTS.

- **Ministère des affaires étrangères :** Sans changement.

- **Ministère chargé du commerce :** Sans changement.

- **Ministère chargé du tourisme :** Sans changement.

2.1.4. Autres secteurs

Cette rubrique comprend d'une part, les autres sociétés financières et, d'autre part, les sociétés non financières, les ménages et les ISBLSM. Les entités de ce secteur sont présentées selon les divisions de la Classification Internationale Type par Industrie (CITI)[13], qui donne plus de détails par rapport à celle retenue dans l'ancien dispositif où la plupart des entreprises étaient regroupées dans le secteur des ECI (Entreprises Commerciales et Industrielles). Des questionnaires spécifiques aux différents sous-secteurs sont prévus, en vue de recueillir les données sur les transactions extérieures pertinentes qu'ils réalisent. Ces sous-secteurs se présentent comme ci-après.

2.1.4.1. Autres sociétés financières

Ce secteur recouvre (i) les sociétés d'assurance et fonds de pension, (ii) les autres intermédiaires financiers et (iii) les auxiliaires financiers.

- **Les sociétés d'assurance et fonds de pension** sont des sociétés et quasi-sociétés d'assurance et des fonds de pension. Les sociétés d'assurance ont pour principale fonction de proposer des assurances sur la vie, les accidents, la maladie, l'incendie ou d'autres formes d'assurance à des unités institutionnelles individuelles ou à des groupes d'unités (voir §97, MSMF (2000)). Quant aux fonds de pension, ils fournissent des prestations de retraite à des groupes déterminés de salariés (CRRAE, Caisses nationales de sécurité sociale, etc.).

- **Les autres intermédiaires financiers** sont des sociétés financières autres que les institutions de dépôts, sociétés d'assurance, les fonds de pension et les auxiliaires financiers. Il s'agit notamment des sociétés de financement, des sociétés de crédit-bail, des organismes de placement collectifs (SICAV, FCP, etc.), les syndicats de prise ferme et négociants en titres (Banque Régionale de Marchés (BRM), etc.), les sociétés relais, les intermédiaires dans les opérations sur dérivés financiers, les intermédiaires financiers spécialisés (les sociétés holding comme la HOLDING BRS et ETI, les sociétés de financement des exportations et importations, les entreprises d'affacturage, les entreprises de capital risque, etc.).

- **Les auxiliaires financiers** comprennent les sociétés financières qui exercent des activités étroitement liées à l'intermédiation financière, mais ne jouent pas elles-mêmes le rôle d'intermédiaire financier. Ils s'agit, entre autres, des bourses et marchés de valeurs mobilières (BRVM), des courtiers (SGI), des sociétés de change (Bureaux de change), des sociétés de garantie financière (FAGACE, FSA, etc.), des auxiliaires d'assurance et de pension, ainsi que des auxiliaires financiers non classés ailleurs.

2.1.4.2. Sociétés non financières, ménages et ISBLSM

a) Sociétés non financières

Les sociétés non financières sont constituées de l'ensemble des sociétés autres que les institutions de dépôts et les sociétés financières. Dans l'ancien dispositif, ces entreprises sont principalement regroupées en Entreprises Commerciales et Industrielles (ECI), Sociétés de Poste et Télécommunication, Industries Extractives, Bureau d'Etudes, Notaire, etc. Le nouveau dispositif adopte une classification plus détaillée, conforme à la norme CITI (voir annexe II).

13 Cf. Annexe II.

Outre la flexibilité qu'elle offre en terme d'analyse sectorielle des transactions, cette classification permet de retenir, pour certains sous-secteurs, les rubriques les plus pertinentes sur les questionnaires, au lieu des formulaires ECI génériques administrés systématiquement à toutes les entreprises.

b) Ménages

Les ménages constituent un secteur institutionnel, dont la fonction principale est de consommer, de produire pour compte propre (production non marchande) ou dans le cadre d'une entreprise individuelle marchande. Ils fournissent ou reçoivent des prestations de services, perçoivent ou versent des salaires, des revenus d'investissement, des cotisations sociales, des loyers, des transferts, des impôts ou subventions sur les revenus et détiennent des créances et des engagements financiers, etc.

Toutefois, il n'existe pas de données statistiques intégrées pour les ménages, à l'exception des activités de production marchande de certaines entreprises individuelles. Pour les autres activités, il existe des informations partielles. A cet égard, il est préconisé l'exploitation de données provenant des autres secteurs institutionnels, les résultats de recensement et d'enquêtes, ainsi que diverses sources administratives[14].

Les transactions sur biens effectuées sont prises en compte dans les statistiques du commerce extérieur, tandis que les informations issues des autres secteurs institutionnels, sont appréhendées à travers des questionnaires adressés notamment aux compagnies aériennes étrangères, qui donnent des indications sur une évaluation des coûts des transports aériens fournis aux ménages résidents, et aux agences de pèlerinages, qui donnent les dépenses effectuées à l'étranger dans le cadre du pèlerinage, etc.

Pour ce qui concerne les sources administratives, les statistiques du commerce extérieur couvrent les transactions sur biens des ménages. D'autres sources, comme les listings des transferts bancaires et les statistiques sur le change manuel, permettent également d'appréhender les opérations effectuées par les ménages avec les non-résidents.

c) ISBLSM

Jusqu'ici, le dispositif d'élaboration de la balance des paiements suit les activités des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) à travers des questionnaires adressés aux ONG nationales et internationales, aux agences de bienfaisance et aux fédérations sportives.

Pour se conformer aux principes édictés dans le MBP6 et assurer la cohérence avec les statistiques des comptes nationaux, le suivi est étendu à l'ensemble des acteurs du secteur comme les centres d'actions sociales.

Contrairement aux ménages, ces entités peuvent faire l'objet d'un suivi régulier dans le cadre des enquêtes de balance des paiements. Les répertoires des Instituts Nationaux de la Statistique pourraient être exploités, pour établir l'échantillon des unités qui sont susceptibles d'effectuer des transactions pertinentes avec les non-résidents.

14 Les sources hors enquêtes sont fortement recommandées pour l'évaluation des transactions des ménages et des entreprises. Il s'agit notamment des données de la BRI, des rapports du PNUD, des données de la Centrale des Bilans, des statistiques du commerce extérieur, des statistiques sur les transferts et dispositions, des transferts électroniques de fonds, etc.

2.1.5. Autres structures sous-régionales

En plus des questionnaires adressés aux unités institutionnelles dans les pays membres, des états de dépouillement sont également prévus pour collecter les informations relatives aux transactions des institutions sous-régionales de l'Union ou régionales, établies sur le territoire économique d'un des Etats membres. Il s'agit de collecter leurs transactions avec les pays membres, comme dans l'ancien dispositif. Le suivi des transactions des institutions sous-régionales avec les pays non membres de l'Union est également nécessaire pour l'établissement de la balance régionale de l'espace intégré UEMOA.

A cet égard, les transactions des institutions sous-régionales, qui sont résidentes de l'Union (BCEAO-Siège, Commission de l'UEMOA, Secrétariat Général de la Commission Bancaire, BOAD, CRRAE, CREPMF, etc.), avec les entités non-résidentes de l'UEMOA doivent être suivies. La nécessité de ce suivi est rendue cruciale par le regain d'intérêt pour l'analyse des activités des Unions économiques et monétaires d'une part, et d'autre part, l'entrée en vigueur du Règlement n°09/2010/CM/UEMOA du 1er octobre 2010, relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA, dont les dispositions imputent explicitement la responsabilité de la production de la balance régionale à la BCEAO.

Pour les institutions régionales basées sur le territoire de l'Union, mais non-résidentes de l'Union, aucune modification ne sera apportée sur les transactions suivies. En revanche, en plus de l'ASECNA, de l'UAR et de l'IRD, le suivi a été étendu à la BIDC, au Fonds de Solidarité Africaine (FSA), au Secrétariat Général du CILSS, à l'OMVS, etc.

2.2 Description des nouveaux questionnaires et états de dépouillement

Le dispositif de collecte des données de balance des paiements est constitué de questionnaires, remplis par les agents économiques à qui ils sont adressés, et des tableaux de dépouillement, servis par le Service de la Balance des Paiements (SBP) au Siège, à partir d'informations recueillies auprès de différentes sources.

La plupart de ces supports comportent à la fois des rubriques de flux et de stocks. Les flux créditeurs et débiteurs décrivent les transactions effectuées au cours de l'année, qui vont alimenter directement les rubriques correspondantes du compte courant et du compte de capital de la balance des paiements. Quant aux rubriques de stocks, elles vont alimenter, d'une part, directement la Position Extérieure Globale et, d'autre part, le compte financier de la balance des paiements par comparaison entre stocks de début et de fin de période (variations d'encours).

Les développements qui suivent portent sur une description de la structure générale des nouveaux questionnaires, à travers les changements apportés sur le système de codification, la ventilation géographique et la présentation des données d'encours.

2.2.1. Page de garde

La page de garde des questionnaires comporte les informations sur l'identification du répondant et les dispositions règlementaires régissant la collecte des données sur les échanges extérieurs (Cf. Annexe III). Elle annonce également les rubriques qui y sont contenues.

2.2.1.1 Renseignements prédéfinis

Il s'agit des informations relatives aux différentes catégories de questionnaires prévus et de l'identifiant unique saisis par les agents de la BCEAO, décrits ci-après :

- **Type de questionnaire :** Tous les questionnaires sont classés, conformément à la classification CITI, comme indiqué à l'annexe II ci-jointe ;

- **Identifiant unique du questionnaire :** Il s'agit d'un code alphanumérique à 12 positions, indiquant le pays de résidence[15], le secteur institutionnel BDP[16], le secteur d'activité principale de la classification CITI et le numéro d'enregistrement dans l'application informatique BPT, qui permet d'identifier la structure concernée. L'utilisation de la classification détaillée CITI, en sus de la classification par secteur institutionnel de la BDP, vise à permettre une analyse fine des données de la balance des paiements par secteurs d'activité. **Les secteurs d'activité principale selon la classification CITI se présentent comme suit :** ***A.*** *Agriculture, sylviculture et pêche ;* ***B.*** *Exploitation minière et pétrolière ;* ***C.*** *Industrie manufacturière ;* ***D.*** *Production d'électricité, gaz,... ;* ***E.*** *Distribution d'eau, assainissement,... ;* ***F.*** *Construction ;* ***G.*** *Commerce de gros et de détail ;* ***H.*** *Transports et entreposage ;* ***I.*** *Hôtellerie, restauration et débits de boisson ;* ***J.*** *Information et communications ;* ***K.*** *Intermédiation financière, assurance et retraite[17] ;* ***L.*** *Immobilier, location, services aux entreprises ;* ***X.*** *Autres (à préciser)[18].* A titre d'exemple, le code SN_NC_C_000001, correspond à la première entreprise du secteur des industries manufacturières enregistrée dans le répertoire BDP du Sénégal. Relativement à la classification institutionnelle, la structure relève du secteur des « Autres sociétés non financières » (NC). Cette codification est faite au niveau de l'Agence Principale de la BCEAO lors du premier enregistrement de la structure dans la base de l'application « BPT ».

2.2.1.2. Renseignements à fournir par les entités enquêtées

Il s'agit essentiellement de :

- la raison sociale ;

- l'adresse du Siège social (localité, boîte postale, téléphone, fax, etc.) ;

---

15 Bénin (BJ), Burkina (BF), Côte d'Ivoire (CI), Guinée-Bissau (GW), Mali (ML), Niger (NE), Sénégal (SN) et Togo (TG).

16 La classification des secteurs institutionnels de la 6e édition comprend la Banque Centrale (CB), les autres institutions de dépôts (DT), le secteur public (GG) et les autres secteurs (OS). Les autres secteurs sont composés des « autres sociétés financières » (FC) et des sociétés non financières, des ménages et des ISBLSM (NC).

17 Le secteur des intermédiations financières et activités d'assurance comprend les deux catégories ci-après :

- K1 : pour les sociétés financières suivantes : banque centrale, institutions de dépôts autres que la banque centrale, les OPCVM monétaires, les fonds d'investissement autres que les OPCVM et les autres intermédiaires financiers, à l'exception des sociétés d'assurance et fonds de pension.

- K2 : pour les auxiliaires financiers, les autres sociétés financières, les sociétés d'assurance et les fonds de pension.

18 Notamment les professions libérales, scientifiques et techniques, les services administratifs et de soutien, l'enseignement, la santé et les actions sociales, les activités artistiques, culturelles, récréatives et sportives, les autres activités de services, les activités des ménages comme employeurs de personnel domestique, les activités indifférenciées de production de biens et services des ménages pour usage propre.

- le secteur d'activité principale ;

- la personne à contacter dans l'entreprise (téléphone de bureau, mobile, e-mail, etc.).

2.2.1.3. Cadre règlementaire

Les activités de collecte, de compilation et de publication des données sur les comptes extérieurs sont régies par les dispositions du Règlement N°09/2010/RC/CM/UEMOA du 1er octobre 2010, relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'Union. Pour ressortir le caractère obligatoire de l'enquête et rassurer les répondants sur le respect de la confidentialité des données, les dispositions règlementaires ci-après, sont rappelées sur chaque questionnaire :

- Conformément à l'article 8 de l'Annexe III du Règlement sus-indiqué, les agents économiques sont tenus de communiquer à la Banque Centrale les renseignements nécessaires à l'établissement de la balance des paiements ;

- Les dispositions de l'article 9 de la même Annexe garantissent, en outre, le respect du caractère anonyme et confidentiel des renseignements recueillis, qui ne seront utilisés qu'à des fins de balance des paiements.

2.2.2. Système de codification

Toutes les rubriques des supports de collecte sont pré-codifiées de manière à en assurer une imputation exacte en balance des paiements. La nouvelle codification, qui obéit à la norme SDMX[19], se présente comme ci-après :

- Les codes économiques de la balance des paiements comportent six (6) caractères alphanumériques dans le MBP6, suivis de cinq (5) critères complémentaires, contre quatre (4) caractères numériques dans le MBP5 ;

- Dans le système de codification du MBP5, le premier chiffre indique la position du poste dans les comptes de la BDP ou de la PEG (stock de début de période (1), flux créditeur (2), flux débiteur (3), flux net (4) et stock de fin de période (8))[20]. Le deuxième critère permet d'identifier la rubrique (biens (1), services (2), revenus et transferts courants (3), compte de capital (4), investissement de portefeuille (6), etc.)[21] Les deux dernières positions renseignent sur le secteur institutionnel à l'origine de la transaction ou la maturité, le cas échéant ;

- Pour le MBP6, **le code économique (première colonne)** composé des six (6) caractères alphanumériques contribue à l'identification de la rubrique ou de l'instrument (biens, services, etc.). Pour l'ensemble des rubriques, le premier critère comporte trois modalités, qui s'identifient comme suit :

  - **le chiffre 1** est attribué aux transactions sur les biens et services, les revenus salariés, les autres revenus primaires et les revenus secondaires ;

19 Statistical Data and Metadata eXchange.

20 Cf. § 426, page 84 du Guide pour l'élaboration des statistiques de la balance des paiements, cinquième édition (1995).

21 Cf. § 427, page 84 du Guide pour l'élaboration des statistiques de la balance des paiements, cinquième édition (1995).

- **le chiffre 2** est réservé aux rubriques du compte de capital ;
- **le chiffre 3** indique les transactions du compte financier (investissements directs, investissements de portefeuille, prêts, etc.) et les revenus des investissements.

- Cinq critères complémentaires **(Colonne 2)** sont utilisés pour appréhender les autres spécificités des données. Ces critères comprennent :
  - **Le premier critère** indique la position du poste dans les comptes de la BDP ou de la PEG comme indiqué ci-après :
    - **Le chiffre 1 :** transactions sur biens, services, revenus des salariés et autres revenus primaires (1) ;
    - **Le chiffre 2 :** revenus secondaires et transactions du compte de capital ;
    - **Le chiffre 3 :** pour les revenus des investissements, avec :
      - **3I** pour les paiements d'intérêts ;
      - **3D** pour les paiements de dividendes ;
      - **3P** pour les paiements de revenus liés aux assurances.
    - **Le chiffre 4 :** les variations nets d'actifs et de passifs financiers ;
    - **Le chiffre 5 :** erreurs et omissions nettes ;
    - **Le chiffre 8 :** données d'encours, comme indiqué sur les rubriques du compte financier sur les questionnaires ;
    - **Le chiffre 9 :** autres variations du volume :
      - **9P** pour les variations de prix ;
      - **9X** variation de taux de change ;
      - **9A** autres ajustements.
  - **Le deuxième critère** indique le type des données et comprend les cinq modalités ci-après :
    - Soldes (B) ;
    - Flux créditeurs (C) ;
    - Flux débiteurs (D) ;
    - Actifs (A) ;
    - Passifs (L).
  - **Le troisième critère** renseigne sur le secteur institutionnel à l'origine de la transaction et comporte les modalités ci-après :

- Banque centrale (CB) ;
- Autorités monétaires (MA) ;
- Etablissements de dépôts autres que la banque centrale (DT) ;
- Administration publique (GG) ;
- Autres secteurs (OS) ;
- Autres sociétés financières (FC) ;
- Sociétés non financières, ménages et ISBLSM (NC).

◆ **Le quatrième critère** indique la maturité avec les trois modalités ci-après :

- ST pour les actifs et passifs de court terme ;
- LT pour les actifs et passifs de long terme ;
- et N lorsque la notion de maturité n'est pas applicable.

◆ **Le cinquième critère** est réservé à la monnaie de libellé.

2.2.3. Ventilation géographique

Comme dans l'ancien dispositif, trois zones géographiques sont retenues, à savoir, l'UEMOA, la Zone euro et les Autres pays. Toutefois, pour répondre au besoin d'une analyse détaillée par partenaire, à l'instar de la pratique en vigueur pour l'analyse du commerce extérieur, il est retenu un cadre parallèle de suivi de la ventilation géographique des échanges extérieurs pour les composantes les plus importantes, notamment les envois de fonds des migrants, l'aide publique au développement et les investissements directs étrangers :

- Pour l'évaluation **des envois de fonds des travailleurs** par pays partenaires, le dispositif de collecte de données sur les transferts électroniques de fonds constitue une importante source d'information sur l'orientation géographique des flux. En outre, les enquêtes menées en 2011 et 2012 dans les pays de l'Union sur ce sujet ont permis d'améliorer le cadre d'analyse de la ventilation géographique de ces flux, en même temps que l'estimation des transactions non contrôlées et les motifs économiques des transferts ;

- S'agissant de **l'aide publique au développement**, les Directions Nationales de la BCEAO disposent d'un cadre de suivi mensuel de la mobilisation des appuis financiers extérieurs par l'Etat ;

- Quant aux **investissements directs étrangers (IDE)**, le formulaire complémentaire joint au questionnaire balance des paiements permet de collecter les données sur les positions de titres de participation de début et de fin de période par pays partenaires et par secteur d'activité depuis 2009. Ce outil a été complété dans le cadre de la refonte du dispositif sous-régional, en intégrant les instruments de dettes.

Evolution du dispositif de l'Union en matière de suivi des investissements directs étrangers (IDE)

Dans le cadre du processus d'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données des comptes extérieurs, le dispositif d'élaboration de la balance des paiements de l'Union a été renforcé, avec l'administration d'un formulaire complémentaire destiné au recueil d'informations sur les fonds propres des entreprises à compter de 2009. Ce formulaire, administré conjointement avec le questionnaire de balance des paiements transmis aux entreprises, a permis de recueillir des renseignements sur les investissements étrangers, selon l'orientation géographique et sectorielle plus détaillée pour les années 2009 et 2010.

Pour les deux premières années, les informations ont permis d'affiner l'analyse de la nature des investissements étrangers reçus ou effectués par les pays de l'Union à l'extérieur, facilitant ainsi l'identification des voies et moyens de renforcement des politiques d'attraction de ces ressources. Ces données ont également contribué au renforcement des travaux de la Cellule sous-régionale chargée de la réconciliation des données sur les échanges intra-UEMOA, à travers un élargissement de leur champ de couverture aux corrections d'asymétries sur les flux intra-communautaires au titre des investissements directs étrangers (IDE).

Toutefois, l'ancien cadre était limité au suivi des données sur les prises de participation étrangères reçues ou réalisées par des entreprises résidentes à l'extérieur. Les opérations d'emprunt, de crédit commerciaux et de dépôts, qui sont classées parmi les investissements étrangers au sens de la balance des paiements n'étaient pas concernées, bien qu'elles soient de plus en plus importantes dans les pays de l'Union.

A cet égard, dans le cadre de la refonte du dispositif d'élaboration de la balance des paiements de l'Union, en vue de l'adapter à la méthodologie de la 6^{e} édition du Manuel du FMI, le formulaire de collecte des données sur les IDE a été complété en intégrant les transactions sur les instruments de dette, ventilées par partenaire et par secteur d'activité (cf. annexe VIII). En plus du renforcement du cadre d'analyse des comptes extérieurs de l'Union, ce nouveau formulaire, plus conforme aux exigences de la norme permet aux pays de l'Union de participer à l'Enquête Coordonnées sur les Investissements Directs (ECID), dont l'adhésion à compter de l'édition 2011 a été autorisée par les Autorités de la Banque Centrale.

Pour l'exploitation des données recueillies à travers le nouveau formulaire, il est élaboré au niveau de la Direction de la Recherche et de la Statistique, deux applicatifs informatiques relativement simplifiés sous le logiciel open office calc. La conception de ces applicatifs répond à un double souci, à savoir, d'une part, pallier la contrainte liée au fait que l'application « BPT» dédiée à l'élaboration de la balance des paiements n'est pas paramétrée pour traiter les données ainsi collectées et, d'autre part, mettre à la disposition de l'ensemble des Directions Nationales, un cadre harmonisé.

Les modifications apportées sur la structure géographique porte sur le remplacement de la France par la Zone euro, pour tenir compte du changement de la Zone d'ancrage du FCFA, depuis la création de l'euro en 1999. La composition des différentes zones est retracée, comme ci-après, sur la page de garde pour faciliter l'imputation des données :

i) Zone UEMOA : Les pays membres, à savoir Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo, ainsi que toutes les institutions de l'Union, notamment la Commission de l'UEMOA, la BCEAO et la BOAD.

ii) Zone euro[5] : Belgique, Allemagne, Estonie, Irlande, Grèce, Espagne, France, Italie, Chypre, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Slovénie, Slovaquie et Finlande, ainsi que les institutions de la Zone euro comme la BCE.

iii) Autres pays : Tous les pays autres que ceux de la Zone euro et les autres Etats de l'UEMOA, y compris les organismes internationaux (notamment BIRD, AID, BEI, SFI, BID, BAD).

2.2.4. Rubriques des questionnaires et états de dépouillement

2.2.4.1. Rubriques des comptes des transactions courantes et en capital

Les sections I.1 et I.2 du questionnaire (Annexe IV) portent sur les transactions sur biens, services, les revenus primaires et secondaires, ainsi que les transferts en capital réalisés avec des non-résidents au cours de la période sous revue. Pour chaque secteur, l'accent est mis sur les transactions les plus pertinentes que les agents économiques concernés sont susceptibles de réaliser avec des non-résidents.

Elles portent sur les biens, les services et le revenu secondaire (transferts courants dans le MBP5). Pour les rubriques du compte du revenu primaire (compte de revenus), elles sont retenues dans les questionnaires de façon à assurer la cohérence avec la détention d'actifs et passifs financiers sous-jacents, décrits ci-dessous. A cet égard, des contrôles de cohérence sont prévus dans l'application « BPT », en vue d'assurer l'équilibre comptable sur chaque questionnaire saisi.

Comme dans l'ancien dispositif, les questionnaires sont accompagnés de la notice technique ci-jointe (annexe VII), qui donne des éléments destinés à faciliter l'interprétation des principales rubriques. Un tableau de passage des rubriques du SYSCOA à celles de la 6e édition de la balance des paiements est également prévu (voir annexe V), pour aider au traitement des questionnaires dans les entreprises. La section I.3 permet de recueillir des renseignements destinés aux contrôles de cohérence et au calcul de certaines rubriques qui ne peuvent pas être directement renseignées par les répondants. Il s'agit notamment des réinvestissements de bénéfice et des transactions des sociétés d'assurance.

2.2.4.2. Rubriques du compte financier

La partie II du questionnaire permet de recenser les stocks d'actifs (II.1) et de passifs étrangers (II.2), ventilés selon les trois zones géographiques (UEMOA, Zone euro et Reste du monde), ainsi que le total à des fins de contrôle. Les encours sont présentés pour le début et la fin de période, accompagnés des « Autres flux » enregistrés au cours de la période. Les « Autres flux » comprennent les « Réévaluations » et les « Autres variations de volume ».

Les « Réévaluations » correspondent aux pertes ou gains de détention qu'entraînent pour les propriétaires d'actifs ou de passifs financiers la variation de leurs prix ou les fluctuations de taux de change et de prix d'actifs.

5 Liste actualisée au 31 décembre de l'année sous revue.

Quant aux « Autres variations de volume », elles représentent les changements non attribuables aux transactions ou aux réévaluations. Il s'agit notamment des abandons de créances, des pertes d'actifs dues à une catastrophe naturelle, du changement de résidence par une personne détenant des actifs ou passifs financiers, des changements de classification, etc. Les reclassifications sont effectuées dans le cas où les actifs ou passifs financiers changent de caractéristiques ou de statut, sans qu'il y ait de transaction entre résident et non-résident. C'est notamment le cas d'échange d'actifs ou passifs étrangers entre deux secteurs institutionnels résidents, du passage des prises de participation sous forme d'investissements de portefeuille à des investissements directs ou inversement, des cas de démonétisation de l'or, etc.

Les flux nets d'actifs et de passifs inscrits en balance des paiements sont ainsi calculés par la variation d'encours entre le début et la fin de période, ainsi qu'une déduction des « Autres flux », qui n'obéissent pas à la définition des flux transactionnels de la balance des paiements.

III. SOURCES DE DONNEES ET METHODOLOGIES D'ESTIMATION DES DIFFERENTES RUBRIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS ET DE LA PEG

3.1. Sources et méthodes de collecte des données

Une typologie de l'activité des différents agents économiques a été établie afin de concevoir des questionnaires adaptés aux activités spécifiques des uns et des autres et de pouvoir ainsi couvrir l'ensemble des transactions internationales des différents agents économiques.

3.1.1 Enquêtes auprès des entités économiques

Les principales entreprises du secteur non financier du pays sont soumises à un questionnaire, en fonction de leur branche d'activité, accompagné d'une note technique à l'intention des déclarants et d'un tableau de passage des rubriques du SYSCOA à celles du MBP6. Ce questionnaire récapitule pour l'année civile concernée :

- les flux, décrivant les transactions effectuées au cours de l'année considérée, qui vont alimenter directement les rubriques correspondantes de la balance des paiements ;

- les rubriques de stocks d'ouverture et de fermeture, ainsi que les autres flux, qui vont alimenter directement la Position Extérieure Globale. Ils permettent également de déduire les rubriques correspondantes du compte financier de la balance des paiements, par comparaison avec les encours de début et de fin de période, avec déduction des autres flux (variation d'encours).

Le questionnaire de la balance des paiements est accompagné d'un formulaire complémentaire, destiné au recueil des données sur investissements directs étrangers ventilés en « fonds propres » et « instruments de dette », par pays partenaire et par secteur bénéficiaire.

Les autres institutions de dépôts et les autres sociétés financières sont soumises au même type de supports de collecte. Toutefois, elles ne sont pas concernées par le tableau de passage des rubriques du SYSCOA à celles du MBP6.

Parallèlement à ces secteurs, certaines entités ayant un caractère particulier (transactions essentiellement sur services, revenus primaire et secondaire) sont soumises à une enquête

spéciale. Elles sont regroupées en catégories à l'intention desquelles différents questionnaires appropriés sont rédigés. On distingue entre autres les administrations, les ambassades, les hôpitaux, les cliniques, les compagnies aériennes, les sociétés immobilières, les agences de voyages, les notaires, les ONG, etc.

3.1.2 Statistiques du Commerce Extérieur

L'Institut National de la Statistique communique annuellement à la BCEAO des listings de données du Commerce Extérieur, comprenant :

- le commerce Spécial ;
- le commerce Général ;
- les mouvements d'entrepôt.

Les statistiques du Commerce Extérieur recensent en quantité et en valeur tous les produits régulièrement échangés avec l'extérieur. En sus de ces états, une enquête directe est effectuée auprès des principaux opérateurs pour recueillir leurs propres déclarations concernant l'exportation ou l'importation des grands produits aux fins d'ajustements.

3.1.3 Autres sources de données

Certaines données sont obtenues après dépouillement de documents fournis par l'organisme producteur. Il s'agit notamment :

- des dépenses des ambassades nationales à l'étranger, obtenues par une enquête auprès des Ministères des Affaires Etrangères et des Finances ;
- des données relatives à la dette extérieure, fournies par le Ministère de l'Economie et des Finances (Direction de la Dette Extérieure) ;
- des DEC 2000 des banques, qui donnent une situation consolidée des stocks d'avoirs et engagements des banques du pays concerné ;
- des opérations de certains organismes spécifiques : BOAD, ASECNA, Commission de l'UEMOA, BRVM, etc. ;
- des états financiers des entreprises, reçus par la Banque Centrale dans le cadre de la gestion de la Centrale des Bilans. Ces informations permettent notamment les réponses aux questionnaires et à l'estimation des données des entreprises non couvertes par l'enquête ;
- de la base de données de l'Enquête Coordonnées sur les investissements de portefeuille (ECID), réalisée par le FMI depuis 2009[22] ;
- de la base de données de l'Enquête Coordonnées sur les investissements de portefeuille (ECIP), réalisée par le FMI depuis 2001[23];
- de la base de données de la BRI[24], qui fournit des renseignements sur les activités des

22 http://cdis.imf.org
23 http://cpis.imf.org
24 http://www.Bis.org/statistics/bankstats.htm

grands centres bancaires internationaux portant notamment sur les dépôts et les prêts du secteur non bancaire ;

- des envois de fonds des travailleurs (Western Union, Money Gram, etc.) ;
- des transferts courants, tirés du rapport du PNUD, etc.

3.2. Traitement des données

3.2.1 Contrôle et saisie des données dans l'application BPT

A la réception des questionnaires, des contrôles sont effectués sur les montants, les rubriques renseignées, etc., avant leur saisie dans l'application. L'application effectue également de façon automatique certains contrôles lors de la saisie ou de la modification de certains types de questionnaires. Ces contrôles concernent les montants individuels, l'équilibre comptable des questionnaires et les contrôles de vraisemblance (vérification sur des rubriques ayant un lien logique entre elles).

3.2.2 Confrontation des sources d'informations

Les deux sources d'informations sur les grands produits échangés sont les statistiques du Commerce Extérieur et l'enquête sur les grands produits.

Les données officielles publiées dans les listings du Commerce Extérieur font ainsi l'objet de divers ajustements à partir des données recueillies auprès des opérateurs économiques.

3.2.3 Ajustement des données

Le passage du commerce spécial au commerce général est obtenu en ajoutant le solde des mouvements d'entrepôt.

Commerce spécial +/- Mouvements d'entrepôts = Commerce Général

C'est le Commerce Général qui est retenu en balance des paiements pour l'établissement du compte « Marchandises ».

a) Ajustement de champ couvert

A l'aide des données des enquêtes particulières, on corrige certaines distorsions dues à la présence de non-résidents sur le territoire et à celle de résidents à l'étranger (ex : déduction des importations des Ambassades).

Par ailleurs, on procède sous cette rubrique à l'estimation du commerce frontalier ainsi qu'à la prise en compte du commerce frauduleux, estimé sur la base d'indications fournies par les services douaniers.

Il convient enfin d'ajouter les biens perdus ou détruits après transferts de propriété mais avant de franchir la frontière et les biens acquis auprès d'autres économies pour être transformés à l'étranger au compte « Marchandises » et d'en extraire la valeur des biens importés pour des projets de construction par des entreprises non résidentes, les effets personnels des migrants, les biens destinés à être réparés, les biens échangés dans le cadre du négoce et l'or non monétaire. Contrairement à la précédente édition, qui les reclasse dans les achats de biens

dans les ports, le sixième manuel maintient les produits d'avitaillement de navires et aéronefs dans les marchandises générales.

Point des principaux ajustements de champ pour l'évaluation des marchandises générale

Transactions sur marchandises	Observations
Biens achetés dans les ports et les aéroports par les transporteurs	A inclure
Biens qui pénètrent dans le territoire économique ou le quittent en dehors du circuit formel (avec transfert de propriété)	A inclure
Biens perdus ou détruits après transferts de propriété mais avant de franchir la frontière	A inclure
Biens acquis auprès d'autres économies pour être transformés à l'étranger	
Biens vendus à l'étranger après avoir été transformés dans d'autres économies	A inclure
Biens dans les entrepôts de douane ou autres zones (avec transfert de propriété)	A inclure
Effets personnels des migrants	A déduire
Biens expédiés aux ambassades, bases militaires, etc. par les autorités du pays d'origine ou vice versa	A déduire
Biens importés pour des projets de construction par des entreprises non résidentes	A déduire
Biens destinés à être réparés ou entreposés sans transferts de propriété	A déduire
Biens expédiés à l'étranger pour transformation ou retournés après avoir été transformés sans transfert de propriété	A déduire
Biens retournés (cas d'annulation du transfert de propriété)	A déduire
Echantillons sans valeur commerciale (pratiques courantes chez les sociétés minières, notamment en phase d'exploration)	A déduire
Exportations nettes de biens dans le cadre du négoce international	A déduire
Or non monétaire	A déduire

b) Ajustements chronologiques

Ils sont fondés sur le fait que les statistiques douanières recensent les déclarations en douane de l'année, tandis que pour la balance des paiements, il convient de retenir les transactions effectivement comptabilisées par les entreprises au cours de l'année, la date de chaque opération étant celle du transfert de propriété des marchandises entre l'exportateur et l'importateur.

L'ajustement de chronologie permet en pratique de corriger l'incidence de l'écart en volume découlant de décalages des dates d'enregistrement de certaines transactions respectivement par les services douaniers et les opérateurs.

c) Ajustements de valeur

Un problème d'évaluation se pose dans certains cas en raison notamment de l'utilisation de valeurs mercuriales ou de valeurs spécifiques dans les statistiques douanières, dans la mesure où de telles valeurs peuvent être différentes de celles obtenues en appliquant les prix

de marché qui doivent être retenus pour la valorisation des marchandises en balance des paiements.

En pratique, pour chaque produit, le prix de marché est obtenu à partir d'une moyenne pondérée des prix déclarés par les opérateurs. L'écart entre le prix de marché et le prix déduit des statistiques douanières, appliqué aux quantités déclarées par la douane pour chaque produit concerné permet d'obtenir le montant de l'ajustement à effectuer sur les valeurs douanières.

Après ajustement des données du Commerce Général, les coûts de l'assurance et du fret inclus dans les importations CAF sont déduits afin d'obtenir des valeurs FOB. Les charges d'assurance et de fret qui relèvent de la balance des services sont évaluées chaque année sur la base des réponses contenues dans les questionnaires ainsi que des statistiques douanières qui sont actuellement présentées en CAF et en FOB. Les taux de fret et d'assurance varie en fonction de la nature des biens importés, des moyens de transport utilisés et de la position géographique des pays. Une méthodologie harmonisée pour l'estimation du taux de fret dans les pays de l'UEMOA a été adoptée lors de la sixième réunion de la Cellule sous-régionale chargée de la réconciliation des échanges intra-UEMOA, tenue en septembre 2012 (voir Annexe IX). S'agissant des exportations, elles sont établies directement sur une base FOB par les services douaniers.

3.3 Enregistrement des opérations

Les transactions recensées font l'objet d'imputations suivant une comptabilité en partie double : les flux déclarés par les agents économiques au moyen des questionnaires ont pour contrepartie la variation de la position extérieure des différents secteurs institutionnels résidents, appréhendée à partir des mêmes questionnaires et surtout des situations des institutions monétaires.

Toutes les rubriques sont pré-codifiées de manière à en assurer une imputation exacte en balance des paiements, sans que l'agent en charge de la saisie des documents ait à s'interroger sur l'affectation des données (voir Section 4.2).

Les documents élémentaires sont agrégés par catégorie pour reproduire les « feuilles de dépouillement », c'est-à-dire rassembler sur un document unique toutes les déclarations d'un même type (centralisation par type de questionnaire).

La balance est enfin calculée sur la base des données agrégées par catégorie et des ajustements opérés sur les différents documents.

Ces ajustements concernent notamment le commerce extérieur (différence entre les données douanières ajustées et les déclarations des entreprises), les envois de fonds des travailleurs sur la base des déclarations des principaux opérateurs (Western Union, Money Gram, Money Express), les services fournis par les ambassades, etc.

Les données relatives au système bancaire sont fournies par le Service des Analyses Monétaires au Siège de la BCEAO. A partir des DEC2000 au 31 décembre des années n et n-1, des états BP et de la situation détaillée de la BCEAO, ce Service élabore un tableau des avoirs et des engagements du système bancaire. Ces données sont reprises par le Service de la Balance des Paiements sur un formulaire type (état de dépouillement), comprenant, en plus des stocks d'ouverture et de fermeture, une colonne relative aux autres flux, qui permet

notamment d'annuler les effets des réévaluations des taux de change du DTS et des autres devises dans lesquelles sont libellées les actifs et passifs, ainsi que les variations de leurs cours.

S'agissant du contrôle à posteriori, l'application permet de suivre une trace économique, c'est-à-dire lister pour une rubrique donnée, tous les agents économiques qui ont émargé sur ce poste.

Les données de balance des paiements sont présentées selon les composantes standards regroupées comme suit :

- compte de transactions courantes ;
- compte de capital ;
- compte financier ;
- position extérieure globale ;
- renseignements complémentaires requis sur certains postes.

3.3.1. Compte des transactions courantes

Ce compte comprend les opérations sur les biens et les services, le compte du revenu primaire et le compte du revenu secondaire.

3.3.1.1. Biens et services

a) Biens

Les biens sont des actifs physiques produits sur lesquels des droits de propriété peuvent être établis et dont la propriété économique peut être transférée d'une unité institutionnelle à une autre par le biais des transactions. Ils sont classés en 3 catégories distinctes qui présentent un intérêt analytique différent :

- Marchandises générales ;
- Négoce international ;
- Or non monétaire.

Le poste « marchandises générales » est renseigné à partir des statistiques ajustées du commerce extérieur. Les ajustements qui portent sur les principaux produits exportés et importés sont effectués sur la base des résultats des enquêtes sur les grands produits échangés.

Les achats ou ventes de biens dans le cadre du négoce international, considérés comme un service dans la cinquième édition du manuel, sont classés dans les biens dans la sixième édition. L'acquisition des biens par le négociant est enregistrée au poste des biens en tant qu'exportation négative de l'économie du négociant. Quant aux ventes, elles sont comptabilisées au poste de biens vendus dans le cadre du négoce international en tant qu'exportation positive du négociant.

Les transactions sur l'or marchandise sont retracées dans les listings du commerce extérieur au même titre que les autres marchandises. Dans le cadre de l'évaluation des marchandises générales, les transactions sur l'or sont déduites pour être enregistrées dans la rubrique « or non monétaire ».

Par ailleurs, les exportations et importations de biens sont enregistrées à leur prix de marché au point d'évaluation uniforme. **Ce point correspond à la frontière douanière de l'économie exportatrice initiale**, c'est-à-dire que les biens sont évalués franco à bord (FAB).

Ce principe a deux conséquences majeures :

- Le transport du lieu de production au lieu d'exportation est à la charge de l'exportateur et est incorporé au prix du bien ;
- Le transport au-delà de la frontière du pays exportateur, à la charge de l'importateur, est imputé au niveau des transports à la rubrique fret.

Les listings douaniers, les enquêtes ECI et les enquêtes sur les grands produits permettent de renseigner cette composante. Au total, les importations sont enregistrées au débit et les exportations au crédit. Le solde de ces deux opérations donne la balance commerciale au sens strict.

c) Services

Les services sont les résultats d'une activité de production qui modifie l'état de l'unité qui les consomme, ou qui facilite l'échange de produits ou d'actifs financiers. En général, les services ne sont pas des éléments distincts sur lesquels il est possible d'établir des droits de propriété et ne peuvent pas être dissociés de leur production. Conformément aux principes édictés dans le Manuel des statistiques du commerce international des services, le moment d'enregistrement des transactions de services dans les comptes extérieurs correspond au moment où ils sont fournis.

Douze (12) postes de services, contre onze (11) dans la cinquième édition, ont été identifiés en raison de leur valeur analytique tant pour les statisticiens de balance des paiements que pour les utilisateurs. Ils correspondent aux statistiques nécessaires pour les négociations multilatérales sur les services internationaux :

- Services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers ;
- Services d'entretien et de réparation non inclus ailleurs ;
- Transport ;
- Voyages ;
- Travaux de construction ;
- Services d'assurance et de retraite ;
- Services financiers ;
- Commission pour usage de propriété intellectuelle non incluse ailleurs ;

- Services de télécommunications, d'informatique et d'information ;
- Autres services aux entreprises ;
- Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs ;
- Biens et services des administrations publiques non inclus ailleurs.

Les services de transformation rendus sont inclus dans les « Services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers », alors que dans la cinquième édition, les biens envoyés à l'étranger pour y être transformés sont classés dans les « Biens importés ou exportés pour transformation » et un transfert de propriété est imputé en même temps. Dans le MBP6, les imputations au compte financier des crédits commerciaux correspondant aux flux imputés pour les "biens importés ou exportés pour transformation" ne sont plus nécessaires.

Le poste « Réparations de biens » du MBP5 est maintenant intitulé « Services d'entretien et de réparation n.c.a. ». Contrairement à son traitement dans le MBP5, ce poste fait partie des services et non des biens dans le MBP6. Il recouvre l'entretien du matériel de transport, qui était classé dans « Autres transports -Autres » dans le MBP5.

Les enquêtes spéciales adressées aux sociétés de chemins de fer, aux ports, aux syndicats des transporteurs routiers permettent de servir les recettes de transport international de marchandises vers les pays limitrophes. En plus des services de transport classiques, ce poste comprend dans le MBP6, les services postaux et de messagerie, qui étaient inclus dans Services de communication dans le BMP5.

Pour les services d'assurance, il est proposé dans le nouveau manuel d'évaluer les transactions internationales en estimant le montant des commissions de services inclus dans le montant brut des primes perçues.

Cependant, les réparations de gros ouvrages tels que les ponts, le matériel ferroviaire, etc., sont classées dans les services de Bâtiments et Travaux Publics.

Les rubriques des services sont essentiellement renseignées par les enquêtes auprès des entreprises. Les importations de services sont enregistrées au débit, tandis que les prestations de services à l'extérieur sont enregistrées au crédit.

3.3.1.2. Compte du revenu primaire

Le revenu est défini comme étant la rémunération résultant de la contribution à la production, de la fourniture d'actifs financiers ou de la location de ressources naturelles. La notion de revenu primaire est introduite pour assurer la cohérence avec le SCN 2008, en prenant notamment de façon explicite les loyers et les impôts/subventions sur les produits et la production.

Dans la 6^{e} édition du Manuel du FMI, le concept de revenu englobe (i) la rémunération des salariés, (ii) les revenus des investissements (dividendes, bénéfices, bénéfices réinvestis, intérêts, revenus d'investissements attribuables aux assurés et souscripteurs de garanties standards et de pension) et (iii) les autres revenus primaires (loyer, impôts et subventions sur les produits et la production). Cette structure du compte de revenu primaire concorde avec celle des flux et encours financiers y relatifs, facilitant l'analyse des taux de rendement des actifs/passifs financiers.

a) Rémunération des salariés

Le principal changement concerne la clarification de la relation employeur-salarié de manière à faire apparaître une distinction entre rémunération des salariés et paiement de services. Elle tient compte de la possibilité pour une entité de louer les services d'un travailleur indépendant ou de recruter un salarié pour faire le travail. Le MBP6 fournit des indications qui permettent de déterminer l'existence d'une relation employé-salarié.

Cette composante est servie principalement à partir des enquêtes spécifiques (notamment les Ambassades étrangères, les organisations internationales et les Ambassades nationales à l'étranger).

Les salaires versés aux travailleurs transfrontaliers peuvent être appréhendés à partir des résultats de l'enquête sur les transferts de fonds des travailleurs migrants. En effet, les résultats de cette enquête distinguent les envois effectués par des travailleurs ayant acquis le statut de résident à l'étranger (plus d'un an) de ceux des travailleurs saisonniers (ou frontaliers). Le montant envoyé par cette dernière catégorie correspond à la fraction du salaire versé par l'employeur dans l'économie d'accueil. Le reste du salaire est supposé être affecté à des dépenses de consommation, d'hébergement, de soin de santé, de transport, etc., à affecter aux dépenses de voyage à titre professionnel. Ce montant pourrait être estimé à partir d'une clé de répartition qui reflète l'affectation des ressources des travailleurs saisonniers. La somme du montant envoyé vers le pays d'origine et celui consommé localement donne une approximation du salaire par cette catégorie de travailleurs, qui s'ajoute aux salaires versés par les ambassades.

Cette rubrique comprend également les cotisations sociales acquittées par les employeurs, qui sont recensés à l'aide des questionnaires destinés aux entreprises et aux ambassades.

Les rémunérations reçues par des résidents sont imputées au crédit tandis que les versements qu'ils effectuent sont enregistrés au débit du poste.

b) Revenu des investissements

La rubrique « revenu des investissements » enregistre les revenus que retirent des entités résidentes de la fourniture d'actifs financiers à des non-résidents et vice-versa.

Le revenu des investissements se subdivise en 4 catégories :

- revenu des investissements directs (dividendes, bénéfices réinvestis et intérêts) ;
- revenu des investissements de portefeuille (dividendes, bénéfices réinvestis et intérêts) ;
- revenu des autres investissements (intérêts notamment) ;
- revenu des avoirs de réserve.

Concernant les dividendes, la principale nouveauté du MBP6 concerne la date d'enregistrement. Les dividendes sont en effet enregistrés à la date à laquelle les actions deviennent ex-dividende au lieu de la date à laquelle les dividendes sont exigibles comme dans le MBP5. Par ailleurs, l'expression "revenus des quasi-sociétés" remplace les "bénéfices distribués des succursales" du MBP5.

S'agissant des intérêts, le MBP6 propose leur ajustement, de manière à ne faire apparaître que l'intérêt « pur » et d'affecter la composante SIFIM dans les services financiers.

Les avoirs de réserve sont classés séparément dans le MBP6, alors qu'ils étaient comptabilisés dans les revenus d'autres investissements.

c) Autres revenus primaires

La rubrique "autres revenus primaires" comprend les loyers, les impôts sur la production et les importations, ainsi que les subventions. Dans le MBP6, ils sont comptabilisés dans le revenu primaire et non dans le compte du revenu secondaire (transferts courants) comme dans le MBP5.

Les informations sur les revenus des investissements et les autres revenus primaires sont renseignées notamment par les enquêtes générales. La rémunération du capital encaissée par les résidents est enregistrée au crédit tandis que les paiements effectués par les entités résidentes au titre de la dette publique notamment sont enregistrés au débit.

3.3.1.3. Compte du revenu secondaire

La notion de revenu secondaire est introduite pour assurer la cohérence avec le SCN et elle est clarifiée dans le MBP6. ***Contrairement au revenu primaire, qui représente les rémunérations obtenues de la mise à disposition de travail et d'actifs financiers, ainsi que de la location de ressources naturelles, le revenu secondaire résulte de la redistribution ultérieure des revenus par transferts courants des Etats ou organismes caritatifs.***

Comme dans le MBP5, seuls les transferts courants, ayant un impact direct sur la consommation de biens et services, sont enregistrés dans le revenu secondaire, au compte des transactions courantes, les transferts en capital étant affectés au compte de capital.

Le revenu secondaire est composé des transferts de personnels et des autres transferts courants, ventilés entre secteurs public et privé. Les transferts personnels comprennent tous les transferts courants en espèce ou en nature effectués par des ménages ou reçus de ménages non-résidents par des ménages résidents. ***Les envois de fonds des travailleurs migrants appartiennent à cette catégorie.***

Les autres transferts courants sont constitués des transactions ci-après :

- les impôts courants sur le revenu, le patrimoine ;
- les cotisations sociales versées par les ménages aux organismes d'assurance sociale ;
- les prestations sociales payées au titre des régimes de sécurité sociale et des régimes de pension ;
- les primes nettes d'assurance-dommages et garanties standards ;
- les indemnités d'assurance-dommages et appels au titre de garanties ;

- la coopération internationale courante, comprenant notamment l'aide budgétaire, les aides humanitaires en nature ou en espèce, les contributions aux organisations internationales, l'assistance technique, etc. ;

- les transferts courants divers, composés pour l'essentiel des transferts reçus par les ISBLSM (sous forme de donation, de droits d'adhésion, etc.), les autres transferts courants divers (amendes et pénalités, paiements d'indemnités, les paiements obligatoires sans contrepartie aux autorités supranationales, etc.

Ce poste est servi à partir du questionnaire du Ministère de l'Economie et des Finances, de ceux des ONG, des états de dépouillement des institutions sous-régionales, du dépouillement du rapport du PNUD, des résultats des enquêtes sur les envois de fonds des travailleurs migrants, etc. De façon générale, les transferts reçus sont portés au crédit, tandis que les transferts versés à des non-résidents sont enregistrés au débit du poste « revenu secondaire ».

3.3.2. Compte de capital

Le compte de capital enregistre les acquisitions/cessions d'actifs non financiers non produits et les transferts de capital.

3.3.2.1. Acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits

Les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits comprennent :

- les ressources naturelles tels que les terrains, les droits d'exploitation du sous-sol, les droits d'exploitation forestière, les eaux, les droits de pêche, l'espace aérien et le spectre électromagnétique[25] ;

- les contrats, baux et licences comme les baux d'exploitation transférables, les permissions d'utiliser des ressources qui ne donnent pas lieu à enregistrement de ces ressources comme propriétés directes, les autorisations d'entreprendre certaines activités (y compris certains permis délivrés par l'administration) ;

- les actifs de commercialisation : il s'agit des marques de fabrique, des en-têtes commerciaux, des marques déposées, des logos et noms de domaine.

Les débits et crédits pour les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits sont à enregistrer séparément, et non sur une base nette, comme dans le MBP5.

Contrairement à leur traitement dans le MBP5, les droits d'émission et les noms de domaine sur l'Internet sont considérés comme des actifs économiques possibles. Dans le MBP6, les résultats de la R&D, comme les brevets et les droits d'auteur, ne sont plus considérés comme des actifs non produits. Les achats et ventes directs de ces produits ne sont plus portés au compte de capital, comme dans le MBP5, mais sont classés parmi les actifs produits, avec enregistrement des transactions dans les services (services de R&D pour brevets et droits d'auteur).

25 Les droits d'utiliser temporairement ces ressources sont classés dans les loyers au compte du revenu primaire.

3.3.2.2. Transferts en capital

Les transferts en capital sont des transferts pour lesquels la propriété d'un actif (autre que des espèces ou des stocks) est transférée d'une partie à une autre ou qui obligent l'une ou les deux parties à acquérir ou à céder un actif (autre que des espèces ou des stocks) ou pour lesquels, un engagement est annulé par le créancier.

Ils se distinguent des transferts courants par le fait qu'ils entraînent un changement correspondant des stocks d'actifs d'une ou des deux parties à la transaction sans influer sur l'épargne d'aucune d'entre elles. Ainsi, les transferts destinés à la consommation de biens et services sont des transferts courants et ceux destinés au budget d'investissement ou liés à l'acquisition d'un actif fixe ou d'un actif financier sont des transferts de capital.

La remise de dette (annulation par accord contractuel entre créancier et débiteur) est l'opération type de transfert en capital.

Les transferts des migrants (valeur nette du patrimoine) sont également inclus dans les transferts de capital.

A l'instar de celui du revenu secondaire, ce poste est servi à partir du questionnaire du Ministère de l'Economie et des Finances, de ceux des ONG, des états de dépouillement des institutions sous-régionales, du dépouillement du rapport du PNUD, des résultats des enquêtes sur les envois de fonds des travailleurs migrants, etc. Les transferts reçus sont portés au crédit, tandis que les transferts versés à des non-résidents sont enregistrés au débit du poste « Transferts en capital».

3.3.3. Compte financier

Le compte financier enregistre les opérations sur actifs et passifs financiers effectuées entre résidents et non-résidents. Dans le MBP6, les opérations du compte financier sont enregistrées en termes de variations nettes d'actifs et de passifs financiers, en lieu et place de l'imputation crédit et débit. Ces écritures peuvent être passées en contrepartie des transactions sur les biens et services, le revenu et le capital ou d'autres écritures du compte financier.

Le MBP6 a maintenu les quatre critères de classification retenus dans le MBP5, à savoir : (i) les catégories fonctionnelles, (ii) les secteurs institutionnels, (iii) les instruments et (iv) les échéances utilisées. Le critère primordial de la classification retenu est la fonctionnalité du capital. Ainsi, le classement s'effectue comme suit :

- Investissements directs ;
- Investissements de portefeuille ;
- Dérivés financiers (autres que les réserves) et options sur titres des salariés ;
- Autres investissements ;
- Avoirs de réserve.

Les IDE sont désormais présentés sur la base des avoirs et engagements, et non en fonction du sens des flux de capitaux (investissements à l'étranger et dans l'économie). En outre, pour

tenir compte du développement accru de la libre circulation des capitaux, occasionnant des chaînes de propriété longues et souvent complexes, il a été élaboré des directives sur l'identification de ces relations. Ces directives sont basées sur le cadre pour les relations d'investissement direct (CRID), qui prévoit des critères permettant de déterminer si une propriété transfrontalière se traduit par une relation d'investissement direct étranger. Dans les composantes types, les investissements directs sont classés en fonction de la relation entre l'investisseur et l'entité recevant l'investissement comme ci-après :

- investisseur direct dans des entreprises d'investissement direct ;
- investissement direct dans un investisseur direct (investissement à rebours) ;
- et entreprises apparentées.

S'agissant des investissements de portefeuille, ils sont constitués par les transactions et positions transfrontalières portant sur les titres de créance ou des actions, autres que celles sur l'investissement direct ou des avoirs de réserve. Le principal changement a trait à l'exclusion des dérivés financiers normalisés des investissements de portefeuille, qui font désormais l'objet d'une catégorie fonctionnelle distincte, bien qu'ils soient des instruments négociables.

Les autres investissements constituent pour leur part un poste résiduel qui englobe toutes les opérations sur actifs et passifs financiers d'une économie qui ne figurent pas aux postes des investissements directs, des investissements de portefeuille, des dérivés financiers et des avoirs de réserves. Cette catégorie fonctionnelle passe de quatre (4) à six (6) rubriques, du fait de l'éclatement de la rubrique « Autres avoirs, autres engagements » en (i) « autres titres de participation », (ii) « régimes d'assurance, de pension et de garanties standardisées » et «et les autres comptes à recevoir/à payer ».

S'agissant des avoirs de réserve, ils prennent désormais en compte les actifs gérés en commun, les accords de pension, les fonds à vocation spéciale, les engagements liés aux réserves et les accords monétaires régionaux.

Les allocations de DTS aux pays membres du FMI sont retracées dans le compte financier, au titre des engagements, alors qu'elles n'étaient pas considérées comme un engagement, mais figuraient dans la position extérieure globale.

Le deuxième critère de classification des opérations financières est la distinction par secteur institutionnel, comprenant la « banque centrale », les « institutions de dépôt autres que la banque centrale », l'«administration publique » et les « autres secteurs », composés des « autres sociétés financières » et des « sociétés non financières, ménages et ISBLSM ».

Le troisième critère de classification, en particulier au niveau du poste "Autres Investissements", est l'instrument financier. On distingue les catégories d'instruments suivantes : (i) les autres titres de participation, (ii) les numéraires et dépôts, (iii) les prêts (y compris l'utilisation des crédits du FMI et ses prêts), (iv) les régimes d'assurance, de pension et de garanties standardisées, (v) les crédits commerciaux, (vi) les « autres comptes à recevoir/à payer » et les « droits de tirage spéciaux »[26].

26 L'allocation de droits de tirage spéciaux (DTS) aux membres du FMI est enregistrée comme un accroissement de passif du bénéficiaire de DTS avec une écriture correspondante au poste DTS des avoirs de réserve (cf. MBP6, § 8.50).

Le quatrième critère de classification est la maturité des actifs et passifs financiers, comprenant le court terme et le long terme. Il s'applique principalement aux rubriques des investissements de portefeuille et à celles des autres investissements. **Le critère retenu est celui de l'échéance initiale prévue par le contrat et non celui de la période restant à courir jusqu'à l'échéance.**

Les transactions du compte financier, conjuguées avec les autres flux, constituent les contributions aux variations entre les positions d'ouverture et de clôture d'actifs et de passifs financiers.

Les « Autres flux » comprennent les « réévaluations » et les « Autres variations de volume ». Les « réévaluations » correspondent aux pertes ou gains de détention qu'entraînent pour les propriétaires d'actifs ou de passifs financiers la variation de leurs prix ou les fluctuations de taux de change et de prix d'actifs. Quant aux « Autres variations de volume », elles portent notamment sur les changements de classification[27], les variations dues au changement de résidence par une personne détenant des actifs ou passifs financiers, les abandons de créances, les pertes d'actifs dues à une catastrophe naturelle, etc.

A cet égard, dans le nouveau dispositif de l'Union, la collecte des données est basée sur le recensement des encours d'actifs et de passifs, de début et de fin de période, ainsi que les « autres flux » enregistrés au cours de la période. Les flux nets d'actifs et de passifs inscrits au compte financier de la balance des paiements sont ainsi calculés par la variation d'encours entre le début et la fin de période, ainsi qu'une déduction des « Autres flux », qui n'obéissent pas à la définition des flux transactionnels de la balance des paiements.

3.3.3. Position extérieure globale

La position extérieure globale (PEG) est un état statistique qui montre la valeur et la composition à un moment donné du stock :

- des actifs financiers des résidents d'une économie qui sont des créances sur des non-résidents et de l'or physique détenu comme avoir de réserve ;
- des engagements des résidents d'une économie envers des non-résidents.

Dans le MBP6, la PEG correspond, par la classification, l'enregistrement net et l'ordre des postes, au compte financier et au compte de revenu primaire de la balance des paiements, ainsi qu'aux autres variations de la PEG, de manière à faciliter les opérations de rapprochement et le calcul des taux de rendement.

Contrairement à la balance des paiements qui retrace des flux, la position extérieure globale est un relevé en termes de stocks. Il s'agit d'un état statistique à double dimension puisqu'elle permet de rapprocher les stocks et les flux des composantes et des facteurs explicatifs des variations enregistrées du début à la fin de la période sous revue.

En effet, horizontalement la PEG reprend les composantes types du compte financier de la balance des paiements en avoirs et en engagements, en calquant la classification fonctionnelle déjà mentionnée[28]. Verticalement, toutes ces composantes sont évaluées au prix

27 Il s'agit notamment du reclassement des investissements de portefeuille en investissements directs dès lors que la participation au capital social atteint ou dépasse le seuil de 10 %.

28 Cf. encadré 2, page 14.

du marché, afin d'établir les stocks en début de période et toutes les colonnes qui suivent retracent les facteurs qui occasionnent des variations de la PEG entre deux périodes.

Les transactions liées aux diverses composantes constituent le premier facteur : il s'agit des variations nettes d'actifs et de passifs financiers de la balance des paiements. S'y ajoutent les variations dues aux prix des actifs, celles dues aux fluctuations des taux de change et les autres variations de volume.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Conseil des Ministres de l'UEMOA (2010), Règlement n°09/2010/CM/UEMOA du 1er octobre 2010, relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA.

FMI (1993), Manuel de la balance des paiements, cinquième édition (MBP5).

FMI (1995), Guide pour l'établissement des statistiques de la balance des paiements.

FMI (2000), Manuel de statistiques monétaires et financières.

FMI (2000), Dérivés financiers : Supplément à la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements.

FMI (2001), Manuel de statistiques des finances publiques, deuxième édition.

FMI (2001), Manuel sur les réserves internationales et liquidité internationale : directives de déclaration des données.

FMI (2002), Guide pour l'Enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille, Deuxième édition.

FMI (2003), Statistiques de la dette extérieure : Guide pour les statisticiens et les utilisateurs.

FMI (2003), Position extérieure globale : guide des sources de données

FMI (2008), Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, Sixième édition (MBP6).

FMI (2008), Système de Comptabilité Nationale (SCN2008)

FMI, 2009, Transactions internationales dans les envois de fonds : Guide pour les statisticiens et les utilisateurs

FMI (2009), Guide pour l'élaboration de statistiques sur les envois de fonds

FMI (2010), Guide pour l'Enquête coordonnée sur l'investissement direct

FMI (2011), Système de codification SDMX du MBP6.

FMI (2012), Guide MBP6 http://www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2007/bop6comp.htm

Nations Unies (2002), Manuel des statistiques du commerce international des services (2002)

Nations Unies (2004), Statistiques du commerce international de marchandises : manuel des statisticiens

Nations Unies (2009), Classification Internationale, par Industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), Révision 4.

Nations Unies (2010), Statistiques du commerce international de marchandises : supplément du manuel des statisticiens

OCDE (2008), Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux, Quatrième édition.

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I : COMPOSANTES TYPE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

ANNEXE II : LISTE DES QUESTIONNAIRES ET ETATS DE DEPOUILLEMENTS

ANNEXE III : MODELE DE PAGE DE GARDE DES QUESTIONNAIRES

ANNEXE IV : QUELQUES MODELES DE SUPPORTS DE COLLECTE

ANNEXE 4.1 : *D1 – ETAT DE DEPOUILLEMENT DES AVOIRS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE CENTRALE*

ANNEXE 4.2 : *Q1 – QUESTIONNAIRE AUX BANQUES*

ANNEXE 4.3 : *D3 – ETAT DE DEPOUILLEMENT DEC2000 GLOBALISE DES BANQUES*

ANNEXE 4.4 : *Q5 – QUESTIONNAIRE A LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR*

ANNEXE 4.5 : *Q6 – QUESTIONNAIRE DETTE EXTERIEURE PUBLIQUE*

ANNEXE 4.6 : *QUESTIONNAIRE TYPE AUX ENTREPRISES NON FINANCIERES*

ANNEXE V : TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE LES RUBRIQUES DE BALANCE DES PAIEMENTS ET CELLES DU SYSCOA

ANNEXE VI : NOTICE TECHNIQUE A L'INTENTION DES DECLARANTS

ANNEXE VII : CONTROLES DE COHERENCE ET DE VRAISEMBLANCE

ANNEXE VIII : FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES SUR LES INVESTISSEMENTS ETRANGERS DANS LES ENTREPRISES RESIDENTES

ANNEXE IX : METHODOLOGIE D'ESTIMATION DU TAUX DE FRET DANS LES PAYS DE L'UEMOA

ANNEXE X : PISTE D'AMELIORATION DU PROCESSUS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNEES

ANNEXE XI : CANEVAS HARMONISE D'ANALYSE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS ET DE LA POSITION EXTERIEURE GLOBALE DANS LES PAYS DE L'UEMOA

ANNEXE 11.1 : *PROPOSITION DE PLAN DETAILLE DES RAPPORTS BALANCE DES PAIEMENTS ET DE LA POSITION EXTERIEURE GLOBALE DANS LES PAYS DE L'UEMOA*

ANNEXE 11.2 : *PROPOSITION DE TABLEAU D'ANALYSE DES DONNEES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS ET DE LA POSITION EXTERIEURE GLOBALE*

ANNEXE I : COMPOSANTES TYPE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	Libellé poste	**Crédit / Acquisitions nettes d'actifs[29]**	**Débit / Accroissements nets de passifs[30]**
1	. Compte des transactions courantes		
1.A	. - - Biens et services		
1.A.a	. - - - - Biens		
1.A.a.1	. - - - - - - Marchandises générales, base balance des paiements		
1.A.a.1.1	. - - - - - - - - Dont : Réexportations		
1.A.a.2	. - - - - - - Exportations nettes de biens dans le cadre du négoce international		
1.A.a.2.1	. - - - - - - - - Biens achetés dans le cadre du négoce international (crédits négatifs)		
1.A.a.2.2	. - - - - - - - - Biens vendus dans le cadre du négoce international		
1.A.a.3	. - - - - - - Or non monétaire		
1.A.b	. - - - - Services		
1.A.b.1	. - - - - - - Services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers		
1.A.b.1.1	. - - - - - - - - - Biens destinés à transformation dans l'économie déclarante / Biens expédiés après transformation (CR.), Biens reçus pour transformation (DR.)		
1.A.b.1.2	. - - - - - - - - - Biens destinés à transformation à l'étranger / Biens expédiés pour transformation (CR.), Biens reçus après transformation (DR.)		
1.A.b.2	. - - - - - - Services d'entretien et de réparation non inclus ailleurs		
1.A.b.3	. - - - - - - Transport		
1.A.b.3.0	. - - - - - - - - Pour tous les modes de transports		
1.A.b.3.0.1	. - - - - - - - - - - Voyageurs		
1.A.3.0.1.1	. - - - - - - - - - - Travailleurs frontaliers, saisonniers ou autres travailleurs à temps limité		
1.A.b.3.0.2	. - - - - - - - - - - Fret		
1.A.b.3.0.3	. - - - - - - - - - - Autres		
1.A.b.3.1	. - - - - - - - - Transports maritimes		
1.A.b.3.1.1	. - - - - - - - - - - Voyageurs		
1.A.b.3.1.1.1	. - - - - - - - - - - - - Travailleurs frontaliers, saisonniers ou autres travailleurs à temps limité		
1.A.b.3.1.2	. - - - - - - - - - - Fret		
1.A.b.3.1.3	. - - - - - - - - - - Autres		
1.A.b.3.2	. - - - - - - - - Transports aériens		
1.A.b.3.2.1	. - - - - - - - - - - Voyageurs		
1.A.b.3.2.1.1	. - - - - - - - - - - - - Travailleurs frontaliers, saisonniers ou autres travailleurs à temps limité		
1.A.b.3.2.2	. - - - - - - - - - - Fret		
1.A.b.3.2.3	. - - - - - - - - - - Autres		
1.A.b.3.3	. - - - - - - - - Autres modes de transport		
1.A.b.3.3.1	. - - - - - - - - - - Voyageurs		
1.A.b.3.3.1.1	. - - - - - - - - - - - - Travailleurs frontaliers, saisonniers ou autres travailleurs à temps limité		
1.A.b.3.3.2	. - - - - - - - - - - Fret		
1.A.b.3.3.3	. - - - - - - - - - - Autres		
1.A.b.3.4	. - - - - - - - - Services postaux et services de messagerie		
1.A.b.4	. - - - - - - Voyages		
1.A.b.4.1	. - - - - - - - - A titre professionnel		
1.A.b.4.1.1	. - - - - - - - - - - Acquisition de biens et services par les travailleurs frontaliers ou autres travailleurs à temps limité		
1.A.b.4.1.2	. - - - - - - - - - - Autres		

29 Les rubriques des comptes des transactions courantes et de capital sont présentées sous forme de flux bruts créditeurs. Quant à celles du compte financier, elles sont évaluées en variations nettes d'actifs.

30 Les rubriques des comptes des transactions courantes et de capital sont présentées sous forme de flux bruts débiteurs. Quant à celles du compte financier, elles sont évaluées en variations nettes de passifs.

	Libellé poste	Crédit / Acquisitions nettes d'actifs	Débit / Accroissements nets de passifs
1.A.b.4.2	. - - - - - - - - À titre personnel		
1.A.b.4.2.1	. - - - - - - - - - - Santé		
1.A.b.4.2.2	. - - - - - - - - - - Éducation		
1.A.b.4.2.3	. - - - - - - - - - - Autres		
1.A.b.4.0	. - - - - - - - - Pour les voyages à titre professionnel et les voyages à titre personnel		
1.A.b.4.0.1	. - - - - - - - - - - Biens		
1.A.b.4.0.2	. - - - - - - - - - - Services de transports locaux		
1.A.b.4.0.3	. - - - - - - - - - - Services d'hébergement		
1.A.b.4.0.4	. - - - - - - - - - - Services de restauration		
1.A.b.4.0.5	. - - - - - - - - - - Autres services		
1.A.b.4.0.5.1	. - - - - - - - - - - - - Services de santé		
1.A.b.4.0.5.2	. - - - - - - - - - - - - Services d'éducation		
1.A.b.5	. - - - - - - Travaux de construction		
1.A.b.5.1	. - - - - - - - - Travaux de construction réalisés à l'étranger		
1.A.b.5.2	. - - - - - - - - Travaux de construction réalisés dans l'économie déclarante		
1.A.b.6	. - - - - - - Services d'assurance et de retraite		
1.A.b.6.1	. - - - - - - - - Assurance directe		
1.A.b.6.2	. - - - - - - - - Réassurance		
1.A.b.6.3	. - - - - - - - - Services auxiliaires d'assurance		
1.A.b.6.4	. - - - - - - - - Services de retraite et de garantie standardisée		
1.A.b.7	. - - - - - - Services financiers		
1.A.b.7.1	. - - - - - - - - Services financiers explicitement facturés et autres		
1.A.b.7.2	. - - - - - - - - Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)		
1.A.b.8	. - - - - - - Commission pour usage de propriété intellectuelle non incluses ailleurs		
1.A.b.9	. - - - - - - Services de télécommunications, d'informatique et d'information		
1.A.b.9.1	. - - - - - - - - Services de télécommunications		
1.A.b.9.2	. - - - - - - - - Services d'informatique		
1.A.b.9.3	. - - - - - - - - Services d'information		
1.A.b.10	. - - - - - - - Autres services aux entreprises		
1.A.b.10.1	. - - - - - - - - - Services de recherche-développement		
1.A.b.10.2	. - - - - - - - - - Services spécialisés et services de conseil en gestion		
1.A.b.10.3	. - - - - - - - - - Services techniques, services liés au commerce international et autres services aux entreprises		
1.A.b.11	. - - - - - - - Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs		
1.A.b.11.1	. - - - - - - - - - Services audio-visuels et connexes		
1.A.b.11.2	. - - - - - - - - - Autres services personnels, culturels et relatifs aux loisirs		
1.A.b.12	. - - - - - - - Biens et services des administrations publiques non inclus ailleurs		
1.A.b.0.1	. - - - - - - - - - Services liés au tourisme compris dans les voyages et les transports de voyageurs		
1.B	. - - Revenu primaire		
1.B.1	. - - - - Rémunération des salariés		
1.B.2	. - - - - Revenus des investissements		
1.B.2.1	. - - - - - - Investissements directs		
1.B.2.1.1	. - - - - - - - - Revenus des titres de participation et des parts de fonds de placement		
1.B.2.1.1.1	. - - - - - - - - - - Dividendes et prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés		
1.B.2.1.1.1.1	. - - - - - - - - - - - - Investisseur direct dans des entreprises d'investissement direct		
1.B.2.1.1.1.2	. - - - - - - - - - - - - - Entreprises d'investissement direct dans un investisseur direct (investissements à rebours)		
1.B.2.1.1.1.3	. - - - - - - - - - - - - Entre entreprises sœurs		
1.B.2.1.1.1.3.1	. - - - - - - - - - - - - - - si le contrôle ultime est détenu par un résident		
1.B.2.1.1.1.3.2	. - - - - - - - - - - - - - - si le contrôle ultime est détenu par un non-résident		

	Libellé poste	Crédit / Acquisitions nettes d'actifs	Débit / Accroissements nets de passifs
1.B.2.1.1.1.3.3	. - - - - - - - - - - - - - - si le détenteur du contrôle ultime est inconnu		
1.B.2.1.1.2	. - - - - - - - - - - Bénéfices réinvestis		
1.B.2.1.1.2.1	. - - - - - - - - - - - - Revenus des investissements attribuables aux titulaires de contrats d'assurance, de pension et de garantie standardisée, et aux propriétés de parts de fonds de placement		
1.B.2.1.1.2.1.1	. - - - - - - - - - - - - - - Dont - Revenu des investissements attribuable aux propriétés de parts de fonds de placement		
1.B.2.1.2	. - - - - - - - - Intérêts		
1.B.2.1.2.1	. - - - - - - - - - - Investisseur direct dans des entreprises d'investissement direct		
1.B.2.1.2.2	. - - - - - - - - - - - - Entreprises d'investissement direct dans un investisseur direct (investissements à rebours)		
1.B.2.1.2.3	. - - - - - - - - - - Entre entreprises sœurs		
1.B.2.1.2.3.1	. - - - - - - - - - - - - si le contrôle ultime est détenu par un résident		
1.B.2.1.2.3.2	. - - - - - - - - - - - - si la société mère ayant le contrôle ultime est détenue par un non-résident		
1.B.2.1.2.3.3	. - - - - - - - - - - - - si le détenteur du contrôle ultime est inconnu		
1.B.2.1.2.M	. - - - - - - - - - - Pour mémoire: Intérêts avant services d'intermédiation financière indirectement mesurés		
1.B.2.2	. - - - - - - Investissements de portefeuille		
1.B.2.2.1	. - - - - - - - - Revenu des investissements sur titres de participation et parts de fonds de placement		
1.B.2.2.1.1	. - - - - - - - - - - Dividendes sur titres de participation hors parts de fonds de placement		
1.B.2.2.1.2	. - - - - - - - - - - Revenus des investissements attribuables aux propriétaires de parts de fonds de placement		
1.B.2.2.1.2.1	. - - - - - - - - - - - - Dividendes		
1.B.2.2.1.2.2	. - - - - - - - - - - - - Bénéfices réinvestis		
1.B.2.2.2	. - - - - - - - - Intérêts		
1.B.2.2.2.1	. - - - - - - - - - - À court terme		
1.B.2.2.2.2	. - - - - - - - - - - À long terme		
1.B.2.3	. - - - - - - Autres investissements		
1.B.2.3.1	. - - - - - - - - Prélèvement sur les revenus des quasi-sociétés		
1.B.2.3.2	. - - - - - - - - Intérêts		
1.B.2.3.2.M	. - - - - - - - - - - Pour mémoire: Intérêts avant services d'intermédiation financière indirectement mesurés		
1.B.2.3.3	. - - - - - - - - - Revenus des investissements attribuables aux titulaires de contrats d'assurance, de retraite et de garantie standardisée		
1.B.2.4	. - - - - - - Avoirs de réserves		
1.B.2.4.1	. - - - - - - - - Revenus des titres de participation et des parts de fonds de placement		
1.B.2.4.2	. - - - - - - - - Intérêts		
1.B.2.4.2M	. - - - - - - - - - - Pour mémoire : Intérêts avant services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)		
1.B.3	. - - - - Autre revenu primaire		
1.B.3.1	. - - - - - - Taxes sur la production et importations		
1.B.3.2	. - - - - - - Subventions à la production		
1.B.3.3	. - - - - - - Loyers		
1.C	. - - Revenu secondaire		
1.C.1	. - - - - Administrations publiques		
1.C.1.1	. - - - - - - Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.		
1.C.1.1.1	. - - - - - - - - payables par les travailleurs frontaliers, saisonniers ou autres travailleurs à temps limité		
1.C.1.2	. - - - - - - Cotisations sociales		
1.C.1.2.1	. - - - - - - - - payables par les travailleurs frontaliers, saisonniers ou autres travailleurs à temps limité		
1.C.1.3	. - - - - - - Prestations Sociales (Débit)		
1.C.1.4	. - - - - - - Coopération internationale courante		

	Libellé poste	Crédit / Acquisitions nettes d'actifs	Débit / Accroissements nets de passifs
1.C.1.5	. - - - - - - Transferts courants divers des administrations publiques (D75)		
1.C.1.5.1	. - - - - - - - - Transferts courants aux ISBLSM		
1.C.2	. - - - - Sociétés financières, sociétés non financières, ménages et ISBLSM		
1.C.2.1	. - - - - - - Transferts personnels (transferts courants entre ménages résidents et non résidents)		
1.C.2.1.1	. - - - - - - - - Envois de fonds des travailleurs		
1.C.2.2	. - - - - - - Autres transferts courants		
1.C.2.0.1	. - - - - - - - - Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.		
1.C.2.0.2	. - - - - - - - - Cotisations sociales		
1.C.2.0.3	. - - - - - - - - Prestations sociales		
1.C.2.0.4	. - - - - - - - - Primes d'assurance nettes hors assurance vie		
1.C.2.0.5	. - - - - - - - - Indemnités d'assurance dommage		
1.C.2.0.6	. - - - - - - - - Coopération internationale courante		
1.C.2.0.7	. - - - - - - - - Transferts courants divers		
1.C.2.0.7.1	. - - - - - - - - - - Dont : transferts courants aux ISBLSM		
1.C.3	. - - - - Ajustement pour variation des droits à pension		
2	. Compte de capital		
2.1	. - - Acquisitions (DR.) / cessions (CR.) d'actifs non financiers non produits		
2.2	. - - Transferts de capital		
2.2.1	. - - - - Administration publique		
2.2.1.1	. - - - - - - Remises de dette		
2.2.1.2	. - - - - - - Autres transferts de capital		
2.2.1.2.1	. - - - - - - - - dont : impôts en capital		
2.2.2	. - - - - Sociétés financières, sociétés non financières, ménages et ISBLSM		
2.2.2.1	. - - - - - - Remises de dette		
2.2.2.2	. - - - - - - Autres transferts de capital		
2.2.2.2.1	. - - - - - - - - dont : impôts en capital (Crédit)		
2.2.2.0.1	. - - - - - - - - dont : entre ménages		
4	. Capacité (+) / besoin (-) de financement (solde des comptes des transactions courantes et de capital)		
3	. Compte financier		
5	. Capacité (+) / besoin (-) de financement (Compte financier)		
3.1	. - - Investissement direct		
3.1.1	. - - - - Titres de participation et parts de fonds de placement		
3.1.1.1	. - - - - - - Titres de participation autres que le réinvestissement des bénéfices		
3.1.1.1.1	. - - - - - - - - Investisseur direct dans des entreprises d'investissement direct		
3.1.1.1.2	. - - - - - - - - - Entreprises d'investissement direct dans un investisseur direct (investissement à rebours)		
3.1.1.1.3	. - - - - - - - - Entre entreprises sœurs		
3.1.1.1.3.1	. - - - - - - - - - - si le contrôle ultime est détenu par un résident		
3.1.1.1.3.2	. - - - - - - - - - - si le contrôle ultime est détenu par un non-résident		
3.1.1.1.3.3	. - - - - - - - - - - si le détenteur du contrôle ultime est inconnu		
3.1.1.2	. - - - - - - Réinvestissement des bénéfices		
3.1.1.0.1	. - - - - - - - - Actions/Parts de fonds de placement		
3.1.1.0.1.1	. - - - - - - - - - - Actions/Parts de fonds de placement monétaires		
3.1.2	. - - - - Instruments de dette		
3.1.2.1	. - - - - - - Créances d'un investisseur direct sur des entreprises d'investissement direct		
3.1.2.2	. - - - - - - - Créances des entreprises d'investissement direct sur un investisseur direct (investissement à rebours)		
3.1.2.3	. - - - - - - Entre entreprises sœurs		
3.1.2.3.1	. - - - - - - - - si le contrôle ultime est détenu par un résiden		

	Libellé poste	Crédit / Acquisitions nettes d'actifs	Débit / Accroissements nets de passifs
3.1.2.3.2	. - - - - - - - - si le contrôle ultime est détenu par un non-résident		
3.1.2.3.3	. - - - - - - - - si le détenteur du contrôle ultime est inconnu		
3.1.2.0	. - - - - - - Titres de créance :		
3.1.2.0.1	. - - - - - - - - - Créances d'un investisseur direct sur des entreprises d'investissement direct		
3.1.2.0.2	. - - - - - - - - - Créances des entreprises d'investissement direct sur un investisseur direct (investissement à rebours)		
3.1.2.0.3	. - - - - - - - - Entre entreprises sœurs		
3.1.2.0.3.1	. - - - - - - - - - - si le contrôle ultime est détenu par un résident		
3.1.2.0.3.2	. - - - - - - - - - - si le contrôle ultime est détenu par un non-résident		
3.1.2.0.3.3	. - - - - - - - - - - si le détenteur du contrôle ultime est inconnu		
3.2	. - - Investissements de portefeuille		
3.2.1	. - - - - Titres de participation et parts de fonds de placement		
3.2.1.1	. - - - - - - Banque centrale		
3.2.1.3	. - - - - - - Administrations publiques		
3.2.1.2	. - - - - - - Établissements de dépôts autres que la banque centrale		
3.2.1.4	. - - - - - - Autres secteurs		
3.2.1.4.1	. - - - - - - - - Autres sociétés financières		
3.2.1.4.2	. - - - - - - - - Sociétés non financières, ménages et ISBLSM		
3.2.1.0.1	. - - - - - - - - Titres de participation autres que parts de fonds de placement		
3.2.1.0.1.1	. - - - - - - - - - - Cotés en bourse		
3.2.1.0.1.2	. - - - - - - - - - - Non cotés en bourse		
3.2.1.0.2	. - - - - - - - - Actions/Parts de fonds de placement		
3.2.1.0.2.1	. - - - - - - - - - - Réinvestissement des bénéfices		
3.2.1.0.2.2	. - - - - - - - - - - Dont : Actions/Parts de fonds de placement monétaires		
3.2.2	. - - - - Titres de créance		
3.2.2.1	. - - - - - - Banque centrale		
3.2.2.1.1	. - - - - - - - - À court terme		
3.2.2.1.2	. - - - - - - - - À long terme		
3.2.2.1.9	. - - - - - - - - Autorités monétaires (le cas échéant)		
3.2.1.1.9.1	. - - - - - - - - - - À court terme		
3.2.1.1.9.2	. - - - - - - - - - - À long terme		
3.2.2.2	. - - - - - - Établissements de dépôts autres que la banque centrale		
3.2.2.2.1	. - - - - - - - - À court terme		
3.2.2.2.2	. - - - - - - - - À long terme		
3.2.2.3	. - - - - - - Administrations publiques		
3.2.2.3.1	. - - - - - - - - À court terme		
3.2.2.3.2	. - - - - - - - - À long terme		
3.2.2.4	. - - - - - - Autres secteurs		
3.2.2.4.0.1	. - - - - - - - - - - À court terme		
3.2.2.4.0.2	. - - - - - - - - - - À long terme		
3.2.2.4.1	. - - - - - - - - Autres sociétés financières		
3.2.2.4.1.1	. - - - - - - - - - - À court terme		
3.2.2.4.1.2	. - - - - - - - - - - À long terme		
3.2.2.4.2	. - - - - - - - - Sociétés non financières, ménages et ISBLSM		
3.2.2.4.2.1	. - - - - - - - - - - À court terme		
3.2.2.4.2.2	. - - - - - - - - - - À long terme		
3.3	. - - Dérivés financiers (autres que réserves) et options sur titres des employés		
3.3.1	. - - - - Banque centrale		
3.3.1.9	. - - - - - - Autorités monétaires (le cas échéant)		

	Libellé poste	Crédit / Acquisitions nettes d'actifs	Débit / Accroissements nets de passifs
3.3.2	. - - - - Établissements de dépôts autres que la banque centrale		
3.3.3	. - - - - Administrations publiques		
3.3.4	. - - - - Autres secteurs		
3.3.4.1	. - - - - - - Autres sociétés financières		
3.3.4.2	. - - - - - - Sociétés non financières, ménages et ISBLSM		
3.3.0.1	. - - - - - - Dérivés financiers (autres que réserves)		
3.3.0.1.1	. - - - - - - - - Options		
3.3.0.1.2	. - - - - - - - - Contrats à terme		
3.3.0.2	. - - - - - - Options sur titres des employés		
3.4	. - - Autres investissements		
3.4.1	. - - - - Autres titres de participation		
3.4.2	. - - - - Monnaie fiduciaire et dépôts		
3.4.2.1	. - - - - - - Banque centrale		
3.4.2.1.1	. - - - - - - - - À court terme		
3.4.2.1.2	. - - - - - - - - À long terme		
3.4.2.1.9	. - - - - - - - - Autorités monétaires (le cas échéant)		
3.4.2.1.9.1	. - - - - - - - - - - À court terme		
3.4.2.1.9.2	. - - - - - - - - - - À long terme		
3.4.2.2	. - - - - - - Établissements de dépôts autres que la banque centrale		
3.4.2.2.0.1	. - - - - - - - - - - Dont: positions interbancaires		
3.4.2.2.1	. - - - - - - - - À court terme		
3.4.2.2.2	. - - - - - - - - À long terme		
3.4.2.3	. - - - - - - Administrations publiques		
3.4.2.3.1	. - - - - - - - - À court terme		
3.4.2.3.2	. - - - - - - - - À long terme		
3.4.2.4	. - - - - - - Autres secteurs		
3.4.2.4.0.1	. - - - - - - - - - - À court terme		
3.4.2.4.0.2	. - - - - - - - - - - À long terme		
3.4.2.4.1	. - - - - - - - - Autres sociétés financières		
3.4.2.4.1.1	. - - - - - - - - - - À court terme		
3.4.2.4.1.2	. - - - - - - - - - - À long terme		
3.4.2.4.2	. - - - - - - - - Sociétés non financières, ménages et ISBLSM		
3.4.2.4.2.1	. - - - - - - - - - - À court terme		
3.4.2.4.2.2	. - - - - - - - - - - À long terme		
3.4.3	. - - - - Prêts		
3.4.3.1	. - - - - - - Banque centrale		
3.4.3.1.1	. - - - - - - - - Crédits et prêts du FMI (autres que réserves)		
3.4.3.1.2	. - - - - - - - - Autres prêts à court terme		
3.4.3.1.3	. - - - - - - - - Autres prêts à long terme		
3.4.3.1.9	. - - - - - - - - Autorités monétaires (le cas échéant)		
3.4.3.1.9.1	. - - - - - - - - - - Crédits et prêts du FMI (autres que réserves)		
3.4.3.1.9.2	. - - - - - - - - - - Autres prêts à court terme		
3.4.3.1.9.3	. - - - - - - - - - - Autres prêts à long terme		
3.4.3.2	. - - - - - - Établissements de dépôts autres que la banque centrale		
3.4.3.2.1	. - - - - - - - - À court terme		
3.4.3.2.2	. - - - - - - - - À long terme		
3.4.3.3	. - - - - - - Administrations publiques		
3.4.3.3.1	. - - - - - - - - Crédits et prêts avec le FMI (autres que réserves)		
3.4.3.3.2	. - - - - - - - - Autres à court terme		
3.4.3.3.3	. - - - - - - - - Autres à long terme		

	Libellé poste	Crédit / Acquisitions nettes d'actifs	Débit / Accroissements nets de passifs
3.4.3.4	. - - - - - - Autres secteurs		
3.4.3.4.0.1	. - - - - - - - - - - À court terme		
3.4.3.4.0.2	. - - - - - - - - - - À long terme		
3.4.3.4.1	. - - - - - - - - Autres sociétés financières		
3.4.3.4.1.1	. - - - - - - - - - - À court terme		
3.4.3.4.1.2	. - - - - - - - - - - À long terme		
3.4.3.4.2	. - - - - - - - - Sociétés non financières, ménages et ISBLSM		
3.4.3.4.2.1	. - - - - - - - - - - À court terme		
3.4.3.4.2.2	. - - - - - - - - - - À long terme		
3.4.4	. - - - - Régime d'assurance, de pension et de garanties standardisées		
3.4.4.1	. - - - - - - Banque centrale		
3.4.4.1.9	. - - - - - - - - Autorités monétaires (le cas échéant)		
3.4.4.2	. - - - - - - Établissements de dépôts autres que la banque centrale		
3.4.4.3	. - - - - - - Administrations publiques		
3.4.4.4	. - - - - - - Autres secteurs		
3.4.4.4.1	. - - - - - - - - Autres sociétés financières		
3.4.4.4.2	. - - - - - - - - Sociétés non financières, ménages et ISBLSM		
3.4.4.0.1	. - - - - - - - - Réserves techniques d'assurance hors assurance vie		
3.4.4.0.2	. - - - - - - - - Droits à assurance vie et à annuités		
3.4.4.0.3	. - - - - - - - - Droits à pension		
3.4.4.0.4	. - - - - - - - - Créances des fonds de pension sur les sponsors		
3.4.4.0.5	. - - - - - - - - Droits à prestations autres que des pensions		
3.4.4.0.6	. - - - - - - - - - Provisions pour appels de garanties dans le cadre des garanties standardisées		
3.4.5	. - - - - Crédits commerciaux et avances		
3.4.5.1	. - - - - - - Banque centrale		
3.4.5.1.1	. - - - - - - - - À court terme		
3.4.5.1.2	. - - - - - - - - À long terme		
3.4.5.1.9	. - - - - - - - - Autorités monétaires (le cas échéant)		
3.4.5.1.9.1	. - - - - - - - - - - À court terme		
3.4.5.1.9.2	. - - - - - - - - - - À long terme		
3.4.5.2	. - - - - - - Établissements de dépôts autres que la banque centrale		
3.4.5.2.1	. - - - - - - - - À court terme		
3.4.5.2.2	. - - - - - - - - À long terme		
3.4.5.3	. - - - - - - Administrations publiques		
3.4.5.3.1	. - - - - - - - - À court terme		
3.4.5.3.2	. - - - - - - - - À long terme		
3.4.5.4	. - - - - - - Autres secteurs		
3.4.5.4.0.1	. - - - - - - - - - - À court terme		
3.4.5.4.0.2	. - - - - - - - - - - À long terme		
3.4.5.4.1	. - - - - - - - - Autres sociétés financières		
3.4.5.4.1.1	. - - - - - - - - - - À court terme		
3.4.5.4.1.2	. - - - - - - - - - - À long terme		
3.4.5.4.2	. - - - - - - - - Sociétés non financières, ménages et ISBLSM		
3.4.5.4.2.1	. - - - - - - - - - - À court terme		
3.4.5.4.2.2	. - - - - - - - - - - À long terme		
3.4.6	. - - - - Autres comptes à recevoir/ à payer		
3.4.6.1	. - - - - - - Banque centrale		
3.4.6.1.1	. - - - - - - - - À court terme		
3.4.6.1.2	. - - - - - - - - À long terme		

	Libellé poste	Crédit / Acquisitions nettes d'actifs	Débit / Accroissements nets de passifs
3.4.6.1.9	. - - - - - - - - Autorités monétaires (le cas échéant)		
3.4.6.1.9.1	. - - - - - - - - - - À court terme		
3.4.6.1.9.2	. - - - - - - - - - - À long terme		
3.4.6.2	. - - - - - - Établissements de dépôts autres que la banque centrale		
3.4.6.2.1	. - - - - - - - - À court terme		
3.4.6.2.2	. - - - - - - - - À long terme		
3.4.6.3	. - - - - - - Administrations publiques		
3.4.6.3.1	. - - - - - - - - À court terme		
3.4.6.3.2	. - - - - - - - - À long terme		
3.4.6.4	. - - - - - - Autres secteurs		
3.4.6.4.0.1	. - - - - - - - - - - À court terme		
3.4.6.4.0.2	. - - - - - - - - - - À long terme		
3.4.6.4.1	. - - - - - - - - Autres sociétés financières		
3.4.6.4.1.1	. - - - - - - - - - - À court terme		
3.4.6.4.1.2	. - - - - - - - - - - À long terme		
3.4.6.4.2	. - - - - - - - - Sociétés non financières, ménages et ISBLSM		
3.4.6.4.2.1	. - - - - - - - - - - À court terme		
3.4.6.4.2.2	. - - - - - - - - - - À long terme		
3.4.7	. - - - - Droits de tirage spéciaux		
3.5	. - - Avoirs de réserve		
3.5.1	. - - - - Or monétaire		
3.5.1.1	. - - - - - - Or métal		
3.5.1.2	. - - - - - - Comptes en or non affectés		
3.5.2	. - - - - Droits de tirage spéciaux		
3.5.3	. - - - - Position de réserve au FMI		
3.5.4	. - - - - Autres avoirs de réserve		
3.5.4.1	. - - - - - - Monnaie fiduciaire et dépôts		
3.5.4.1.1	. - - - - - - - - Créances sur les autorités monétaires		
3.5.4.1.2	. - - - - - - - - Créances sur d'autres entités		
3.5.4.2	. - - - - - - Titres		
3.5.4.2.1	. - - - - - - - - Titres de créance		
3.5.4.2.1.1	. - - - - - - - - - - À court terme		
3.5.4.2.1.2	. - - - - - - - - - - À long terme		
3.5.4.2.2	. - - - - - - - - Titres de participation et parts de fonds de placement		
3.5.4.3	. - - - - - - Dérivés financiers		
6	. Erreurs et omissions nettes		
3.5.4.4	. - - - - - - Autres créances		
	. - Postes pour mémoire		
	. - - Financement exceptionnel		
1.	. - Transferts courants et ou en capital		
1.1	. - - - Remises de dettes		
1.2	. - - - Autres dons intergouvernementaux		
1.3	. - - - Dons provenant des comptes de bonifications FMI		
1.0.1	. - - - - Banque centrale		
1.0.1.1	. - - - - - - Remises de dettes		
1.0.1.2	. - - - - - - Autres dons intergouvernementaux		
1.0.1.3	. - - - - - - Dons provenant des comptes de bonifications FMI		
1.0.2	. - - - - Autorités monétaires (le cas échéant)		
1.0.2.1	. - - - - - - Remises de dettes		
1.0.2.2	. - - - - - - Autres dons intergouvernementaux		

	Libellé poste	Crédit / Acquisitions nettes d'actifs	Débit / Accroissements nets de passifs
1.0.2.3	. - - - - - - Dons provenant des comptes de bonifications FMI		
1.0.3	. - - - - Etablissements de dépôts autres que la banque centrale		
1.0.3.1	. - - - - - - Remises de dettes		
1.0.3.2	. - - - - - - Autres dons intergouvernementaux		
1.0.3.3	. - - - - - - Dons provenant des comptes de bonifications FMI		
1.0.4	. - - - - Administration publique		
1.0.4.1	. - - - - - - Remises de dettes		
1.0.4.2	. - - - - - - Autres dons intergouvernementaux		
1.0.4.3	. - - - - - - Dons provenant des comptes de bonifications FMI		
1.0.5	. - - - - Autres secteurs		
1.0.5.1	. - - - - - - Remises de dettes		
1.0.5.2	. - - - - - - Autres dons intergouvernementaux		
1.0.5.3	. - - - - - - Dons provenant des comptes de bonifications FMI		
2	. - Investissements directs		
2.1	. - - - Prises de participations liées à la réduction de la dette		
2.2	. - - - Instruments de dette		
2.0.1	. - - - - Banque centrale		
2.0.1.1.	. - - - - - - - Prises de participations liées à la réduction de la dette		
2.0.1.2.	. - - - - - - - Instruments de dette		
2.0.2	. - - - - Autorités monétaires (le cas échéant)		
2.0.2.1.	. - - - - - - - Prises de participations liées à la réduction de la dette		
2.0.2.2.	. - - - - - - - Instruments de dette		
2.0.3	. - - - - Etablissements de dépôts autres que la banque centrale		
2.0.3.1.	. - - - - - - - Prises de participations liées à la réduction de la dette		
2.0.3.2.	. - - - - - - - Instruments de dette		
2.0.4	. - - - - Administration publique		
2.0.4.1.	. - - - - - - - Prises de participations liées à la réduction de la dette		
2.0.4.2.	. - - - - - - - Instruments de dette		
2.0.5	. - - - - Autres secteurs		
2.0.5.1.	. - - - - - - - Prises de participations liées à la réduction de la dette		
2.0.5.2.	. - - - - - - - Instruments de dette		
3	. - Investissement de portefeuille		
3.1	. - - - Prises de participations liées à une réduction de la dette		
4	. - Autres investissements		
4.1	. - - - Tirages sur les nouveaux emprunts effectués par les autorités ou par d'autres secteurs au nom des autorités		
4.2	. - - - Rééchelonnement de dettes existantes		
4.0.1	. - - - - Banque centrale		
4.0.1.1	. - - - - - - - Tirages sur les nouveaux emprunts effectués par les autorités ou par d'autres secteurs au nom des autorités		
4.0.1.2	. - - - - - - Rééchelonnement de dettes existantes		
4.0.2.	. - - - - - Autorités monétaires (le cas échéant)		
4.0.2.1	. - - - - - - - Tirages sur les nouveaux emprunts effectués par les autorités ou par d'autres secteurs au nom des autorités		
4.0.2.2	. - - - - - - Rééchelonnement de dettes existantes		
4.0.3.	. - - - - - Etablissements de dépôts autres que la banque centrale		
4.0.3.1	. - - - - - - - Tirages sur les nouveaux emprunts effectués par les autorités ou par d'autres secteurs au nom des autorités		
4.0.3.2	. - - - - - - Rééchelonnement de dettes existantes		
4.0.4.	. - - - - - Administration publique		
4.0.4.1	. - - - - - - - Tirages sur les nouveaux emprunts effectués par les autorités ou par d'autres secteurs au nom des autorités		

	Libellé poste	Crédit / Acquisitions nettes d'actifs	Débit / Accroissements nets de passifs
4.0.4.2	. - - - - - - Rééchelonnement de dettes existantes		
4.0.5.	. - - - - - Autres secteurs		
4.0.5.1	. - - - - - - Tirages sur les nouveaux emprunts effectués par les autorités ou par d'autres secteurs au nom des autorités		
4.0.5.2	. - - - - - - Rééchelonnement de dettes existantes		
5	. - Arriérés		
5.1	. - - - Accumulation d'arriérés		
5.1.1	. - - - - Principal sur la dette à court terme		
5.1.2	. - - - - Principal sur la dette à long terme		
5.1.3	. - - - - Intérêts initiaux		
5.1.4	. - - - - Intérêts de pénalisation		
5.2	. - - - Rembourssement d'arriérées		
5.2.1	. - - - - Principal		
5.2.2	. - - - - Intérêts		
5.3	. - - - Rééchelonnement d'arriérés		
5.3.1	. - - - - Principal		
5.3.2	. - - - - Intérêts		
5.4	. - - - Annulation d'arriérés		
5.4.1	. - - - - - Principal		
5.4.2	. - - - - - Intérêts		

ANNXE II : Liste des questionnaires et états de dépouillements

Tableau 1 : Liste des questionnaires

Ident	Libellé divisions	Secteur institutionnel BDP (1)	Classification CITI (2)	Nbre Quest	Statut		Couverture		Chargé de la collecte
					Ancien (3)	Nouveau (4)	Quest. Pays (5)	Quest. Régional (6)	
	A/ QUESTIONNAIRES PAYS			**58**	**43**	**15**	**58**	**0**	
	I. Intermédiation financière (Autres institutions de dépôts)	**DT**	**K1**	**4**	**1**	**3**	**4**	**0**	
Q1	1- Banques	DT	K1	1	1		1		Chaque pays
Q2	2- Caisses d'épargne	DT	K1	1		1	1		Chaque pays
Q3	3- Centres de chèques postaux	DT	K1	1		1	1		Chaque pays
Q4	4- Institutions de microfinance	DT	K1	1		1	1		Chaque pays
	II. Administration publique	**GG**	**O**	**8**	**8**	**0**	**8**	**0**	
Q5	1- Administration publique (Direction Générale du Trésor)	GG	O	1	1		1		Chaque pays
Q6	2- Administration publique (Dette Extérieure Publique)	GG	O	1	1		1		Chaque pays
Q7	4- Administration publique (Ministère chargé du Commerce)	GG	O	1	1		1		Chaque pays
Q8	5- Administration publique (Ministère chargé du Tourisme)	GG	O	1	1		1		Chaque pays
Q9	6- Administration publique (Loterie Nationale)	GG	O	1	1		1		Chaque pays
Q10	8- Représentations diplomatiques Nationales à l'extérieur	GG	O	1	1		1		Chaque pays
Q11	9- Représentations diplomatiques étrangères	NA	NA	1	1		1		Chaque pays
Q12	10- Organismes Internationaux	NA	NA	1	1		1		Chaque pays
	III. Autres sociétés financières	**FC**	**K2**	**6**	**3**	**3**	**6**	**0**	
	III-1. Sociétés d'assurance et fonds de pension	***FC***	***K2***	***4***	***3***	***1***	***4***	***0***	
Q13	1- Sociétés d'assurance	FC	K2	1	1		1		Chaque pays
Q14	2-Fonds de pension	FC	K2	1		1	1		Chaque pays
Q15	3- Caisse de Retraite	FC	K2	1	1		1		Chaque pays
Q16	4- Caisse Nationale de Sécurité Sociale	FC	K2	1	1		1		Chaque pays
Q17	***III-2. Autres intermédiaires financiers***			***1***		***1***	***1***		Chaque pays
Q18	***III-3. Auxiliaires financiers***			***1***		***1***	***1***		Chaque pays
	IV. Sociétés non financières, Ménages et ISBLM	**NC**		**40**	**31**	**9**	**40**	**0**	
Q19	***IV-1. Agriculture, sylviculture et pêche***	***NC***	***A***	***1***		***1***	***1***		Chaque pays
Q20	***IV-2. Extraction pétrolière***	***NC***	***B***	***1***	***1***		***1***		Chaque pays
Q21	***IV-3. Extraction minière***	***NC***	***B***	***1***	***1***		***1***		Chaque pays
Q22	***IV-4. Industries manufacturières***	***NC***	***C***	***1***		***1***	***1***		Chaque pays
Q23	***IV-5. Production et distribution d'électricité, gaz, ...***	***NC***	***D***	***1***	***1***		***1***		Chaque pays
Q24	***IV-5. Distribution d'eau, assainissement, ...***	***NC***	***E***	***1***	***1***		***1***		Chaque pays
Q25	***IV-6. Construction***	***NC***	***F***	***1***		***1***	***1***		Chaque pays
Q26	***IV-7. Commerce de gros et de détail***	***NC***	***G***	***1***	***1***		***1***		Chaque pays
	IV-8. Transports et entreposage	***NC***	***H***	***11***	***10***	***1***	***11***	***0***	
Q27	1- Sociétés des chemins de fer	NC	H	1	1		1		Chaque pays
Q28	2- Transporteurs routiers	NC	H	1	1		1		Chaque pays
Q29	3- Compagnies maritimes nationales	NC	H	1	1		1		Chaque pays
Q30	5- Compagnies aériennes étrangères	NC	H	1	1		1		Chaque pays
Q31	6- Compagnies aériennes nationales	NC	H	1	1		1		Chaque pays
Q32	7- Consignataires (Armateurs) étrangers	NC	H	1	1		1		Chaque pays
Q33	8- Consignataires Transitaires nationaux	NC	H	1	1		1		Chaque pays
Q34	9- Services auxiliaires des transports	NC	H	1		1	1		Chaque pays
Q35	10- Agences de voyage	NC	H	1	1		1		Chaque pays
Q36	11- Aéroports	NC	H	1	1		1		Chaque pays
Q37	12- Ports	NC	H	1	1		1		Chaque pays
Q38	***IV-9. Hôtels et restaurants***	***NC***	***I***	***1***	***1***		***1***		Chaque pays
	IV-10. Communication et information	***NC***	***J***	***5***	***3***	***2***	***5***	***0***	
Q39	1- Radios et Télévisions	NC	J	1	1		1		Chaque pays
Q40	2- Sociétés cinématographiques	NC	J	1	1		1		Chaque pays
Q41	3- Sociétés de télécommunications	NC	J	1		1	1		Chaque pays
Q42	4- Services de Poste et messagerie	NC	J	1		1	1		Chaque pays
Q43	5- Sociétés chargées de l'organisation des pèlerinages sur les lieux saints	NC	J	1	1		1		Chaque pays

ANNXE II : Liste des questionnaires et états de dépouillements (Suite)

Tableau 1 : Liste des questionnaires (Suite)

Ident	Libellé divisions	Secteur institutionnel BDP (1)	Classification CITI (2)	Nbre Quest	Statut		Couverture		Chargé de la collecte
					Ancien (3)	Nouveau (4)	Quest. Pays (5)	Quest. Régional (6)	
	IV-11. Immobilier, location et services aux entreprises		***L***	***7***	***5***	***2***	***7***	***0***	
Q44	1- Agences de location de véhicule	NC	L	1	1		1		Chaque pays
Q45	2- Agences et sociétés immobilières	NC	L	1	1		1		Chaque pays
Q46	3- Agences d'informatiques	NC	L	1		1	1		Chaque pays
Q47	4- Centres de Recherche et Développement	NC	L	1		1	1		Chaque pays
Q48	5- Bureaux d'étude	NC	L	1	1		1		Chaque pays
Q49	6- Notaires	NC	L	1	1		1		Chaque pays
Q50	7- Agences de publicité	NC	L	1	1		1		Chaque pays
	IV-12. Education		***X***	***2***	***2***	***0***	***2***	***0***	
Q51	1- Ecoles inter-Etat	NC	X	1	1		1		Chaque pays
Q52	2- Universités et Grandes écoles	NC	X	1	1		1		Chaque pays
	IV-13. Santé et action sociale		***X***	***2***	***1***	***1***	***2***	***0***	
Q53	1- Hôpitaux et cliniques	NC	X	1	1		1		Chaque pays
Q54	2- Centres d'actions sociales	NC	X	1		1	1		Chaque pays
	IV-14. Services collectifs, sociaux et personnels		***X***	***3***	***3***	***0***	***3***	***0***	
Q55	1- Fédérations sportives	NC	X	1	1		1		Chaque pays
Q56	2- Organisations non gouvernementales	NC	X	1	1		1		Chaque pays
Q57	3- Missions religieuses et organismes de bienfaisance	NC	X	1	1		1		Chaque pays
	IV-15. Bureaux de droits d'auteurs			***1***	***1***	***0***	***1***	***0***	
Q58	1- Bureaux de droits d'auteurs	NC	X	1	1		1		Chaque pays
	B/ QUESTIONNAIRES AUX INSTITUTIONS DE L'UEMOA			**9**	**0**	**9**	**0**	**9**	
Q59	1- Transactionsde la BCEAO-Siège	CB	K1	1		1		1	BCEAO-SIEGE
Q60	1-GIM-UEMOA	NC	X	1		1		1	SENEGAL
Q61	2- BOAD	FC	K1	1		1		1	TOGO
Q62	3- CRRAE – UMOA	FC	K2	1		1		1	COTE D'IVOIRE
Q63	4- Commission de l'UEMOA	GG	O	1		1		1	BURKINA
Q64	5- Cour de Justice de l'UEMOA	GG	O	1		1		1	BURKINA
Q65	6- Cour des comptes de l'UEMOA	GG	O	1		1		1	BURKINA
Q66	7- Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA	CB	X	1		1		1	COTE D'IVOIRE
Q67	8- Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF)	GG	X	1		1		1	COTE D'IVOIRE
	TOTAL QUESTIONNAIRES			**67**	**43**	**24**	**58**	**9**	

(1) Il s'agit de la Banque centrale (CB), des institutions de dépôts (DT), de l'Administration publique (GG), des Autres sociétés financières (FC) et du secteur des sociétés non financières, des ménages et des ISBLSM (NC).

(2) L'utilisation de la classification détaillée CITI, en sus de la classification selon les secteurs institutionnels de la BDP, vise à permettre une analyse des données selon les secteurs d'activités. **Les secteurs d'activités principaux selon la classification CITI se présentent comme ci-après :** ***A.*** *Agriculture, sylviculture et pêche ;* ***B.*** *Exploitation minière et pétrolière ;* ***C.*** *Industries manufacturières ;* ***D.*** *Production et distribution d'électricité, gaz, ... ;* ***E.*** *Distribution d'eau, assainissemement ;* ***F.*** *Construction ;* ***G.*** *Commerce de gros et de détail;* ***H.*** *Transports et entreposage ;* ***I.*** *Hôtellerie, restauration et débits de boisson ;* ***J.*** *Information et communications ;* ***K.*** *Intermédiation financière, assurance et retraite ;* ***L.*** *Immobilier, location, services aux entreprises,* ***X.*** *Autre (à préciser).*Le suivi de la classification CITI, en parallèle avec les secteurs institutionnels de la balance des paiements, vise à assurer une analyse des données selon les branches d'activités.

S'agissant du secteur des intermédiations financières et activités d'assurance, il comprend deux catégories :

- K1 : regroupe les sociétés financières suivantes : banque centrale; institutions de dépôts autres que la banque centrale, les OPCVM monétaires, les fonds d'investissement autres que les OPCVM et les autres intermédiaires financiers, à l'exception des sociétés d'assurances et fonds de pension.

- K2 : composé des auxiliaires financiers, des autres sociétés financières, des sociétés d'assurances et des fonds de pension.

(3) Ancien questionnaire adapté

(4) Questionnaire nouvellement créé

(5) Questionnaire administré par les Directions Nationales pour la confection des balances des paiements des pays.

ANNXE II : Liste des questionnaires et états de dépouillements (Suite)

Tableau 2 : Liste des états de dépouillement

Ident	Libellé divisions	Secteur institutionnel BDP	Classification CITI	Nbre Quest	Statut		Observations
					Ancien (5)	Nouveau (6)	
	I. Banque Centrale (1)			**2**	**2**	**0**	
D1	1- Etat de dépouillement (Avoirs et Engagements Banque Centrale)	CB	K1	1	1		SIEGE-BCEAO
D2	2- Opérations avec le FMI	CB	K1	1	1		SIEGE-BCEAO
	II. Autres institutions de dépôts (2)	**DT**		**1**	**1**	**0**	
D3	1- DEC 2000 globalisé des banques	DT	K1	1	1		SIEGE-BCEAO
	III. Institutions sous-régionales (UEMOA) (3)			**10**	**5**	**5**	
D4	1- Transactions de la BCEAO-Siège avec les Etats membres	NA	NA	1	1		SIEGE-BCEAO
D5	2-GIM-UEMOA	NA	NA	1		1	SENEGAL
D6	3- BOAD	NA	NA	1	1		TOGO
D7	4- CRRAE- UMOA	NA	NA	1	1		COTE D'IVOIRE
D8	5- Commission de l'UEMOA	NA	NA	1	1		BURKINA
D9	6- Cour de Justice de l'UEMOA	NA	NA	1		1	BURKINA
D10	7- Cour des comptes de l'UEMOA	NA	NA	1		1	BURKINA
D11	8- Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA	NA	NA	1	1		COTE D'IVOIRE
D12	9- CREPMF	NA	NA	1		1	COTE D'IVOIRE
D13	10- BRVM	NA	NA	1		1	COTE D'IVOIRE
	IV. Institutions régionales ayant leur Siège dans l'UEMOA (4)			**10**	**3**	**7**	
D14	1- Cour de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA	NA	NA	1		1	COTE D'IVOIRE
D15	2- ASECNA	NA	NA	1	1		SENEGAL
D16	3- IRD	NA	NA	1	1		SENEGAL
D17	4- UNION AFRICAINE DE RADIODIFFUSION (UAR)	NA	NA	1	1		SENEGAL
D18	5- BIDC	NA	NA	1		1	TOGO
D19	6- Secrétariat Général du CILSS	NA	NA	1		1	BURKINA
D20	7- Secrétariat Général de l'OMVS	NA	NA	1		1	SENEGAL
D21	8- FAGACE	NA	NA	1		1	BENIN
D22	9- FSA	NA	NA	1		1	NIGER
D23	10- AFRISTAT	NA	NA	1		1	MALI
	TOTAL ETATS DE DEPOUILLEMENT			**23**	**11**	**12**	
	TOTAL QUESTIONNAIRES ET ETATS DE DEPOUILLEMENTS			**90**	**54**	**36**	

(1) Données communiquées par le Service des Analyses Monétaire (SAM) sur les avoirs et engagements de la BCEAO

(2) Données communiquées par le SAM, relatives aux stocks d'actifs et de passifs des autres institutions de dépôts. En attendant la réforme des agrégats monétaire, il est retenu un tableau de passage qui permet de convertir les données au format de la sixième édition du Manuel de la balance des paiements, qui obéit au cadre défini dans le MSMF2000.

(3) Etat de dépouillement retraçant les transactions des institutions résidentes de l'Union avec les pays membres. Ces informations sont collectées par le Siège, en relation avec la Direction Nationale du pays de Siège de l'Institution concernée. Le Siège procède au dépouillement des informations collectées et les transmet à tous les pays pour prise en compte.

(4) Etats de dépouillement retraçant les transactions des institutions non-résidentes de l'Union avec les pays membres. Ces informations sont collectées par le Siège, en relation avec la Direction Nationale du pays de Siège de l'Institution concernée. Le Siège procède au dépouillement des informations collectées et les transmet à tous les pays pour prise en compte.

(5) Etats de dépouillement administrés dans le dispositif du système MBP5 et adapté aux exigences du MBP6

(6) Etats de dépouillement nouvellement créé

NA : La notion de secteur institutionnel et de secteur d'activité n'est pas applicable pour ce questionnaire

ANNEXE III : Modèle de page de garde des questionnaires

Direction Nationale pour le XXXXXXX	*Code Pays : **PP***
Agence Principale de Xxxxxxxx	*Code Secteur Institutionnel : **SS***
Service des Etudes et des Statistiques	*Code Secteur d'activité : **AA***
	*Code saisie agent éco.: **xxxxxx***

Raison sociale : ……..

Adresse du siège social : ……...

Tél. : ……... Fax : ……

Secteur d'activité principale : ……..

Nom du correspondant dans l'entreprise : ……..

Tél. : …….. Poste : …… Email : ……

Conformément à l'article 8 de l'Annexe III du Règlement N°09/2010/CM/UEMOA du 1er octobre 2010 relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), les agents économiques sont tenus de communiquer à la Banque Centrale les renseignements nécessaires à l'établissement de la balance des paiements.

Les dispositions de l'article 9 de la même Annexe garantissent, en outre, le respect du caractère anonyme et confidentiel des renseignements recueillis, qui ne seront utilisés qu'à des fins de balance des paiements.

UEMOA :	*Les pays membres, à savoir Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo, ainsi que toutes les institutions de l'Union, notamment la Commission de l'UEMOA, la BCEAO et la BOAD.*
Zone euro(*) :	*Belgique, Allemagne, Estonie, Irlande, Grèce, Espagne, France, Italie, Chypre, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Slovénie, Slovaquie et Finlande, ainsi que les institutions de la Zone euro comme la BCE.*
Autres pays :	*Tous les pays autres que ceux de la Zone euro et les autres Etats de l'UEMOA, y compris les organismes internationaux (notamment BIRD, AID, BEI, SFI, BID, BAD).*

Partie I du questionnaire : *retrace sur les transactions sur biens, services, revenus et transferts courants, ainsi que les transferts en capital réalisées avec des non-résidents au cours de la période sous revue.*

Partie II du questionnaire : *recense les stocks d'actifs (II.1) et de passifs étrangers (II.2), en début et en fin de période, ainsi que les « autres flux » enregistrés au cours de la période.*

Service à contacter à la BCEAO : Etudes et Statistiques A ……., le ……

Postes : XXXX et . XXXXX Signature

A retourner avant le : ……

(*) Liste actualisée au 31 décembre de l'année sous revue

ANNEXE IV : QUELQUES MODELES DE QUESTIONNAIRES ET ETATS DE DEPOUILLEMENT

ANNEXE 4.1 : D1 – ETAT DE DEPOUILLEMENT DES AVOIRS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE CENTRALE

I. TRANSACTIONS COURANTES ET EN CAPITAL						
(En millions de FCFA)						
Code économique	Critères complémentaires	Libellé	REPARTITION GEOGRAPHIQUE			
			Autres Pays UEMOA	ZONE EURO	AUTRES PAYS	TOTAL
C		I.1 FLUX CREDITEURS				
1|2|A|2|0|0|	1_C_CB_N_E	Excédent des charges sur les recettes				
3|4|0|0|0|0|	3I_C_CB_N_E	Revenus				
||||||	1_C_CB_N_E	Autres opérations (veuillez détailler sur papier libre)				
D		I.2 FLUX DEBITEURS				
1|2|A|2|0|0|	1_D_CB_N_E	Excédent des recettes sur les charges.....				
||||||	1_D_CB_N_E	Autres opérations (veuillez détailler sur papier libre)				
		I.3 AUTRES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
9|0|0|0|0|1|	1_N_CB_N_E	TOTAL TRANSFERTS EMIS				
9|0|0|0|0|2|	1_N_CB_N_E	TOTAL TRANSFERTS RECUS				
9|0|0|0|0|3|	1_N_CB_N_E	Effectif Salariés				
9|0|0|0|0|4|	1_N_CB_N_E	Salaires Versés				

ANNEXE 4.1 : D1 – ETAT DE DEPOUILLEMENT DES AVOIRS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE CENTRALE (suite)

II. OPERATIONS FINANCIERES

(En millions de FCFA)

Code économique	Critères complémentaires	Libellé	REPARTITION GEOGRAPHIQUE											
			Autres pays UEMOA			ZONE EURO			AUTRES PAYS			TOTAL		
			Début de Période	Autres Flux	Fin de Période	Début de Période	Autres Flux	Fin de Période	Début de Période	Autres Flux	Fin de Période	Début de Période	Autres Flux	Fin de Période
II.1 AVOIRS														
3|5|1|1|0|0|	8_A_CB_N_E	Or métal												
3|5|1|2|0|0|	8_A_CB_N_E	Comptes en or non affectés												
3|5|2|0|0|0|	8_A_CB_N_E	Droits de tirage spéciaux (DTS)												
3|5|3|0|0|0|	*8_A_CB_N_E*	*Position de réserve au FMI*												
3|5|4|1|1|0|	*8_A_CB_N_E*	*Numéraires et dépôts : créances sur les autorités monétaires1*												
3|5|4|1|2|0|	8_A_CB_N_E	Numéraires et dépôts : créances sur les autres institutions2												
3|5|4|2|1|0|	8_A_CB_ST_E	Titres de créance à court terme détenus												
3|5|4|2|1|0|	8_A_CB_LT_E	Titres de créance à long terme détenus												
3|5|4|2|2|0|	8_A_CB_N_E	Titres de participation et parts des Fonds Commun de Placement												
3|5|4|3|0|0|	8_A_CB_N_E	Dérivés financiers												
3|5|4|4|0|0|	8_A_CB_N_E	Autres avoirs de réserves												
II.2 ENGAGEMENTS														
3|2|2|0|0|0|	8_L_CB_LT_E	Titres de créances à long termes émis												
3|4|1|0|0|0|	*8_L_CB_N_E*	*Autres titres de participation*												
3|4|2|0|0|0|	*8_L_CB_ST_E*	*Numéraires et dépôts détenus à Court Terme2*												
3|4|2|0|0|0|	8_L_CB_LT_E	Numéraires et dépôts détenus à Long Terme4												
3|4|3|0|0|z|	8_L_CB_N_E	Crédits et prêts du FMI (autres que les réserves)												
3|4|3|0|0|0|	8_L_CB_ST_E	Autres prêts à Court Terme accordés												
3|4|3|0|0|0|	8_L_CB_LT_E	Autres prêts à Long Terme accordés												
3|4|6|0|0|0|1	8_L_CB_N_E	Autres comptes à payer _ Court Terme												
3|4|6|0|0|0|2	8_L_CB_N_E	Autres comptes à payer _ Court Terme												
3|4|6|0|0|0|3	8_L_CB_N_E	Autres comptes à payer _ Court Terme												
3|4|6|0|0|0|4	8_L_CB_N_E	Autres comptes à payer _ Long Terme												
3|4|7|0|0|0|	8_L_CB_N_E	Droits de tirage spéciaux (DTS)												

ANNEXE 4.2 : Q 1 – QUESTIONNAIRE AUX BANQUES

I. TRANSACTIONS COURANTES ET EN CAPITAL

(En millions de DTFA)

Code économique	Critères complémentaires	Libellé	REPARTITION GEOGRAPHIQUE			
			Autres Pays UEMOA	ZONE EURO	AUTRES PAYS	TOTAL
C		**I.1 FLUX CREDITEURS**				
1|2|7|0|0|0|	1_C_DT_N_E	Services financiers				
1|2|A|2|0|0|	1_C_DT_N_E	Services de consultance et de conseil				
3|1|1|1|1|0|	3D_C_DT_N_E	Dividendes reçues des investisseurs directs étrangers				
3|1|1|1|2|0|	3D_C_DT_N_E	Dividendes reçues des filiales				
3|1|1|1|3|0|	3D_C_DT_N_E	Dividendes reçues des entreprises apparentées				
3|1|0|0|0|0|	3R_C_DT_N_E	Bénéfices réinvestis au titre des participations >10%				
3|1|2|1|0|0|	3I_C_DT_N_E	Intérêts reçus des entreprises d'investissement direct				
3|1|2|2|0|0|	3I_C_DT_N_E	Intérêts reçus des investisseurs directs (investissement à rebours)				
3|1|2|3|0|0|	3I_C_DT_N_E	Intérêts reçus des entreprises sœurs				
3|2|1|1|0|0|	3D_C_DT_N_E	Dividendes reçus sur titres de participation détenus hors FCP (<10%)				
3|2|1|2|0|0|	3D_C_DT_N_E	Dividendes reçus sur titres de participation détenus sur FCP (<10%)				
3|2|1|2|0|0|	3R_C_DT_N_E	Bénéfices réinvestis sur titres de participation détenus sur FCP (<10%)				
3|2|0|0|0|0|	3I_C_DT_ST_E	Intérêts reçus sur titres de créance à court terme				
3|2|0|0|0|0|	3I_C_DT_LT_E	Intérêts reçus sur titres de créance à long terme				
3|4|0|0|0|0|	3I_C_DT_N_E	Autres intérêts reçus				
1|4|9|0|0|0|	2_C_DT_N_E	Indemnités nettes d'assurance dommage reçues				
|||||||	_C_DT_N_E	Autres opérations (veuillez détailler sur papier libre)				
D		**I.2 FLUX DEBITEURS**				
1|2|2|0|0|0|	1_D_DT_N_E	Services d'entretien et de réparation reçus n.c a				
1|2|3|4|3|0|	1_D_DT_N_E	Services postaux et de messagerie reçus….....				
1|2|4|1|2|0|	1_D_DT_N_E	Frais de mission et de formation à l'extérieur				
1|2|5|2|0|0|	1_D_DT_N_E	Travaux de construction reçus (BTP)				
1|2|6|1|0|0|	1_D_DT_N_E	Assurances directes (autres que sur les marchandises) ……				
1|2|6|3|0|0|	1_D_DT_N_E	Services d'assurance auxiliaires.....				
1|2|6|4|0|0|	1_D_DT_N_E	Service de pension et de garanties standardisées.....				
1|2|7|0|0|0|	1_D_DT_N_E	Services financiers.....				
1|2|9|1|0|0|	1_D_DT _N_E	Services de télécommunication …				
1|2|9|2|0|0|	1_D_DT _N_E	Services d'informatique …….....				
1|2|9|3|0|0|	1_D_DT_N_E	Services d'information……				
1|2|A|1|0|0|	1_D_DT_N_E	Service de recherche-développement				
1|2|A|2|0|0|	1_D_DT_N_E	Services spécialisés et services de conseil en gestion.....				
1|2|A|3|0|0|	1_D_DT_N_E	Services techniques, services liés au commerce international et autres services …....				
1|3|1|0|0|0|	1_D_DT_N_E	Rémunération des salariés ……				
3|1|1|1|1|0|	3D_D_DT_N_E	Dividendes versées aux investisseurs directs étrangers				
3|1|1|1|2|0|	3D_D_DT_N_E	Dividendes versées aux filiales				
3|1|1|1|3|0|	3D_D_DT_N_E	Dividendes versées aux entreprises apparentées				
3|1|0|0|0|0|	3R_D_DT_N_E	Bénéfices réinvestis au titre des participations >10%				
3|1|2|1|0|0|	3I_D_DT_N_E	Intérêts versés aux investisseurs directs étrangers				
3|1|2|2|0|0|	3I_D_DT_N_E	Intérêts versés aux entreprises d'investissements directs				
3|1|2|3|0|0|	3I_D_DT_N_E	Intérêts versés aux entreprises apparentées				
3|2|1|1|0|0|	3D_D_DT_N_E	Dividendes versés sur titres de participations (<10%)				
3|2|1|2|0|0|	3D_C_DT_N_E	Dividendes versés sur titres de participation détenus sur FCP (<10%)				
3|2|1|2|0|0|	3R_D_DT_N_E	Bénéfices réinvestis sur titre des émis (10%)				
3|2|0|0|0|0|	3I_D_DT_ST_E	Intérêts versés sur titres de créance à court terme				
3|2|0|0|0|0|	3I_D_DT_LT_E	Intérêts versés sur titres de créance à long terme				
3|4|0|0|0|0|	3I_D_DT_N_E	Autres intérêts versés				
1|4|8|0|0|0|	2_D_DT_N_E	Primes nettes d'assurance dommage versées				
1|4|5|0|0|0|	2_D_DT_N_E	Transferts courants divers				
2|1|0|0|0|0|	2_D_DT_N_E	Acquisition d'actifs non financiers non produits				
|||||||	_D_DT_N_E	Autres opérations (veuillez détailler sur papier libre)				

ANNEXE 4.2 : Q 1 – QUESTIONNAIRE AUX BANQUES (Suite)

(En millions de DTFA)

Code économique	Critères complémentaires	Libellé	REPARTITION GEOGRAPHIQUE			
			Autres Pays UEMOA	ZONE EURO	AUTRES PAYS	TOTAL
		I.2 AUTRES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
		REGLEMENTS FINANCIERS				
9|0|0|0|0|1|	1_N_DT_N_E	**TOTAL TRANSFERTS EMIS (1)**				
9|0|0|0|0|2|	1_N_DT_N_E	**TOTAL TRANSFERTS RECUS (2)**				
		SITUATION SALARIES				
9|0|0|0|0|3|	1_N_DT_N_E	Effectif Salariés (3)				
9|0|0|0|0|4|	1_N_DT_N_E	Salaires Versés				
		TITRES ETRANGERS DE PARTICIPATION DETENUS PAR VOTRE ENTREPRISE				
		Résultats des sociétés dans lesquelles votre entreprise détienT des participations individuellement >10%				
9|0|0|0|0|5|	1_N_DT_N_E	Profits				
9|0|0|0|0|6|	1_N_DT_N_E	Pertes				
		Votre quote-part dans l'affectation de ces résultats au titre de la période sous-révue				
9|0|0|0|0|7|	1_N_DT_N_E	Distribué				
9|0|0|0|0|8|	1_N_DT_N_E	Non distribués (AND)				
9|0|0|0|0|9|	1_N_DT_N_E	Pertes (AP)				
		FONDS PROPRES ET RESULTATS DE VOTRE ENTREPRISE				
		Vos résultats de la période sous revue				
9|0|0|0|0|10|	1_N_DT_N_E	Profits				
9|0|0|0|0|11|	1_N_DT_N_E	Pertes				
9|0|0|0|0|12|		**Affectation des résultats de la période sous revue**				

ANNEXE 4.2 : Q 1 – QUESTIONNAIRE AUX BANQUES (Suite)

II. OPERATIONS FINANCIERES

(En millions de FCFA)

Code économique	Critères complémentaires	Libellé	REPARTITION GEOGRAPHIQUE											
			Autres pays UEMOA			ZONE EURO			AUTRES PAYS			TOTAL		
			Début de Période	Autres Flux	Fin de Période	Début de Période	Autres Flux	Fin de Période	Début de Période	Autres Flux	Fin de Période	Début de Période	Autres Flux	Fin de Période
II.1 AVOIRS														
3 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 |	8_A_DT_AL_E	Titres de participation détenus sur les entreprises d'investissement direct												
3 | 1 | 1 | 1 | 2 | 0 |	8_A_DT_AL_E	Titres de participation détenus sur les investisseurs directs (investissements à rebours)												
3 | 1 | 1 | 1 | 3 | 0 |	8_A_DT_AL_E	Titres de participation détenues sur les entreprises sœurs												
3 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 |	8R_A_DT_AL_E	Réinvestissements de bénéfices à l'étranger												
3 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 |	8_A_DT_AL_E	Titres de participation détenus sur les non-résidents (<10%)												
3 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 |	8_A_DT_ST_E	Titres de créance à court terme détenus												
3 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 |	8_A_DT_LT_E	Titres de créance à long terme détenus												
3 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 |	8_A_DT_AL_E	Dérivés financiers (options, contrats à terme,...)												
II.2 ENGAGEMENTS														
3 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 |	8_L_DT_AL_E	Titres de participation détenus par les investisseurs directs												
3 | 1 | 1 | 1 | 2 | 0 |	8_L_DT_AL_E	Titres de participation détenus par les entreprises d'investissement directs (investissement à rebours)												
3 | 1 | 1 | 1 | 3 | 0 |	8_L_DT_AL_E	Titres de participation détenus par les entreprises sœurs												
3 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 |	8R_L_DT_AL_E	Réinvestissements de bénéfices												
3 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 |	8_L_DT_AL_E	Titres de particip détenus par des non résidents (<10%)												
3 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 |	8_L_DT_ST_E	Titres de créance à court terme émis												
3 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 |	8_L_DT_LT_E	Titres de créance à long terme émis												
3 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 |	8_L_DT_AL_E	Dérivés financiers												

ANNEXE 4.3 : D3 – ETAT DE DEPOUILLEMENT DEC 2000 GLOBALISE DES BANQUES

(En millions de FCFA)

Code économique	Critères complémentaires	Libellé	REPARTITION GEOGRAPHIQUE											
			Autres pays UEMOA			ZONE EURO			AUTRES PAYS			TOTAL		
			Début de Période	Autres Flux	Fin de Période	Début de Période	Autres Flux	Fin de Période	Début de Période	Autres Flux	Fin de Période	Début de Période	Autres Flux	Fin de Période
II.1 AVOIRS														
3|4|2|0|0|0|	8_A_DT_ST_E	A10 Caisse1												
3|4|2|0|0|0|	8_A_DT_ST_E	A12 Comptes ordinaires débiteurs												
3|4|2|0|0|0|	8_A_DT_ST_E	A2A Autres comptes de dépôts débiteurs												
3|4|3|0|0|0|	8_A_DT_ST_E	Rubriques A4C, A4D, A4H, A4J, A4M,												
3|4|3|0|0|0|	8_A_DT_ST_E	A4P, A4Q (col 1+2) des DEC 2013												
3|4|3|0|0|0|	8_A_DT_ST_E	A70 Créances en souffrance												
3|4|3|0|0|0|	8_A_DT_ST_E	B10 Portefeuille d'effets commerciaux												
3|4|3|0|0|0|	8_A_DT_ST_E	B2B Autres crédits à court terme												
3|4|3|0|0|0|	8_A_DT_ST_E	B2N Comptes ordinaires débiteurs												
3|4|3|0|0|0|	8_A_DT_ST_E	B50 Affacturage												
3|4|3|0|0|0|	8_A_DT_ST_E	B70 Créances en souffrance												
3|4|3|0|0|0|	8_A_DT_ST_E	D70 Créances en souffrance												
3|4|3|0|0|0|	8_A_DT_LT_E	A3A moins rubriques Rubriques A4C, A4D, A4H, A4J, A4M, A4P, A4Q												
3|4|3|0|0|0|	8_A_DT_LT_E	B30 Crédits à moyen terme												
3|4|3|0|0|0|	8_A_DT_LT_E	B40 Crédits à long terme												
3|4|3|0|0|0|	8_A_DT_LT_E	D50 Crédit-bail et opérations assimilées												
3|4|6|0|0|0|	8_A_DT_ST_E	C40 Débiteurs divers												
3|4|6|0|0|0|	8_A_DT_ST_E	C56 Valeurs à l'encaissement avec crédit immédiat												
3|4|6|0|0|0|	8_A_DT_ST_E	C6N Divers												
3|4|6|0|0|0|	8_A_DT_ST_E	D1S Dépôts et cautionnements												

ANNEXE 4.3 : D3 – ETAT DE DEPOUILLEMENT DEC 2000 GLOBALISE DES BANQUES (Suite)

(En millions de FCFA)

Code économique	Critères complémentaires	Libellé	REPARTITION GEOGRAPHIQUE											
			Autres pays UEMOA			ZONE EURO			AUTRES PAYS			TOTAL		
			Début de Période	Autres Flux	Fin de Période	Début de Période	Autres Flux	Fin de Période	Début de Période	Autres Flux	Fin de Période	Début de Période	Autres Flux	Fin de Période
II.2 ENGAGEMENTS														
3 | 4 | 1 | 0 | 0 | 0 |	8_L_DT_N_E	K30 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille												
3 | 4 | 2 | 0 | 0 | 0 |	8_L_DT_ST_E	F1A Comptes ordinaires créditeurs												
3 | 4 | 2 | 0 | 0 | 0 |	8_L_DT_ST_E	F2A Autres comptes de dépôts créditeurs												
3 | 4 | 2 | 0 | 0 | 0 |	8_L_DT_ST_E	G10 Comptes ordinaires créditeurs												
3 | 4 | 2 | 0 | 0 | 0 |	8_L_DT_ST_E	G15 Dépôts à terme reçus												
3 | 4 | 2 | 0 | 0 | 0 |	8_L_DT_ST_E	G2A Comptes d'épargne à régime spécial												
3 | 4 | 2 | 0 | 0 | 0 |	8_L_DT_ST_E	G30 Dépôts de garantie reçus												
3 | 4 | 2 | 0 | 0 | 0 |	8_L_DT_ST_E	G35 Autres dépôts												
3 | 4 | 2 | 0 | 0 | 0 |	8_L_DT_ST_E	G05 Bons de caisse												
3 | 4 | 2 | 0 | 0 | 0 |	8_L_DT_ST_E	G50 Comptes d'affacturage												
3 | 4 | 3 | 0 | 0 | 0 |	8_L_DT_ST_E	DEC 2013 : F4C+F4D+F4H+F4J+F4M+F4P+F4Q col 1 et 2												
3 | 4 | 3 | 0 | 0 | 0 |	8_L_DT_ST_E	F50 Autres sommes dues												
3 | 4 | 3 | 0 | 0 | 0 |	8_L_DT_ST_E	G70 Autres sommes dues												
3 | 4 | 3 | 0 | 0 | 0 |	8_L_DT_LT_E	F3A moins rubriques DEC 2013 F4C, F4D, F4H, F4J, F4M, F4P, F4Q												
3 | 4 | 3 | 0 | 0 | 0 |	8_L_DT_LT_E	G60 Emprunts à la clientèle												
3 | 4 | 6 | 0 | 0 | 0 |	8_L_DT_ST_E	H10 Versements restant à exécuter sur titres de placement												
3 | 4 | 6 | 0 | 0 | 0 |	8_L_DT_ST_E	H33 Billets d'affacturage												
3 | 4 | 6 | 0 | 0 | 0 |	8_L_DT_ST_E	H40 Créditeurs divers												
3 | 4 | 6 | 0 | 0 | 0 |	8_L_DT_ST_E	H6M Divers												

ANNEXE IV-4 : Q 5 – QUESTIONNAIRE A LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR

I. TRANSACTIONS COURANTES ET EN CAPITAL

(En millions de FCFA)

Code économique	Critères complémentaires	Libellé	REPARTITION GEOGRAPHIQUE			
			Autres Pays UEMOA	ZONE EURO	AUTRES PAYS	TOTAL
C		**I.1 FLUX CREDITEURS**				
1|2|C|0|0|0|	1_C_GG_N_E	Ventes de terrains aux ambassades étrangères				
3|2|0|0|0|0|	3I_C_GG_ST_E	Intérêts reçus sur titres de créance à court terme				
3|2|0|0|0|0|	3I_C_GG_LT_E	Intérêts reçus sur titres de créance à long terme				
3|4|0|0|0|0|	3I_C_GG_AL_E	Autres intérêts reçus1				
1|3|2|3|0|0|	1_C_GG_N_E	Loyers reçus				
1|4|1|0|0|0|	2_C_GG_AL_E	Impôts courants sur le revenus, le patrimoine, etc. versés par des non-résidents				
1|4|2|0|0|0|	2_C_GG_AL_E	Cotisation sociale versées par les travailleurs non-résidents				
1|4|4|0|0|0| 1|	2_C_GG_AL_E	Coopération internationale : aides budgétaires reçues				
1|4|4|0|0|0| 2|	2_C_GG_AL_E	Coopération internationale : Reversements communautaires de solidarité				
1|4|4|0|0|0| 3|	2_C_GG_AL_E	Coopération internationale : Autres transferts courants reçus des administrations publiques (en espèces)				
1|4|4|0|0|0| 4|	2_C_GG_AL_E	Coopération internationale : Autres transferts courants reçus des administrations publiques (en nature)				
1|4|5|0|0|0|	2_C_GG_AL_E	Transferts courants divers reçus : amendes, pénalités, etc.				
2|1|0|0|0|0|	2_C_GG_AL_E	Cession d'actifs non financiers non produits				
2|2|2|0|0|0|	2_C_GG_AL_E	Autres transferts de capital				
|_|_|_|_|_|_|	_C_GG_N_E	Autres opérations (veuillez détailler sur papier libre)				
D		**I.2 FLUX DEBITEURS**				
1|2|2|0|0|0|	1_D_GG_N_E	Services d'entretien et de réparation reçus non inclus ailleurs1				
1|2|3|4|3|0|	1_D_GG_N_E	Services de poste et de messagerie reçus des non-résidents				
1|2|4|1|2|0|	1_D_GG_N_E	Frais de mission et de formation à l'extérieur.				
1|2|4|2|1|0|	1_D_GG_N_E	Frais d'hospitalisation à l'étranger				
1|2|4|2|2|0|	1_D_GG_N_E	Allocation scolaires payées à l'étranger				
1|2|9|1|0|0|	1_D_GG_N_E	Services de télécommunication reçus des non-résidents				
1|2|9|2|0|0|	1_D_GG_N_E	Services d'informatique reçus des non-résidents				
1|2|9|3|0|0|	1_D_GG_N_E	Services d'information reçus des non-résidents				
1|2|C|0|0|0|	1_D_GG_N_E	Achats de terrains aux l'étranger				
3|2|0|0|0|0|	3I_D_GG_ST_E	Intérêts versés sur titres de créance à court terme				
3|2|0|0|0|0|	3I_D_GG_LT_E	Intérêts versés sur titres de créance à long terme				
1|3|2|3|0|0|	1_D_GG_N_E	Loyers versés à l'étranger				
1|4|3|0|0|0|	2_D_GG_AL_E	Prestations sociales versées aux non-résidents				
1|4|4|0|0|0| 1|	2_D_GG_AL_E	Coopération internationale : Versements des prélèvements communautaires de solidarité				
1|4|4|0|0|0| 2|	2_D_GG_AL_E	Coopération internationale : contribution au fonctionnement des Organismes internationales				
1|4|4|0|0|0| 3|	2_D_GG_AL_E	Coopération internationale : Autres transferts courants versés des administrations publiques (en espèces)				
1|4|4|0|0|0| 4|	2_C_GG_AL_E	Coopération internationale : Autres transferts courants versés des administrations publiques (en nature)				
1|4|5|0|0|0|	2_D_GG_AL_E	Transferts courants divers versés : aux ISBLM et aux ménages non-résidents				
2|1|0|0|0|0|	2_D_GG_AL_E	Acquisition d'actifs non financiers non produits				
2|2|2|0|0|0|	2_D_GG_AL_E	Autres transferts de capital				
|_|_|_|_|_|_|	_D_GG_N_E	Autres opérations (veuillez détailler sur papier libre)				

ANNEXE IV-4 : Q 5 – QUESTIONNAIRE A LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR (Suite)

II. OPERATIONS FINANCIERES

(En millions de FCFA)

Code économique	Critères complémentaires	Libellé	REPARTITION GEOGRAPHIQUE											
			Autres pays UEMOA			ZONE EURO			AUTRES PAYS			TOTAL		
			Début de Période	Autres Flux	Fin de Période	Début de Période	Autres Flux	Fin de Période	Début de Période	Autres Flux	Fin de Période	Début de Période	Autres Flux	Fin de Période
II.1 AVOIRS														
3 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 |	8_L_GG_ST_E	Titres de créance étrangers à court terme détenus												
3 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 |	8_L_GG_LT_E	Titres de créance étrangers à long terme détenus												
II.2 ENGAGEMENTS														
3 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 |	8_L_GG_ST_E	Titres de créance à court terme émis												
3 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 |	8_L_GG_LT_E	Titres de créance à long terme émis												

ANNEXE IV-5 : Q06 – QUESTIONNAIRE DETTE EXTERIEURE PUBLIQUE

I. TRANSACTIONS COURANTES ET EN CAPITAL

(En millions de FCFA)

Code économique	Critères complémentaires	Libellé	REPARTITION GEOGRAPHIQUE			
			AUTRES PAYS UEMOA	ZONE EURO	AUTRES PAYS	TOTAL
C		I.1 FLUX CREDITEURS				
Tirage effectués						
_|_|_|_|_|_|	_|_|_|_|_|_|	Banque Centrale – Utilisation des crédits du FMI				
_|_|_|_|_|_|	_|_|_|_|_|_|	Banque Centrale – Autres prêts à Court Terme				
_|_|_|_|_|_|	_|_|_|_|_|_|	Banque Centrale – Autres prêts à Long Terme				
_|_|_|_|_|_|	_|_|_|_|_|_|	Administration publique – Court terme				
_|_|_|_|_|_|	_|_|_|_|_|_|	Administration publique – Long terme				
_|_|_|_|_|_|	_|_|_|_|_|_|	Autres secteurs – Court Terme				
_|_|_|_|_|_|	_|_|_|_|_|_|	Autres secteurs – Long Terme				
		Remise de dettes : paiements exigibles durant la période en cours				
2|2|1|0|0|0|1	2_C_GG_N_E	Intérêts - administration publique				
2|2|1|0|0|0|1	2_C_NC_N_E	Intérêts – autres secteurs				
2|2|1|0|0|0|2	2_C_GG_N_E	Amortissement - administration publique				
2|2|1|0|0|0|2	2_C_NC_N_E	Amortissement – autres secteurs				
		Remise de dettes : arriérés de paiements				
2|2|1|0|0|0|3	2_C_GG_N_E	Intérêts - administration publique				
2|2|1|0|0|0|3	2_C_NC_N_E	Intérêts – autres secteurs				
2|2|1|0|0|0|4	2_C_GG_N_E	Amortissement - administration publique				
2|2|1|0|0|0|4	2_C_NC_N_E	Amortissement – autres secteurs				
		Remise de dettes : paiements non encore exigibles				
2|2|1|0|0|0|5	2_C_GG_N_E	Amortissement – administration publique				
2|2|1|0|0|0|5	2_C_NC_N_E	Amortissement – autres secteurs				
3. Rééchelonnements et refinancements de dette						
	3.1. Paiements exigibles au cours de la période (paiements fictifs déjà enregistrés, ici constation de nouveaux tirages LT)					
_|_|_|_|_|_|	_|_|_|_|_|_|	Intérêt - Administration publique				
_|_|_|_|_|_|	_|_|_|_|_|_|	Intérêt – Autres secteurs				
_|_|_|_|_|_|	_|_|_|_|_|_|	Principal - Administration publique				
_|_|_|_|_|_|	_|_|_|_|_|_|	Principal - Autres secteurs				
	3.2. Arriérés de paiements					
_|_|_|_|_|_|	_|_|_|_|_|_|	Intérêt - Administration publique				
_|_|_|_|_|_|	_|_|_|_|_|_|	Intérêt – Autres secteurs				
_|_|_|_|_|_|	_|_|_|_|_|_|	Principal - Administration publique				
_|_|_|_|_|_|	_|_|_|_|_|_|	Principal - Autres secteurs				
	3.3. Paiements non encore exigibles					
_|_|_|_|_|_|	_|_|_|_|_|_|	Principal - Administration publique1				
_|_|_|_|_|_|	_|_|_|_|_|_|	Principal - Autres secteurs				
Accumulation d'arriérés *(règlements effectifs, remise de dettes, rééchelonnement)*						
_|_|_|_|_|_|	_|_|_|_|_|_|	Intérêt - Administration publique				
_|_|_|_|_|_|	_|_|_|_|_|_|	Intérêt – Autres secteurs				
_|_|_|_|_|_|	_|_|_|_|_|_|	Principal - Administration publique				
_|_|_|_|_|_|	_|_|_|_|_|_|	Principal - Autres secteurs				

ANNEXE IV-5 : Q06 – QUESTIONNAIRE DETTE EXTERIEURE PUBLIQUE (SUITE)

I. TRANSACTIONS COURANTES ET EN CAPITAL

(En millions de FCFA)

Code économique	Critères complémentaires	Libellé	REPARTITION GEOGRAPHIQUE			
			AUTRES PAYS UEMOA	ZONE EURO	AUTRES PAYS	TOTAL
D		I.2 FLUX DEBITEURS				
1 | 2 | 7 | 1 | 0 | 0 |	1_D_NC_N_E	Services financiers				
Intérêts dus *(Montants qui impactent la balance des paiements)*						
3 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 |	3I_D_CB_N_E	Intérêts dus – Banque centrale				
3 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 |	3I_D_GG_N_E	Intérêts dus – Administration publique				
3 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 |	3I_D_NC_N_E	Intérêts dus -Autres secteurs				
Intérêts effectivement réglés *(différence avec intérêts dus à imputer en accumulation d'arriérés = autres flux)*						
| | | | | |	| | | | | |	Intérêts effectivement versés - Autorité monétaire				
| | | | | |	| | | | | |	Intérêts effectivement versés - Administration publique.....				
| | | | | |	| | | | | |	Intérêts effectivement versés - Autres secteurs				
Amortissements dus (hors arriérés) *(Montants qui impactent la balance des paiements)*						
| | | | | |	| | | | | |	Banque Centrale – Utilisation des crédits du FMI				
| | | | | |	| | | | | |	Banque Centrale – Autres prêts à Court Terme				
| | | | | |	| | | | | |	Banque Centrale – Autres prêts à Long Terme				
| | | | | |	| | | | | |	Administration publique – Court terme				
| | | | | |	| | | | | |	Administration publique – Long terme				
| | | | | |	| | | | | |	Autres secteurs – Court Terme				
| | | | | |	| | | | | |	Autres secteurs – Long Terme				
Amortissements effectivement réglés *(différence avec amortissements dus à imputer en accumulation d'arriérés)*						
| | | | | |	| | | | | |	Banque Centrale – Utilisation des crédits du FMI				
| | | | | |	| | | | | |	Banque Centrale – Autres prêts à Court Terme				
| | | | | |	| | | | | |	Banque Centrale – Autres prêts à Long Terme				
| | | | | |	| | | | | |	Administration publique – Court terme				
| | | | | |	| | | | | |	Administration publique – Long terme				
| | | | | |	| | | | | |	Autres secteurs – Court Terme				
| | | | | |	| | | | | |	Autres secteurs – Long Terme				
Remboursement d'arriérés *(règlements effectifs, remise de dettes, rééchelonnement)*						
| | | | | |	| | | | | |	Intérêt - Administration publique				
| | | | | |	| | | | | |	Intérêt – Autres secteurs				
| | | | | |	| | | | | |	Principal - Administration publique				
| | | | | |	| | | | | |	Principal - Autres secteurs				

ANNEXE IV-5 : Q06 – QUESTIONNAIRE DETTE EXTERIEURE PUBLIQUE (SUITE)

II. OPERATIONS FINANCIERES														

(En millions de FCFA)

Code économique	Critères complémentaires	Libellé	REPARTITION GEOGRAPHIQUE											
			Autres pays UEMOA			ZONE EURO			AUTRES PAYS			TOTAL		
			Début de Période	Autres Flux	Fin de Période	Début de Période	Autres Flux	Fin de Période	Début de Période	Autres Flux	Fin de Période	Début de Période	Autres Flux	Fin de Période
II.2 ENGAGEMENTS														
1. Encours dettes à Court Terme hors arriérés														
_|_|_|_|_|_|	8_L_CB_ST_E	Banque Centrale (PM)												
3|4|3|0|0|0|1|	8_L_GG_ST_E	Administration publique												
3|4|3|0|0|0|2|	8_L_NC_ST_E	Autres secteurs												
2. Encours dettes à Long Terme														
_|_|_|_|_|_|	8_L_CB_LT_E	Banque Centrale – Utilisation des crédits du FMI												
_|_|_|_|_|_|	8_L_CB_LT_E	Banque Centrale – Autres prêts à Long Terme												
3|4|3|0|0|0|2|	8_L_GG_LT_E	Administration publique												
3|4|3|0|0|0|1|	8_L_NC_LT_E	Autres secteurs												
3. Encours des arriérés en principal														
_|_|_|_|_|_|	8_L_CB_LT_E	Banque Centrale (Pour mémoire)												
_|_|_|_|_|_|	8_L_GG_LT_E	Administration publique												
_|_|_|_|_|_|	8_L_NC_LT_E	Autres secteurs												
4. Encours d'arriérés														
_|_|_|_|_|_|	8_L_GG_ST_E	Intérêt - Administration publique												
_|_|_|_|_|_|	8_L_NC_ST_E	Intérêt – Autres secteurs												
_|_|_|_|_|_|	8_L_GG_ST_E	Principal - Administration publique												
_|_|_|_|_|_|	8_L_NC_ST_E	Principal - Autres secteurs												

ANNEXE IV-5 : Q06 – QUESTIONNAIRE DETTE EXTERIEURE PUBLIQUE (SUITE)

III / FINANCEMENT EXCEPTIONNEL

(En millions de FCFA)

Code économique	Critères complémentaires	Libellé	REPARTITION GEOGRAPHIQUE			
			AUTRES PAYS UEMOA	ZONE EURO	AUTRES PAYS	TOTAL
C		**III.1 FLUX CREDITEURS**				
		Transferts courants et ou en capital				
2 | 2 | 1 | 1 | 0 | 0 |	9_C_GG_N_E	Remise de dettes				
2 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 |	9_C_GG_N_E	Autres dons intergouvernementaux				
2 | 2 | 3 | 0 | 0 | z |	9_C_GG_N_E	Dons provenant des comptes de bonifications FMI				
		Investissements directs				
3 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 |	9_C_GG_N_E	Prises de participations liées à une réduction de la dette				
3 | 1 | 1 | 2 | 0 | 0 |	9_C_GG_N_E	Instruments de dette				
		Investissements de portefeuille - engagements				
3 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 |	9_C_GG_N_E	Emprunts contractés par les autorités ou par d'autres secteurs au nom des autorités (engagements)				
		Autres investissements - engagements				
3 | 4 | 1 | 1 | 0 | 0 |	9_C_GG_N_E	Tirage sur nouveaux prêts par les autorités ou d'autres secteurs pour le compte des autorités				
3 | 4 | 1 | 2 | 0 | 0 |	9_C_GG_N_E	Rééchelonnement de dettes existantes				
		Accumulation d'arriérés				
3 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 |	9_C_GG_N_E	Principal sur la dette à court terme				
3 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 |	9_C_GG_N_E	Principal sur la dette à long terme				
3 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 |	9_C_GG_N_E	Intérêts initiaux				
3 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 |	9_C_GG_N_E	Intérêts de pénalisation				
D		**III.2 FLUX DEBITEURS**				
		Remboursement d'arriérés				
3 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 |	9_D_GG_N_E	Principal				
3 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 |	9_D_GG_N_E	Intérêts				
		Réechelonnement d'arriérés				
3 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 |	9_D_GG_N_E	Principal				
3 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 |	9_D_GG_N_E	Intérêts				
		Annulation d'arriérés				
3 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 |	9_D_GG_N_E	Principal				
3 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 |	9_D_GG_N_E	Intérêts				

ANNEXE IV-6 : QUESTIONNAIRE TYPE AUX ENTREPRISES NON FINANCIERES

I. TRANSACTIONS COURANTES ET EN CAPITAL

(En millions de FCFA)

Code économique	Critères complémentaires	Libellé	REPARTITION GEOGRAPHIQUE			
			AUTRES PAYS UEMOA	ZONE EURO	AUTRES PAYS	TOTAL
C		**I.1 FLUX CREDITEURS**				
1|1|1|0|0|0|	1_C_NC_N_E	Exportations (or non compris).....				
1|1|1|0|0|z|	1_C_NC_N_E	.....Dont réexportations				
1|1|2|2|0|0|	1_C_NC_N_E	Biens vendus dans le cadre du négoce international....				
1|2|1|2|0|0|	1_C_NC_N_E	Biens destinés à transformation à l'étranger - Expédition pour transformation				
3|1|1|1|1|0|	3D_C_NC_N_E	Dividendes reçues des investisseurs directs étrangers				
3|1|1|1|2|0|	3D_C_NC_N_E	Dividendes reçues des aux filiales				
3|1|1|1|3|0|	3D_C_NC_N_E	Dividendes reçues des entreprises apparentées				
3|1|0|0|0|0|	3R_C_NC_N_E	Bénéfices réinvestis au titre des participations >10%				
3|1|2|1|0|0|	3I_C_NC_N_E	Intérêts reçus des entreprises d'investissement direct				
3|1|2|2|0|0|	3I_C_NC_N_E	Intérêts reçus des investisseurs directs (investissement à rebours)				
3|1|2|3|0|0|	3I_C_NC_N_E	Intérêts reçus des entreprises sœurs				
3|2|1|1|0|0|	3D_C_NC_N_E	dividendes reçues sur titres de participation détenus (<10%)				
3|2|1|2|0|0|	3R_C_NC_N_E	Bénéfices réinvestis sur titres de participation détenus (<10%)				
3|2|0|0|0|0|	3I_C_NC_ST_E	Intérêts reçus sur titres de créance à court terme				
3|2|0|0|0|0|	3I_C_NC_LT_E	Intérêts reçus sur titres de créance à long terme				
3|4|0|0|0|0|	3I_C_NC_N_E	Autres intérêts reçus				
1|4|5|0|0|0|	2_C_NC_N_E	Transferts courants divers reçus				
2|1|0|0|0|0|	2_C_NC_N_E	Cession d'actifs non financiers non produits				
1|4|9|0|0|0|	2_C_NC_N_E	Indemnité d'assurance dommage reçue				
|||||||	_C_NC_N_E	Autres opérations (veuillez détailler sur papier libre)				
D		**I.2 FLUX DEBITEURS**				
1|1|1|0|0|0|	1_D_NC_N_E	Importations C.A.F. (Or non compris).....				
1|2|3|4|2|0|	1_D_NC_N_E	Dont fret1				
1|2|6|1|0|0|	1_D_NC_N_E	Assurance.....				
1|1|2|1|0|0|	1_D_NC_N_E	Biens achetés dans le cadre du négoce international....				
1|2|1|2|0|0|	1_D_NC_N_E	Biens destinés à transformation à l'étranger - Réimportation après transformation				
1|2|2|0|0|0|	1_D_NC_N_E	Services d'entretien et de réparation reçus n.c a				
1|2|3|4|0|0|	1_D_NC_N_E	Services postaux et de messagerie reçus.....				
1|2|4|1|2|0|	1_D_NC_N_E	Frais de mission et de formation à l'extérieur				
1|2|5|2|0|0|	1_D_NC_N_E	Travaux de construction reçus (BTP)				
1|2|6|3|0|0|	1_D_NC_N_E	Services d'assurance auxiliaires.....				
1|2|6|4|0|0|	1_D_NC_N_E	Versement aux fonds de pension et de garanties standardisées.....				
1|2|7|0|0|0|	1_D_NC_N_E	Services financiers				
1|2|9|1|0|0|	1_D_NC_N_E	Services de télécommunication				
1|2|9|2|0|0|	1_D_NC_N_E	Services d'informatique				
1|2|9|3|0|0|	1_D_NC_N_E	Services d'information.....				
1|2|A|1|0|0|	1_D_NC_N_E	Service de recherche-développement.....				
1|2|A|2|0|0|	1_D_NC_N_E	Services spécialisés et services de conseil en gestion.....				
1|2|A|3|0|0|	1_D_NC_N_E	Services techniques, services liés au commerce international et autres services				
1|3|1|0|0|0|	1_D_NC_N_E	Rémunération des salariés				
1|4|2|0|0|0|	2_D_NC_N_E	Cotisation sociale				
3|1|1|1|1|0|	3D_D_NC_N_E	Dividendes versées aux investisseurs directs étrangers				
3|1|1|1|2|0|	3D_D_NC_N_E	Dividendes versées aux filiales				
3|1|1|1|3|0|	3D_D_NC_N_E	Dividendes versées aux entreprises apparentées				
3|1|0|0|0|0|	3R_D_NC_N_E	Bénéfices réinvestis au titre des participations >10%				
3|1|2|1|0|0|	3I_D_NC_N_E	Intérêts versés aux investisseurs directs étrangers				
3|1|2|2|0|0|	3I_D_NC_N_E	Intérêts versés aux entreprises d'investissements directs				
3|1|2|3|0|0|	3I_D_NC_N_E	Intérêts versés aux entreprises apparentées				
3|2|1|1|0|0|	3D_D_NC_N_E	dividendes versées sur titres de participations (<10%)				
3|2|1|2|0|0|	3R_D_NC_N_E	Bénéfices réinvestis sur titre des émis (10%)				
3|2|0|0|0|0|	3I_D_NC_ST_E	Intérêts versés sur titres de créance à court terme				
3|2|0|0|0|0|	3I_D_NC_LT_E	Intérêts versés sur titres de créance à long terme				
3|4|0|0|0|0|	3I_D_NC_N_E	Autres intérêts versés				
1|4|8|0|0|0|	1_D_NC_N_E	Primes nettes d'assurance dommage versées				
1|4|5|0|0|0|	2_D_NC_N_E	Transferts courants divers				
2|1|0|0|0|0|	2_D_NC_N_E	Acquisition d'actifs non financiers non produits				
|||||||	_D_NC_N_E	Autres opérations (veuillez détailler sur papier libre)				

ANNEXE IV-6 : QUESTIONNAIRE TYPE AUX ENTREPRISES NON FINANCIERES

I. TRANSACTIONS COURANTES ET EN CAPITAL

(En millions de FCFA)

Code économique	Critères complémentaires	Libellé	REPARTITION GEOGRAPHIQUE			
			AUTRES PAYS UEMOA	ZONE EURO	AUTRES PAYS	TOTAL
		I.2 AUTRES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
		REGLEMENTS FINANCIERS				
9|0|0|0|0|1|	1_N_NC_N_E	**TOTAL TRANSFERTS EMIS (1)**				
9|0|0|0|0|2|	1_N_NC_N_E	**TOTAL TRANSFERTS RECUS (2)**				
		SITUATION SALARIES				
9|0|0|0|0|3|	1_N_NC_N_E	Effectif Salariés (3)				
9|0|0|0|0|4|	1_N_NC_N_E	Salaires Versés				
		TITRES ETRANGERS DE PARTICIPATION DETENUS PAR VOTRE ENTREPRISE				
		Résultats des sociétés dans lesquelles votre entreprise détient des participations individuellement >10%				
9|0|0|0|0|5|	1_N_NC_N_E	Profits				
9|0|0|0|0|6|	1_N_NC_N_E	Pertes				
		Votre quote-part dans l'affectation de ces résultats au titre de la période sous-révue				
9|0|0|0|0|7|	1_N_NC_N_E	Distribué				
9|0|0|0|0|8|	1_N_NC_N_E	Non distribués (AND)				
9|0|0|0|0|9|	1_N_NC_N_E	Pertes (AP)				
		FONDS PROPRES ET RESULTATS DE VOTRE ENTREPRISE				
		Vos résultats de la période sous revue				
9|0|0|0|0|10|	1_N_NC_N_E	Profits				
9|0|0|0|0|11|	1_N_NC_N_E	Pertes				
9|0|0|0|0|12|		**Affectation des résultats de la période sous revue**				
	1_N_NC_N_E	Distribué aux investisseurs directs (Participation >10%)				
9|0|0|0|0|13|	1_N_NC_N_E	Distribué aux autres investisseurs (Participation <10%)				
9|0|0|0|0|14|	1_N_NC_N_E	Non distribués (LND)				
9|0|0|0|0|15|	1_N_NC_N_E	Pertes (LP)				

ANNEXE IV-6 : QUESTIONNAIRE TYPE AUX ENTREPRISES NON FINANCIERES

II. OPERATIONS FINANCIERES

(En millions de FCFA)

Code économique	Critères complémentaires	Libellé	REPARTITION GEOGRAPHIQUE											
			Autres pays UEMOA			ZONE EURO			AUTRES PAYS			TOTAL		
			Début de Période	Autres Flux	Fin de Période	Début de Période	Autres Flux	Fin de Période	Début de Période	Autres Flux	Fin de Période	Début de Période	Autres Flux	Fin de Période
II.1 AVOIRS														
3|1|1|1|1|0|	8_A_NC_AL_E	Titres de participation détenus dans les entreprises d'investissement direct												
3|1|1|1|2|0|	8_A_NC_AL_E	Titres de participation détenus sur les investisseurs directs (investissements à rebours)												
3|1|1|1|3|0|	8_A_NC_AL_E	Titres de participation détenus sur les entreprises sœurs												
3|1|2|1|0|0|	8_A_NC_AL_E	Prêts accordés aux entreprises d'investissement direct												
3|1|2|2|0|0|	8_A_NC_AL_E	Prêts accordés aux investisseurs directs (investissements à rebours)												
3|1|2|3|0|0|	8_A_NC_AL_E	Prêts accordés aux entreprises sœurs												
3|2|1|0|0|0|	8_A_NC_AL_E	Titres de participation détenus sur les non-résidents (<10%)												
3|2|2|0|0|0|	8_A_NC_ST_E	Titres de créance à court terme détenus												
3|2|2|0|0|0|	8_A_NC_LT_E	Titres de créance à long terme détenus												
3|3|1|0|0|0|	8_A_NC_AL_E	Dérivés financiers (options, contrats à terme,...)												
3|4|2|0|0|0|	8_A_NC_ST_E	Numéraire et dépôts détenus à Court Terme												
3|4|2|0|0|0|	8_A_NC_LT_E	Numéraire et dépôts détenus à Long Terme												
3|4|3|0|0|0|	8_A_NC_ST_E	Autres prêts à Court Terme accordés												
3|4|3|0|0|0|	8_A_NC_LT_E	Autres prêts à Long Terme accordés												
3|4|5|0|0|0|	8_A_NC_ST_E	Crédits commerciaux et avances accordés - Court Terme												
3|4|5|0|0|0|	8_A_NC_LT_E	Crédits commerciaux et avances accordés LT												
3|4|6|0|0|0|	8_A_NC_ST_E	Autres comptes à recevoir-Court Terme												
3|4|6|0|0|0|	8_A_NC_LT_E	Autres comptes à recevoir-Long Terme												
II.2 ENGAGEMENTS														
3|1|1|1|1|0|	8_L_NC_AL_E	Titres de participation détenus par les investisseurs directs												
3|1|1|1|2|0|	8_L_NC_AL_E	Titres de participation détenus par les entreprises d'investissement directs (investissement à rebours)												
3|1|1|1|3|0|	8_L_NC_AL_E	Titres de participation détenus par les entreprises sœurs												
3|1|2|1|0|0|	8_L_NC_AL_E	Dettes vis-à-vis des investisseurs directs												
3|1|2|2|0|0|	8_L_NC_AL_E	Dettes vis-à-vis des entreprises d'investissement directs (investissement à rebours)												
3|1|2|3|0|0|	8_L_NC_AL_E	Dettes vis-à-vis des entreprises sœurs												
3|2|1|0|0|0|	8_L_NC_AL_E	Titres de participation détenus par des non résidents (<10%)												
3|2|2|0|0|0|	8_L_NC_ST_E	Titres de créance à court terme émis												
3|2|2|0|0|0|	8_L_NC_LT_E	Titres de créance à long terme émis												
3|3|1|0|0|0|	8_L_NC_AL_E	Dérivés financiers												
3|4|3|0|0|0|	8_L_NC_ST_E	Autres emprunts à Court Terme												
3|4|3|0|0|0|	8_L_NC_LT_E	Autres emprunts à Long Terme												
3|4|5|0|0|0|	8_L_NC_ST_E	Dettes commerciales et avances reçues - Court Terme												
3|4|5|0|0|0|	8_L_NC_LT_E	Dettes commerciales et avances reçues LT												
3|4|6|0|0|0|	8_L_NC_ST_E	Autres comptes à payer-Court Terme												

ANNEXE V : TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE LES RUBRIQUES DE BALANCE DES PAIEMENTS ET CELLES DU SYSCOA[31]

I / TRANSACTIONS COURANTES ET OPERATIONS EN CAPITAL

Code économique	Critères complémentaires	Libellé	Code SYSCOA
C		**I.1. FLUX CREDITEURS AU COURS DE L'ANNEE**	
1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 |	1_C_NC_N_E	Exportations (or non compris).....	701, 702, 703, 704, 707
1 | 2 | 1 | 1 | 0 | 0 |	1_C_NC_N_E	Biens destinés à la transformation dans l'économie déclarante - Expédition après transformation	706
1 | 2 | 1 | 2 | 0 | 0 |	1_C_NC_N_E	Biens destinés à transformation à l'étranger - Expédition pour transformation	706
1 | 2 | C | 0 | 0 | 0 |	1_C_NC_N_E	Service de réparation et d'entretien non inclus ailleurs	706-705
3 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 |	3D_C_NC_N_E	Dividendes reçus des entreprises d'investissement direct	772
3 | 1 | 1 | 1 | 2 | 0 |	3D_C_NC_N_E	Dividendes reçus des investisseurs directs (investissement à rebours)	772
3 | 1 | 1 | 1 | 3 | 0 |	3D_C_NC_N_E	Dividendes reçus des entreprises sœurs	772
3 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |	3R_C_NC_N_E	Bénéfices réinvestis au titre de participations >10%	(1301) - (465)
3 | 1 | 2 | 1 | 0 | 0 |	3I_C_NC_N_E	Intérêts reçus des entreprises d'investissement direct	771
3 | 1 | 2 | 2 | 0 | 0 |	3I_C_NC_N_E	Intérêts reçus des investisseurs directs (investissement à rebours)	771
3 | 1 | 2 | 3 | 0 | 0 |	3I_C_NC_N_E	Intérêts reçus des entreprises sœurs	771
3 | 2 | 1 | 1 | 0 | 0 |	3D_C_NC_N_E	Dividendes versés sur titres de participations hors FCP (<10%)	772 (parts <10%)
1 | 3 | 2 | 2 | 0 | 0 |	1_C_NC_N_E	Subventions à la production reçues	71,14
D		**I.2. FLUX DEBITEURS AU COURS DE L'ANNEE**	
1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 |	1_D_NC_N_E	Importations C.A.F. (Or non compris).....	60 (sauf 603), 611, 6256
1 | 2 | 3 | 1 | 2 | 0 |	1_D_NC_N_E	*Dont fret (tous moyens de transport confondus)*	611
1 | 2 | 6 | 1 | 0 | 0 |	1_D_NC_N_E	*Assurance*.....	6256
1 | 2 | 1 | 1 | 0 | 0 |	1_D_NC_N_E	Biens destinés à la transformation dans l'économie déclarante – Importation pour transformation	602 (sauf 6029)
1 | 2 | 1 | 2 | 0 | 0 |	1_D_NC_N_E	Biens destinés à transformation à l'étranger - Réimportation après transformation	602 (sauf 6029)
1 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 |	1_D_NC_N_E	Services d'entretien et de réparation reçus non inclus ailleurs	6242
1 | 2 | 3 | 4 | 0 | 0 |	1_D_NC_N_E	Services postaux et de messagerie….....	616
1 | 2 | 4 | 1 | 2 | 0 |	1_D_NC_N_E	Frais de mission et de formation à l'extérieur	6181, 633, 6384
1 | 2 | 5 | 2 | 0 | 0 |	1_D_NC_N_E	Travaux de construction reçus (BTP)	6241
1 | 2 | 6 | 1 | 0 | 0 |	1_D_NC_N_E	Assurances directes (autres que sur les marchandises)	625 (sauf 6256)
1 | 2 | 6 | 3 | 0 | 0 |	1_D_NC_N_E	Services d'assurance auxiliaires.....	
1 | 2 | 6 | 4 | 0 | 0 |	1_D_NC_N_E	Service de pension et de garanties standardisées	
1 | 2 | 7 | 0 | 0 | 0 |	1_D_NC_N_E	Services financiers	631
1 | 2 | 3 | 0 | 0 | 0 |	1_D_NC_N_E	Commissions versées pour usage de propriété intellectuelle n.c.a.....	634
1 | 2 | 9 | 1 | 0 | 0 |	1_D_NC _N_E	Services de télécommunications …….	628
1 | 2 | 9 | 2 | 0 | 0 |	1_D_NC _N_E	Services d'informatique …….	6343
1 | 2 | 9 | 3 | 0 | 0 |	1_D_NC_N_E	Services d'information…….……	627
1 | 2 | A | 1 | 0 | 0 |	1_D_NC_N_E	Service de recherche-développement	626
1 | 2 | A | 2 | 0 | 0 |	1_D_NC_N_E	Services spécialisés et services de conseil en gestion	
1 | 2 | A | 3 | 0 | 0 |	1_D_NC_N_E	Services techniques, services liés au commerce	

31 Ce tableau de passage est destiné réservé aux entreprises non financières.

Code économique	Critères complémentaires	Libellé	Code SYSCOA
		international et autres services	
1 | 3 | 1 | 0 | 0 | 0 |	1_D_NC_N_E	Rémunération des salariés	66 (sauf 661)
3 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 |	3D_D_NC_N_E	Dividendes versés aux investisseurs directs étrangers sur les titres de participations	465 (parts >10%)
3 | 1 | 1 | 1 | 2 | 0 |	3D_D_NC_N_E	Dividendes versés aux entreprises d'investissement direct sur les titres de participations	465 (parts >10%)
3 | 1 | 1 | 1 | 3 | 0 |	3D_D_NC_N_E	Dividendes versés aux entreprises sœurs sur les titres de participations	465 (parts >10%)
3 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |	3R_D_NC_N_E	Bénéfices réinvestis au titre de participations >10%	(1301) - (465)
3 | 1 | 2 | 1 | 0 | 0 |	3I_D_NC_N_E	Intérêts versés aux investisseurs directs étrangers	674 ; 6713
3 | 1 | 2 | 2 | 0 | 0 |	3I_D_NC_N_E	Intérêts versés aux entreprises d'investissements directs	674 ; 6713
3 | 1 | 2 | 3 | 0 | 0 |	3I_D_NC_N_E	Intérêts versés aux entreprises sœurs sur les titres de participations	674 ; 6713
3 | 2 | 1 | 1 | 0 | 0 |	3D_D_NC_N_E	Dividendes versés sur titres de participations hors FCP (<10%)	465 (parts <10%)
3 | 2 | 1 | 2 | 0 | 0 |	3R_D_NC_N_E	Bénéfices réinvestis au titre des détentions des parts de FCP (<10%)	(1301) – (465) (parts <10%)
3 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 |	3I_D_NC_ST_E	Intérêts versés sur titres de créance à court terme	6711 ; 6781
3 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 |	3I_D_NC_LT_E	Intérêts versés sur titres de créance à long terme	6711 ; 6781
3 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 |	3I_D_NC_N_E	Autres intérêts versés	6712, 672, 677, 6782, 6788
1 | 3 | 2 | 1 | 0 | 0 |	1_D_NC_N_E	Taxes sur la production et les importations versées	64
1 | 3 | 2 | 3 | 0 | 0 |	1_D_NC_N_E	Loyers versés	622
1 | 4 | 1 | 0 | 0 | 0 |	2_D_NC_N_E	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	89
1 | 4 | 3 | 0 | 0 | 0 |	2_D_NC_N_E	Primes nettes d'assurance dommage versées	625
1 | 4 | 9 | 0 | 0 | 0 |	2_D_NC_N_E	Primes nettes d'assurance vie versées	6642
1 | 4 | 5 | 0 | 0 | 0 |	2_D_NC_N_E	Transferts courants divers	
2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |	2_D_NC_N_E	Acquisition d'actifs non financiers non produits	212

ANNEXE V : TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE LES RUBRIQUES DE BALANCE DES PAIEMENTS ET CELLES DU SYSCOA (Suite)

II. OPERATIONS FINANCIERES

Code économique	Critères complémentaires	Libellé	Code SYSCOA
A		**II.1. STOCK D'ACTIFS**	
3 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 |	8_A_NC_AL_E	Titres de participation détenus dans les entreprises d'investissement direct	26 (>10%)
3 | 1 | 1 | 1 | 2 | 0 |	8_A_NC_AL_E	Titres de participation détenus sur les investisseurs directs (investissements à rebours)	26 (>10%)
3 | 1 | 1 | 1 | 3 | 0 |	8_A_NC_AL_E	Titres de participation détenus sur les entreprises sœurs	26 (>10%)
3 | 1 | 2 | 1 | 0 | 0 |	8_A_NC_AL_E	Prêts accordés aux entreprises d'investissement direct	277 ; 2712
3 | 1 | 2 | 2 | 0 | 0 |	8_A_NC_AL_E	Prêts accordés aux investisseurs directs (investissements à rebours)	2781
3 | 1 | 2 | 3 | 0 | 0 |	8_A_NC_AL_E	Prêts accordés aux entreprises sœurs	277 ; 2712
3 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 |	8_A_NC_AL_E	Titres de participation détenus sur les non-résidents (<10%)	26 (<10%)
3 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 |	8_A_NC_ST_E	Titres de créance à court terme détenus	54
3 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 |	8_A_NC_LT_E	Titres de créance à long terme détenus	50,27
3 | 3 | 1 | 0 | 0 | 0 |	8_A_NC_AL_E	Dérivés financiers (options, contrats à terme,...)	54
3 | 4 | 2 | 0 | 0 | 0 |	8_A_NC_ST_E	Numéraire et dépôts détenus à Court Terme	57, 522, 523, 524
3 | 4 | 2 | 0 | 0 | 0 |	8_A_NC_LT_E	Numéraire et dépôts détenus à Long Terme	57, 522, 523, 524
3 | 4 | 3 | 1 | 1 | 0 |	8_A_NC_ST_E	Autres prêts à Court Terme accordés	2711, 2713, 2713, 2714, 2782
3 | 4 | 3 | 1 | 1 | 0 |	8_A_NC_LT_E	Autres prêts à Long Terme accordés	2711, 2713, 2713, 2714, 2782
3 | 4 | 5 | 0 | 0 | 0 |	8_A_NC_ST_E	Crédits commerciaux et avances accordés - Court Terme	41, 40 (Court terme)
3 | 4 | 5 | 0 | 0 | 0 |	8_A_NC_LT_E	Crédits commerciaux et avances accordés LT	41, 40 (Longt terme)
3 | 4 | 6 | 0 | 0 | 0 |	8_A_NC_ST_E	Autres comptes à recevoir-Court Terme	47
3 | 4 | 6 | 0 | 0 | 0 |	8_A_NC_LT_E	Autres comptes à recevoir-Long Terme	47
L		**II.2. STOCK DE PASSIFS**	
3 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 |	8_L_NC_AL_E	Titres de participation détenus par les investisseurs directs	10, 11, 12 (parts >10%)
3 | 1 | 1 | 1 | 2 | 0 |	8_L_NC_AL_E	Titres de participation détenus par les entreprises d'investissement directs (investissement à rebours)	10, 11, 12 (parts >10%)
3 | 1 | 1 | 1 | 3 | 0 |	8_L_NC_AL_E	Titres de participation détenus par les entreprises sœurs	10, 11, 12 (parts >10%)
3 | 1 | 2 | 1 | 0 | 0 |	8_L_NC_AL_E	Dettes vis-à-vis des investisseurs directs	18 (sauf 183)
3 | 1 | 2 | 2 | 0 | 0 |	8_L_NC_AL_E	Dettes vis-à-vis des entreprises d'investissement directs (investissement à rebours)	18 (sauf 183)
3 | 1 | 2 | 3 | 0 | 0 |	8_L_NC_AL_E	Dettes vis-à-vis des entreprises sœurs	18 (sauf 183)
3 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 |	8_L_NC_AL_E	Titres de participation détenus par des non résidents (<10%)	10, 11, 12 (parts <10%)
3 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 |	8_L_NC_ST_E	Titres de créance à court terme émis	161 (Court terme)
3 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 |	8_L_NC_LT_E	Titres de créance à long terme émis	161 (Long terme)
3 | 3 | 1 | 0 | 0 | 0 |	8_L_NC_AL_E	Dérivés financiers	54
3 | 4 | 3 | 1 | 1 | 0 |	8_L_NC_ST_E	Autres emprunts à Court Terme	162, 56 (Court terme)
3 | 4 | 3 | 1 | 1 | 0 |	8_L_NC_LT_E	Autres emprunts à Long Terme	162, 56 (Long terme)
3 | 4 | 5 | 0 | 0 | 0 |	8_L_NC_ST_E	Crédits commerciaux et avances accordés - Court Terme	40 ; 41
3 | 4 | 5 | 0 | 0 | 0 |	8_L_NC_LT_E	Crédits commerciaux et avances accordés - Long Terme	40 ; 41
3 | 4 | 6 | 0 | 0 | 0 |	8_L_NC_ST_E	Autres comptes à recevoir-Court Terme	47
3 | 4 | 6 | 0 | 0 | 0 |	8_L_NC_LT_E	Autres comptes à recevoir-Long Terme	47

ANNEXE VI : NOTICE TECHNIQUE A L'INTENTION DES DECLARANTS

La balance des paiements est un état statistique présenté sous forme comptable qui récapitule selon un schéma détaillé l'ensemble des transactions financières et non financières entre les résidents d'un pays et les non-résidents au cours d'une période déterminée. Elle comprend le compte de biens et services, le compte de revenu primaire, le compte de revenu secondaire, le compte de capital et le compte financier.

C'est un instrument irremplaçable de la connaissance de l'activité économique d'un pays au même titre que les comptes nationaux, les statistiques monétaires ou la situation des finances publiques. Mesurant les échanges entre un pays et le reste du monde, c'est un indicateur fondamental d'aide à la décision pour les autorités économiques et monétaires.

Elle est élaborée par la Banque Centrale à partir des renseignements recueillis auprès des principaux agents économiques effectuant des échanges avec des non-résidents.

Ainsi, le questionnaire ci-joint permet d'appréhender, **pour les entreprises non financières**, les transactions portant sur des marchandises non compris or monétaire, des services ou des revenus primaires (salaires, intérêts, dividendes, etc.) réalisées au cours de l'année avec des non-résidents, ainsi que les encours de créances et de dettes vis-à-vis des non-résidents en début et en fin d'année. Les transferts émis et reçus par l'intermédiaire des banques résidentes associés à la variation de ces encours (calculée par comparaison avec ceux de l'année précédente) permettent d'assurer l'équilibre comptable de l'ensemble du document.

Conçu de manière à couvrir l'ensemble de l'activité internationale de toutes sortes d'entreprises, ce questionnaire comprend des rubriques qui peuvent ne concerner que certaines d'entre elles. Les montants sont exprimés en ***millions de francs CFA.***

Vous trouverez ci-après des indications destinées à faciliter l'interprétation du questionnaire. Un tableau de passage des rubriques du système comptable SYSCOA à celle de la balance des paiements est également joint au questionnaire des sociétés non-financières, en vue d'aider au traitement des données. En cas de difficultés, veuillez contacter le Service des Etudes et de la Statistique de la BCEAO, dont les coordonnées figurent sur la première page du questionnaire.

1. Concepts fondamentaux

Territoire économique : le territoire économique comprend l'espace aérien, les eaux territoriales, le plateau continental sur lesquels un pays jouit de droits exclusifs ou sur lesquels il a juridiction en ce qui concerne les droits de pêche ou d'exploitation des combustibles ou des minéraux présents dans les sous-sols des mers et des océans, les îles rattachées et les enclaves territoriales à l'étranger. La définition du territoire économique ne requiert plus que les personnes, les biens et les capitaux y circulent librement. Les unions économiques et les unions monétaires sont considérées comme des territoires économiques dans le cadre de l'établissement de la balance des paiements régionale.

Résidence : la résidence d'une unité institutionnelle est liée au territoire économique sur lequel elle a son « centre d'intérêt économique **prédominant** ». Le nouveau Manuel (6^{e} édition) n'apporte pas de changement substantiel à la notion de résidence. L'ajout du terme « **prédominant** » permet toutefois de reconnaître que certaines unités peuvent avoir un intérêt économique dans deux ou plusieurs territoires.

Transactions : les transactions enregistrées dans la 6e édition du Manuel de la balance des paiements correspondent à des interactions entre une unité résidente et une unité non-résidente agissant par accord mutuel ou par l'effet de la loi impliquant un échange de valeurs ou un transfert.

Cette définition exclut des flux de balance des paiements les accumulations d'arriérés de paiement extérieurs, les abandons de créance, les variations d'actifs et de passifs des personnes ou entités changeant de lieu de résidence, etc. Il en est de même pour les pertes ou gains de détention qu'entraînent les fluctuations de taux de change ou la variation des prix d'actifs ou de passifs. Ces variations sont enregistrées dans la colonne « autres flux » et prises en compte dans la position extérieure globale.

Autres flux : les « autres flux » comprennent les « Réévaluations » et les « Autres variations de volume ».

Réévaluations : pertes ou gains de détention qu'entraînent pour les propriétaires d'actifs ou de passifs financiers la variation de leurs prix ou les fluctuations de taux de change.

Autres variations de volume : changements non attribuables aux transactions ou aux réévaluations. Il s'agit notamment des abandons de créances, des pertes d'actifs dues à une catastrophe naturelle, du changement de résidence par une personne détenant des actifs ou passifs financiers ou des changements de classification.

Unité institutionnelle : c'est une entité économique qui est capable, de son propre chef, de posséder des actifs, de contracter des obligations, de s'engager dans des activités économiques et de réaliser des opérations avec d'autres entités.

Investisseur direct : investisseur qui détient directement ou indirectement au moins 10% du capital de votre entreprise.

Entreprise d'investissement direct : entreprises résidentes d'une économie, dans laquelle un investisseur résident d'une autre économie détient directement ou indirectement, au moins 10% des droits de vote dans le cas d'une société, ou l'équivalent s'il s'agit d'une entreprise non constituée en société. Elles peuvent prendre la forme ***d'entités associées, de filiales ou de succursales***.

Entités associées : entreprises d'investissement direct dont un investisseur détient directement de 10% au moins à 50% au plus des droits de vote.

Filiales : entreprises d'investissement direct dont un investisseur détient plus de 50% des droits de vote (entreprise sous-contrôle de l'investisseur).

Succursales : entreprises d'investissement direct non constituée en société et qui est détenue à 100% par son investisseur direct.

Entreprises sœurs : entreprises directement ou indirectement influencées par une même entreprise, à condition qu'aucune des deux sociétés ne détienne 10% ou plus du capital de l'autre. Toutefois, les prêts inter-entreprises entre intermédiaires financiers affiliés (à l'exception des compagnies d'assurance et fonds de pension) sont exclus de l'investissement direct, quel que soit le type d'instrument.

Entreprises affiliées : entités avec lesquelles votre entreprise entretient des relations d'investissement direct (investisseurs directs, entités associées, filiales, succursales ou entreprises sœurs).

2. Compte courant et compte de capital

Importations/exportations de marchandises générale : toutes transactions sur biens meubles entre résidents et non-résidents. Les « achats de biens dans les ports par les transporteurs » sont désormais inclus dans « marchandises générales ». Le négoce international et les transactions sur l'or non monétaire sont exclus de cette catégorie. Les biens exportés ou importés pour transformation et les réparations de biens, ainsi que les effets personnels des migrants sont exclus de ce champ.

Réexportation de marchandises : les opérations sur biens produits dans d'autres économies et précédemment importés qui sont exportés sans profonde transformation, doivent être classées séparément si elles constituent une part importante des exportations.

Négoce international : achat de biens par un résident (de l'économie déclarante) à un non-résident, et leur revente ultérieure à un autre non-résident sans que les biens entrent dans l'économie en question. L'acquisition des biens est enregistrée au poste des biens en tant qu'exportation négative (flux créditeur négatif) de l'économie du déclarant. Quant à la vente, elle est comptabilisée au poste de biens vendus dans le cadre du négoce international en tant qu'exportation positive (flux créditeur positif) de l'économie du négociant.

Services de fabrication sur des intrants physiques détenus par des tiers : ils concernent les services de transformation, d'assemblage, d'étiquetage, d'emballage, etc. fournis par des entreprises qui ne sont pas les propriétaires des biens en question.

Services d'entretien et de réparation non compris ailleurs : il s'agit des travaux d'entretien et de réparation effectués par des résidents sur des biens qui appartiennent à des non-résidents (et vice versa).

Service postaux et de messagerie : ils portent sur la levée, le transport et la distribution des lettres, journaux, périodiques, brochures et autres documents imprimés, colis et paquets, ainsi que les services de guichets postaux et de location de boîtes postales. Ils incluent également les services de guichets postaux, tels que la vente de timbre et mandats-poste, de poste restante, de télégraphie, etc.

Frais de mission et de formation à l'extérieur : ce sont les dépenses d'hébergement, de restauration, de déplacement et de formation etc. engagées à l'étranger. Ne pas inclure le coût du transport entre le pays et le ou les pays étrangers.

Travaux de construction : ils recouvrent la création, la rénovation, la réparation ou l'agrandissement d'actifs fixes, sous la forme de bâtiments, d'aménagement de terrains relevant de l'ingénierie, et autres constructions d'ingénierie, telles que les routes, ponts, barrages, etc. Ils englobent les travaux de préparation des chantiers et de construction générale, ainsi que les services spécialisés, tels que les services de peinture, de plomberie et de démolition. La gestion des projets est également comprise dans cette catégorie. L'acquisition de biens et services par les entreprises de construction dans l'économie où elles effectuent les travaux de construction est elle aussi enregistrée au poste construction.

Services d'assurance (autres que sur les marchandises) et de pensions : ils englobent l'assurance vie et les annuités d'assurance vie, l'assurance dommages, la réassurance, les pensions, les garanties standardisées et les services auxiliaires aux assurances, de pension et de garantie standardisée.

Services d'assurance auxiliaires : ils recouvrent les opérations qui sont étroitement liées aux services d'assurance et des caisses de retraite et fonds de pension, y compris les commissions des agents, les services d'agents et de courtiers d'assurance, les services de conseil en assurance et en constitution de retraites, les services d'évaluation des dommages et de règlement des sinistres, les services actuariels, les services d'administration des sauvetages, les services de réglementation et de contrôle des indemnisations et les services de recouvrement.

Services financiers : ils englobent les services d'intermédiation financière et les services auxiliaires, à l'exception de ceux qui sont fournis par les compagnies d'assurances et les caisses de retraite et fonds de pension. Ils sont généralement fournis par les banques et les autres sociétés financières. Ils comprennent la collecte des dépôts et l'octroi des prêts, les lettres de crédit, les services de carte de crédits, les commissions et frais liés aux opérations de crédit-bail, d'affacturage, de garantie et de compensation des paiements. Ils incluent également les services de conseil financier, la conservation d'actifs financiers ou de lingots, la gestion d'actifs financiers, les services de surveillance et de contrôle, la fourniture de liquidités, les services de prise en charge des risques autres que les assurances, les services liés aux fusions acquisitions, les services de notation du crédit, les services boursiers et les services de fiducie.

Frais pour usage de propriétés intellectuelles non compris ailleurs : Ils recouvrent les commissions pour utilisation des droits de propriété (brevet, marques commerciales, droits d'auteur, procédés de fabrication et dessins industriels) et les frais de licence pour reproduire et/ou distribuer la propriété intellectuelle incorporée dans les œuvres originales ou prototypes créés (droits d'auteur sur les livres et manuscrits, logiciels informatiques, œuvres cinématographiques et enregistrements sonores).

Services de télécommunications : ils recouvrent les frais réglés à des non-résidents ou les recettes de télécommunications reçues des non-résidents, pour la transmission de sons, d'images, de données ou autres informations par téléphone, télex, télégramme, radio ou télévision (par câble ou satellite), courrier électronique, télécopie, etc. ainsi que les services de réseau, de téléconférence et d'appui fournis aux entreprises. Ils ne tiennent cependant pas compte de la valeur des informations transportées. Ils incluent aussi les services de téléphonie cellulaire, les services de base par Internet et les services d'accès en ligne, y compris la fourniture de l'accès à Internet. Ils excluent les services d'installation de réseaux téléphoniques (inclus dans les travaux de construction) et les services concernant les bases de données et autres services informatiques connexes qui permettent d'avoir accès aux données fournies par des serveurs de bases de données (enregistrés parmi les services d'information).

Service d'informatique : cette transaction englobe les services liés aux matériels et logiciels informatiques et les services de traitement de données. Ne sont pas inclus dans les services informatiques les logiciels prêts à l'emploi qui sont considérés comme des biens, les droits de licence de reproduction et/ou de distribution de logiciels, qui sont inclus dans les commissions pour usage de propriété intellectuelle, ainsi que les stages de formation à l'informatique non spécifiques qui sont inclus dans les autres services personnels, culturels et relatifs aux loisirs.

Service d'information : cette transaction englobe les transactions entre résidents et non-résidents sur les services fournis par les agences d'information comme la communication d'informations, de photographies et d'articles de fond aux médias, ainsi que les abonnements directs individuels aux journaux et périodiques, reçus par courrier, transmission électronique

ou autres moyens. Il inclut également la conception des bases de données, le stockage des données et la diffusion des données et bases de données (y compris les annuaires et les listes de distribution), en ligne et par le biais de supports magnétiques, optiques ou imprimés, ainsi que les fenêtres de recherche sur le Web (services de moteur de recherche trouvant des adresses Internet pour les clients qui introduisent des questions sous forme de mots clés).

Services de recherche-développement : ils comprennent les services liés à la recherche fondamentale, à la recherche appliquée et à la mise au point expérimentale de nouveaux produits et procédés.

Autres services aux entreprises : ils comprennent les autres services commerciaux, locations et services divers aux entreprises. Les autres services commerciaux englobent notamment les frais de manutention et de transit de marchandise, alors que les services divers rassemblent les services techniques, tels que les frais d'étude et de recherche, ainsi que l'assistance technique.

Services spécialisés et services de conseil en gestion : ils recouvrent les services juridiques, de comptabilité, de conseil en gestion, les services de gestion et de relations publiques, ainsi que les services de publicité, d'études de marché et de sondage d'opinion.

Services techniques, services liés au commerce et autres services aux entreprises : ils englobent les services d'architecture, d'ingénierie et autres services techniques, les services de traitement de déchets et de dépollution, les services agricoles et miniers, les services de location-exploitation, les services liés au commerce et les autres services aux entreprises (distribution d'eau, de vapeur, de gaz et autres produits pétroliers, etc.).

Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs : ils comprennent les services audiovisuels et connexes, ainsi que les autres services culturels et relatifs aux loisirs.

Biens et services des administrations publiques non compris ailleurs : ils correspondent aux biens et services fournis ou reçus par des enclaves, telles que les ambassades, les bases militaires et les organisations internationales. Y sont également inclus, les biens et services achetés à l'économie d'accueil par les diplomates, les effectifs consulaires et le personnel militaire en poste à l'étranger, ainsi que par les personnes qui sont à leur charge. Les services fournis ou reçus par les administrations publiques et non inclus dans d'autres catégories de services.

Dividendes reçus/versés sur les titres de participations : la part des bénéfices reçus/versés par votre entreprise sur des actions détenues/émises sur les non-résidents.

Réinvestissement de bénéfices/Bénéfices réinvestis : Ils correspondent aux revenus de participations revenant aux investisseurs directs, diminués des bénéfices distribués, proportionnellement au pourcentage de capital détenu, et qui sont réinvestis dans l'entreprise pour accroître leurs participations.

Intérêts versés ou reçus des entreprises affiliées : ce sont des intérêts sur instruments de dettes émis ou détenus par votre entreprise sur des entreprises affiliées.

Autres intérêts versés ou reçus : ce sont des intérêts sur crédits commerciaux, dépôts et emprunts bancaires, sur swaps de devises ou de taux, sur accords de taux futurs (Forward Rate Agreements) etc. Les intérêts sur les créances inter-entreprises entre intermédiaires financiers affiliés sont également compris dans cette rubrique.

Taxes sur la production et les importations versées : ce sont des versements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés par les administrations publiques. Ils touchent la production et l'importation de biens et de services, l'emploi de main-d'œuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, bâtiments et autres actifs utilisés à des fins de production. Ils sont dus indépendamment de la réalisation de bénéfices d'exploitation.

3. Compte financier

Titres de participation détenus sur les entreprises d'investissement direct : part des fonds propres (capital social, réserves, report à nouveau) de votre entreprise dans les entreprises où elle détient au moins 10 % (filiales, associés ou succursale).

Titres de participation détenus sur les investisseurs directs (investissements à rebours) : part des fonds propres de votre entreprise dans les entreprises d'investisseurs directs.

Titres de participation détenus sur les entreprises sœurs : parts des fonds propres (capital social, réserves, report à nouveau) des entreprises sœurs non-résidentes détenues par votre entreprise à titre d'investissements directs.

Titres de participation détenus par les investisseurs directs : parts des fonds propres de votre entreprise détenues à au moins 10% par des investisseurs non-résidents.

Titres de participation détenus par les entreprises d'investissement direct (investissement à rebours) : parts des fonds propres de votre entreprise détenues par vos filiales, des sociétés associées ou succursales.

Titres de participation détenus par les entreprises sœurs : parts des fonds propres de votre entreprise détenues par les entreprises sœurs.

Prêts accordés ou reçus des entreprises affiliées : détention ou émission d'instruments de dettes par votre entreprise sur des entités avec lesquelles elle entretient des relations d'investissement direct (investisseurs directs, entités associées, filiales, succursales ou entreprises sœurs). Les créances inter-entreprises entre intermédiaires financiers affiliés (à l'exception des compagnies d'assurance et fonds de pension) sont exclues de l'investissement direct, quel que soit le type d'instrument. A cet égard, ils ne sont pas pris en compte dans cette catégorie.

Titres de participations (< 10 %) : prises de participation représentant moins de 10% des fonds propres des entreprises non-résidentes, sous forme d'investissements de portefeuille (placement).

Titres de créance : ils comprennent les obligations garanties ou non, les billets de trésorerie, les billets à ordre, les certificats de dépôts, les bons des établissements financiers, les bons du Trésor et autres titres non représentatifs d'une participation au capital.

Instruments financiers dérivés : ce sont des instruments financiers qui sont liés à un autre instrument financier spécifique ou à un indicateur ou à une marchandise et qui permettent en tant que tels de négocier des risques financiers sur des marchés de capitaux. Pour leur enregistrement, indiquer à l'actif le montant du principal à recevoir et au passif le montant du principal à livrer.

Autres titres de participations : ce sont des participations qui ne sont pas incluses dans les investissements directs et qui ne prennent pas la forme de titres de portefeuille.

Autres prêts : ce sont des actifs financiers créés lorsqu'un créancier prête des fonds directement à un débiteur via un instrument qui n'a pas vocation à être négocié.

Crédits commerciaux : ils correspondent (généralement) à des crédits à court terme entre entreprises dans le cours normal d'affaires par les fournisseurs/acheteurs de biens ou services.

ANNEXE VII : CONTROLE DE COHERENCE ET DE VRAISEMBLANCE ASSOCIES AUX QUESTIONNAIRES

Un certain nombre de vérifications peuvent être opérées entre des rubriques ayant un lien logique entre elles. Ainsi, par exemple, la présence de montants à la rubrique « rémunération des salariés » exige logiquement que la rubrique « effectif du personnel employés » fasse apparaître un effectif non résident. De même, des « bénéfices et dividendes versés aux investisseurs directs » laissent penser qu'il existe des participations étrangères dans le capital social du déclarant et vice versa.

A1. Contrôle de vraisemblance des rubriques du compte de revenu primaire

Si les rubriques ci-dessous existent et qu'elles sont servies

Les rubriques suivantes, si elles existent, devraient l'être également

I. TRANSACTIONS COURANTES ET EN CAPITAL

(En millions de FCFA)

Code économique	Critères complémentaires	Libellé
C		**I.1 FLUX CREDITEURS**
3|1|1|1|1|0|	3D_C_NC_N_E	Dividendes reçus des entreprises d'investissement direct
3|1|1|1|2|0|	3D_C_NC_N_E	Dividendes reçus des investisseurs directs (investissement à rebours)
3|1|1|1|3|0|	3D_C_NC_N_E	Dividendes reçus des entreprises sœurs
3|1|0|0|0|0|	3R_C_NC_N_E	Bénéfices réinvestis au titre des participations >10%
3|1|2|1|0|0|	3I_C_NC_N_E	Intérêts reçus des entreprises d'investissement direct
3|1|2|2|0|0|	3I_C_NC_N_E	Intérêts reçus des investisseurs directs (investissement à rebours)
3|1|2|3|0|0|	3I_C_NC_N_E	Intérêts reçus des entreprises sœurs
3|2|1|1|0|0|	3D_C_NC_N_E	Dividendes reçus sur titres de participation détenus (<10%)
3|2|0|0|0|0|	3I_C_NC_ST_E	Intérêts reçus sur titres de créance à court terme
3|2|0|0|0|0|	3I_C_NC_LT_E	Intérêts reçus sur titres de créance à long terme
3|4|0|0|0|0|	3I_C_NC_N_E	Autres intérêts reçus
D		**I.2 FLUX DEBITEURS**
1|3|1|0|0|0|	1_D_NC_N_E	Rémunération des salariés ……
3|1|1|1|1|0|	3D_D_NC_N_E	Dividendes versés aux investisseurs directs étrangers sur les titres de participations
3|1|1|1|2|0|	3D_D_NC_N_E	Dividendes versés aux entreprises d'investissement direct sur les titres de participations
3|1|1|1|3|0|	3D_D_NC_N_E	Dividendes versés aux entreprises sœurs sur les titres de participations
3|1|0|0|0|0|	3R_D_NC_N_E	Bénéfices réinvestis au titre des participations >10%
3|1|2|1|0|0|	3I_D_NC_N_E	Intérêts versés aux investisseurs directs étrangers
3|1|2|2|0|0|	3I_D_NC_N_E	Intérêts versés aux entreprises d'investissements directs
3|1|2|3|0|0|	3I_D_NC_N_E	Intérêts versés aux entreprises sœurs sur les titres de participations
3|2|1|1|0|0|	3D_D_NC_N_E	Dividendes versés sur titres de participations (<10%)
3|2|0|0|0|0|	3I_D_NC_ST_E	Intérêts versés sur titres de créance à court terme
3|2|0|0|0|0|	3I_D_NC_LT_E	Intérêts versés sur titres de créance à long terme
3|4|0|0|0|0|	3I_D_NC_N_E	Autres intérêts versés
D		**I.2 FLUX DEBITEURS**
1|3|1|0|0|0|	1_D_NC_N_E	Rémunération des salariés ……

II. OPERATIONS FINANCIERES

(En millions de FCFA)

Code économique	Critères complémentaires	Libellé
		II.1 AVOIRS
3|1|1|1|1|0|	8_A_NC_AL_E	Titres de participation détenus dans les entreprises d'investissement direct
3|1|1|1|2|0|	8_A_NC_AL_E	Titres de participation détenus sur les investisseurs directs (investissements à rebours)
3|1|1|1|3|0|	8_A_NC_AL_E	Titres de participation détenus sur les entreprises sœurs
3|1|1|0|0|0|	4R_A_NC_AL_E	Réinvestissements de bénéfices à l'étranger
3|1|2|1|0|0|	8_A_NC_AL_E	Prêts accordés aux entreprises d'investissement direct
3|1|2|2|0|0|	8_A_NC_AL_E	Prêts accordés aux investisseurs directs (investissements à rebours)
3|1|2|3|0|0|	8_A_NC_AL_E	Prêts accordés aux entreprises sœurs
3|2|1|0|0|0|	8_A_NC_AL_E	Titres de participation détenus sur les non-résidents (<10%)
3|2|2|0|0|0|	8_A_NC_ST_E	Titres de créance à court terme détenus
3|2|2|0|0|0|	8_A_NC_LT_E	Titres de créance à long terme détenus
3|4|3|0|0|0|	8_A_NC_ST_E	Autres prêts à Court Terme accordés
3|4|3|0|0|0|	8_A_NC_LT_E	Autres prêts à Long Terme accordés
		II.2 ENGAGEMENTS
9|0|0|0|0|3|	1_N_CB_N_E	Effectif Salariés
3|1|1|1|1|0|	8_L_NC_AL_E	Titres de participation détenus par les investisseurs directs
3|1|1|1|2|0|	8_L_NC_AL_E	Titres de participation détenus par les entreprises d'investissement directs (investissement à rebours)
3|1|1|1|3|0|	8_L_NC_AL_E	Titres de participation détenus par les entreprises sœurs
3|1|1|0|0|0|	4R_L_NC_AL_E	Réinvestissements de bénéfices
3|1|2|1|0|0|	8_L_NC_AL_E	Dettes vis-à-vis des investisseurs directs
3|1|2|2|0|0|	8_L_NC_AL_E	Dettes vis-à-vis des entreprises d'investissement directs (investissement à rebours)
3|1|2|3|0|0|	8_L_NC_AL_E	Dettes vis-à-vis des entreprises sœurs
3|2|1|0|0|0|	8_L_NC_AL_E	Titres de participation détenus par des non résidents (<10%)
3|2|2|0|0|0|	8_L_NC_ST_E	Titres de créance à court terme émis
3|2|2|0|0|0|	8_L_NC_LT_E	Titres de créance à long terme émis
3|4|3|0|0|0|	8_L_NC_ST_E	Autres emprunts à Court Terme
3|4|3|0|0|0|	8_L_NC_LT_E	Autres emprunts à Long Terme
		I.3 AUTRES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
9|0|0|0|0|1|	1_N_NC_N_E	**TOTAL TRANSFERTS EMIS**
9|0|0|0|0|2|	1_N_NC_N_E	**TOTAL TRANSFERTS RECUS**
9|0|0|0|0|3|	1_N_NC_N_E	Effectif Salariés
9|0|0|0|0|4|	1_N_NC_N_E	Salaires Versés

ANNEXE VII : CONTROLE DE COHERENCE ET DE VRAISEMBLANCE ASSOCIES AUX QUESTIONNAIRES (SUITE)

A2. Contrôle de vraisemblance des rubriques d'actifs

(En millions de FCFA)

Code économique	Critères complémentaires	Libellé
II.1 AVOIRS		
3|1|1|1|1|1|0|	8_A_NC_AL_E	Titres de participation détenus dans les entreprises d'investissement direct
3|1|1|1|2|0|	8_A_NC_AL_E	Titres de participation détenus sur les investisseurs directs (investissements à rebours)
3|1|1|1|3|0|	8_A_NC_AL_E	Titres de participation détenus sur les entreprises sœurs
3|1|1|0|0|0|	4R_A_NC_AL_E	Réinvestissements de bénéfices à l'étranger
3|1|2|1|0|0|	8_A_NC_AL_E	Prêts accordés aux entreprises d'investissement direct
3|1|2|2|0|0|	8_A_NC_AL_E	Prêts accordés aux investisseurs directs (investissements à rebours)
3|1|2|3|0|0|	8_A_NC_AL_E	Prêts accordés aux entreprises sœurs

(En millions de FCFA)

Code économique	Critères complémentaires	Libellé	
3|1|1|1|1|0|	8_L_NC_AL_E	Titres de participation détenus par les investisseurs directs	Ce type de créances n'est possible que lorsqu'il existe un investisseur direct dans le capital de l'entreprise.
3|1|1|1|1|0|	8_L_NC_AL_E	Titres de participation détenus par les investisseurs directs	Ce type de créances n'est possible que lorsqu'il existe un investisseur direct dans le capital de l'entreprise.
3|1|1|1|1|0|	8_A_NC_AL_E	Titres de participation détenus dans les entreprises d'investissement direct	Les flux nets de créances au titre des réinvestissements de bénéfice requièrent l'existence d'une des trois formes de prises de participations directes à l'étranger
3|1|1|1|2|0|	8_A_NC_AL_E	Titres de participation détenus sur les investisseurs directs (investissements à rebours)	
3|1|1|1|3|0|	8_A_NC_AL_E	Titres de participation détenus sur les entreprises sœurs	
3|1|1|1|1|0|	8_A_NC_AL_E	Titres de participation détenus dans les entreprises d'investissement direct	L'existence de ce type de créances nécessite que l'entreprise détienne des participations >10% à l'étranger
3|1|1|1|1|0|	8_L_NC_AL_E	Titres de participation détenus par les investisseurs directs	Ce type de créances n'est possible que lorsqu'il existe un investisseur direct dans le capital de l'entreprise.
3|1|1|1|1|0|	8_L_NC_AL_E	Titres de participation détenus par les investisseurs directs	Ce type de créances n'est possible que lorsqu'il existe un investisseur direct dans le capital de l'entreprise.

ANNEXE VII : CONTROLE DE COHERENCE ET DE VRAISEMBLANCE ASSOCIES AUX QUESTIONNAIRES (SUITE)

A3. Contrôle de vraisemblance des rubriques de passifs

(En millions de FCFA)

Code économique	Critères complémentaires	Libellé
II.2 ENGAGEMENTS		
3|1|1|1|1|0|	8_L_NC_AL_E	Titres de participation détenus par les investisseurs directs
3|1|1|1|2|0|	8_L_NC_AL_E	Titres de participation détenus par les entreprises d'investissement directs (investissement à rebours)
3|1|1|1|3|0|	8_L_NC_AL_E	Titres de participation détenus par les entreprises sœurs
3|1|1|0|0|0|	4R_L_NC_AL_E	Réinvestissements de bénéfices des étrangers
3|1|2|1|0|0|	8_L_NC_AL_E	Dettes vis-à-vis des investisseurs directs
3|1|2|2|0|0|	8_L_NC_AL_E	Dettes vis-à-vis des entreprises d'investissement directs (investissement à rebours)
3|1|2|3|0|0|	8_L_NC_AL_E	Dettes vis-à-vis des entreprises sœurs

(En millions de FCFA)

Code économique	Critères complémentaires	Libellé	
3|1|1|1|1|0|	8_A_NC_AL_E	Titres de participation détenus dans les entreprises d'investissement direct	L'existence de ce type d'engagements nécessitent que l'entreprise détienne des participations >10% à l'étranger
3|1|1|1|1|0|	8_L_NC_AL_E	Titres de participation détenus par les investisseurs directs	Ce type d'engagements n'est possible que lorsqu'il existe un investisseur direct dans le capital de l'entreprise.
3|1|1|1|1|0|	8_L_NC_AL_E	Titres de participation détenus par les investisseurs directs étrangers	Les flux nets d'engagements au titre des réinvestissements de bénéfice requièrent l'existence d'une des trois formes de prises de participations directes étrangères dans le capital
3|1|1|1|2|0|	8_L_NC_AL_E	Titres de participation détenus par les entreprises d'investissement directs (investissement à rebours)	
3|1|1|1|3|0|	8_L_NC_AL_E	Titres de participation détenus par les entreprises sœurs	
3|1|1|1|1|0|	8_L_NC_AL_E	Titres de participation détenus par les investisseurs directs	Ce type dettes n'est possible que lorsqu'il existe un investisseur direct dans le capital de l'entreprise.
3|1|1|1|1|0|	8_A_NC_AL_E	Titres de participation détenus dans les entreprises d'investissement direct	L'existence de ce type de dettes nécessite que l'entreprise détienne des particpations >10% à l'étranger
3|1|1|1|1|0|	8_L_NC_AL_E	Titres de participation détenus par les investisseurs directs	Ce type de dettes n'est possible que lorsqu'il existe un investisseur direct dans le capital de l'entreprise.

ANNEXE VII : CONTROLE DE COHERENCE ET DE VRAISEMBLANCE ASSOCIES AUX QUESTIONNAIRES (SUITE)

B. CONTRÔLE DE COHERENCE

B.1. Calcul du total des postes en « Crédit » par sommation des montants saisis dans les questionnaires pour les postes des flux créditeurs

B.2. Calcul du total des postes au « Débit » par sommation des montants saisis dans les questionnaires pour les postes des flux débiteurs

B.3. Calcul du total des postes « Acquisition nette d'actifs » qui est la différence entre les actifs de fin de période d'une part, et les actifs de début de période et des autres flux d'actifs d'autre part

B.4. Calcul du total des postes « Accroissement net de passifs » qui est la différence entre les passifs de fin de période d'une part, et les passifs de début de période et les autres flux de passifs d'autre part

B.5. Récupération du montant des transferts émis

B.6. Récupération du montant des transferts reçus

B. 7. Sommation du total des flux débiteurs (B2.), du total « Acquisition nette d'actifs » (B3.) et du total des transferts reçus (B6.)

B. 8. Sommation du total des flux créditeurs (B1.), du total « Accroissement net de passifs » (B3.) et du total des transferts émis (B6.)

B.9. Calculer la différence entre les deux sommes

B.10. Si la variation est supérieure à 25%, des incohérences sont signalées avec comme message « Equilibre comptable non vérifié », autrement les données saisies sont jugées cohérentes

ANNEXE VIII : FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES SUR LES INVESTISSEMENTS ETRANGERS DANS LES ENTREPRISES RESIDENTES

(à joindre au questionnaire de la balance des paiements)

Nom et adresse de l'entreprise : .....

Secteur d'activité principale de l'entreprise (*) : .....

(*) ***A.*** *Agriculture, sylviculture et pêche ;* ***B.*** *Exploitation minière ;* ***C.*** *Industries manufacturières ;* ***D.*** *Production et distribution d'électricité, gaz,…,* ***E.*** *Distribution d'eau, assainissement,...* ***F.*** *Construction ;* ***G.*** *Commerce de gros et de détail ;* ***H.*** *Transports, entreposage ;* ***I.*** *Hôtellerie, restauration et débits de boisson ;* ***J.*** *Communications ;* ***K.*** *Intermédiation financière, assurance et retraite ;* ***L.*** *Immobilier, location, services aux entreprises,* ***X.*** *Autre (à préciser) : .....*

NB : Bien vouloir respecter cette classification sectorielle.

I. TRANSACTIONS SUR TITRES DE PARTICIPATION

I.1. CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DES RESULTATS (**)

(en millions de FCFA)

Rubriques	Stock de début de période	Stock de fin de période
Capital social		
Réserves		
Report à nouveau		
Total des capitaux propres		

(**) : Ces informations sont celles contenues dans le bilan des entreprises enquêtées

I.2. REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Pays de résidence de l'investisseur (***)	% du capital social détenu

(***) : Si plusieurs créanciers appartiennent à un même pays, les distinguer en reprenant le nom du pays autant de fois que nécessaire. Joindre une feuille de détail si la liste est longue.

I.3. REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES TITRES DE PARTICIPATION DETENUS A L'ETRANGER

Pays de résidence de l'entreprise d'investissement (****)	Valeur début de période (en millions de FCFA)	Valeur fin de période (en millions de FCFA)	Part dans le capital social de l'entreprise d'investissement en fin de période (en pourcentage)

(****) : Il s'agit de l'entreprise dans laquelle votre société a pris des participations.

II. TRANSACTIONS SUR INSTRUMENTS DE DETTE

Les instruments de dette sont les instruments qui exigent le remboursement du principal et/ou le versement d'intérêt à un moment ou à un autre dans le futur. Ils comprennent notamment le numéraire, les dépôts, les titres de créance, les prêts, les crédits commerciaux, etc. Les renseignements portent sur les créances et les engagements.

II.1. REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES NON-RESIDENTS

(en millions de FCFA)

Pays de résidence du créancier (*)	Type de relation avec les créanciers A : Affiliés (1) B : Non affiliés (2)	Valeur début de période	Valeur fin de période

(*) : Si plusieurs créanciers appartiennent à un même pays, les distinguer en reprenant le nom du pays autant de fois que nécessaire. Joindre une feuille de détail si la liste est longue.

II.2. REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CREANCES SUR DES NON-RESIDENTS

(en millions de FCFA)

Pays de résidence de l'emprunteur (**)	Type de relation avec les emprunteurs A : Affiliés (1) B : Non affiliés (2)	Valeur début de période	Valeur fin de période

(**) : Il s'agit des pays de résidence des entités sur lesquelles votre entreprise détient des créances.

(1) Il s'agit des entités avec lesquelles votre entreprise entretient des relations d'investissement direct, à savoir : (i) les investisseurs qui détiennent directement ou indirectement au moins 10% du capital de votre entreprise ; (ii) les entreprises non-résidentes dans lesquelles votre société détient directement ou indirectement au moins 10% du capital et (iii) les entreprises avec lesquelles vous avez en commun la même maison mère, à condition qu'aucune des deux sociétés ne détienne 10% ou plus du capital de l'autre. Toutefois, les créances inter-entreprises entre intermédiaires financiers affiliés (à l'exception des compagnies d'assurance et fonds de pension) sont exclues de l'investissement direct, quel que soit le type d'instrument. A cet égard, elles ne sont pas prises en compte dans cette catégorie.

(2) Créanciers ou débiteurs qui ne répondent pas au critère A.

ANNEXE IX : METHODOLOGIE D'ESTIMATION DU TAUX DE FRET DANS LES PAYS DE L'UEMOA

Dans le cadre du déploiement de la méthodologie de la 5e édition du Manuel de la balance des paiements, le séminaire-atelier organisé au Siège de la BCEAO en décembre 1996 a recommandé aux Directions Nationales de la BCEAO d'effectuer une étude documentée en vue d'une actualisation du taux de fret. Lors de l'exécution de cette diligence, les attestations d'importation étaient utilisées comme document de base. Cette démarche a abouti à des taux de fret largement sous-évalués, en raison du manque de soin avec lequel les attestations d'importations sont servies par les intervenants.

A cet égard, le Siège avait, par Note n°385 du 21 janvier 1998, suggéré aux Directions Nationales de la BCEAO l'exploitation d'autres types de documents, comme les factures fournies par les opérateurs économiques lors de la constitution des dossiers de domiciliation d'importations. En effet, ces documents, qui constituent la principale source des renseignements portés sur les attestations d'importation, sont fournis par les importateurs aux intermédiaires agréés dans le cadre de la constitution des dossiers de domiciliation, conformément aux dispositions de l'article 4, Chapitre premier, Annexe II au Règlement N°09/2010/CM/UEMOA du 1er octobre 2010, relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA. Ce document présente l'avantage de ressortir l'origine des marchandises, les quantités importées, la valeur CAF, la valeur FOB, ainsi que les frais accessoires (transport, assurances, etc.). La Note sus-mentionnée est accompagnée d'une étude réalisée par l'Agence de Cotonou dans ce cadre, à titre d'illustration.

Toutefois, l'hypothèse de base de cette approche exclut du champ de l'enquête les importations qui ne font pas l'objet de domiciliation ou celles qui passent par le canal informel, qui peuvent représenter une part non négligeable du total du fret. A titre d'exemple, les importations intra-UEMOA ne font pas l'objet de domiciliation auprès des banques. En outre, une partie non négligeable des approvisionnements en provenance des autres pays de la CEDEAO, qui représentent environ 14% du total des importations hors-UEMOA, ne font pas en général l'objet de règlement bancaire, en raison notamment de la non effectivité du mécanisme de compensation de l'AMAO, ou échappent simplement au circuit formel.

C'est ainsi qu'on adopte, dans le cadre de ce travail, une démarche qui consiste à compléter l'utilisation des dossiers de domiciliation par une exploitation des pièces justificatives des importations intra-UEMOA[32], ainsi que des statistiques sur le volume des importations par produit et par provenance à partir des listings du commerce extérieur.

9.1. Evaluation de la structure des importations par grands groupes de produits et par zone géographique

Comme indiqué supra, le coût du fret dépend à la fois de la nature du produit et de la distance. A cet égard, en vue d'assurer une meilleure évaluation du taux de fret, la méthodologie préconise l'utilisation, dans un premier temps, des statistiques sur les importations en volume, pour calculer des pondérations pour les principaux groupes de produits et par région.

Pour ce faire, les importations sont décomposées en cinq (5) grands groupes de produits à savoir, les biens alimentaires (PA), les autres biens de consommation courante (CC), les

32 Bien que la constitution d'un dossier de domiciliation n'est pas requise pour les importations intra-UEMOA, les intermédiaires agréés sont tenus d'exiger les pièces justificatives pour des fins de contrôle de la régularité des opérations.

produits énergétiques (PP), les matières premières et biens intermédiaires (BI) et les biens d'équipement (BE). Cet éclatement vise à assurer une prise en compte effective de la différence de volume et des exigences en terme d'entreposage et de sécurité selon les catégories.

La diversité des points d'approvisionnement constitue également une source de variation du coût de fret pour un même produit. D'où l'intérêt d'analyser le fret selon les pays de provenance. A titre d'exemple, le coût de fret des produits laitiers peut varier selon que ces derniers proviennent de l'Amérique Latine, de l'Union Européenne ou des autres pays de la CEDEAO. De ce fait, il serait opportun d'estimer, pour chacun des groupes de produits retenus ci-dessus, un taux de fret composite qui tiendrait compte de son origine. La ventilation géographique retenue comporte l'Europe, l'Asie, l'Amérique, l'Afrique hors CEDEAO, la CEDEAO hors UEMOA et les autres pays de l'UEMOA. L'éclatement de la Zone Afrique qui isole les deux sous-régions vise notamment à assurer une meilleure prise en compte des spécificités du commerce intra-UEMOA et celles des échanges avec les autres pays de la Zone CEDEAO décrites précédemment. Les échanges au niveau de ces deux Zones sont notamment caractérisés par une absence d'ouverture de dossier de domiciliation et des règlements en espèces, qui imposent le recours à des sources non bancaires pour appréhender les flux y relatifs.

Le tableau 1 ci-après donne les pondérations qui serviraient à l'estimation des taux de fret moyen par grand groupe de produits, par provenance et pour le total des importations. Ces pondérations seront évaluées à partir des données sur les importations en volume au cours des 5 dernières années (2007-2011).

Tableau 1 : Structure du volume des importations des marchandises des pays de l'Union (en pourcentage)

	Europe (1)	Amérique (2)	Asie (3)	Afrique hors CEDEAO (4)	CEDEAO hors UEMOA (5)	UEMOA (6)	Total pays
Produits alimentaires (PA)	ω_{PA}^{1}	ω_{PA}^{2}	ω_{PA}^{3}	ω_{PA}^{4}	ω_{PA}^{5}	ω_{PA}^{6}	$\boldsymbol{\omega_{PA}}$
Autres biens de consommation courante (CC)	ω_{CC}^{1}	ω_{CC}^{2}	ω_{PA}^{3}	ω_{PA}^{4}	ω_{PA}^{5}	ω_{PA}^{6}	$\boldsymbol{\omega_{CC}}$
Produits pétroliers (PP)	ω_{PP}^{1}	ω_{PP}^{2}	ω_{PP}^{3}	ω_{PP}^{4}	ω_{PP}^{5}	ω_{PP}^{6}	$\boldsymbol{\omega_{PP}}$
Biens intermédiaires (BI)	ω_{BI}^{1}	ω_{BI}^{2}	ω_{BI}^{3}	ω_{BI}^{4}	ω_{BI}^{5}	ω_{BI}^{6}	$\boldsymbol{\omega_{BI}}$
Biens d'équipement (BE)	ω_{BE}^{1}	ω_{BE}^{2}	ω_{BE}^{3}	ω_{BE}^{4}	ω_{BE}^{5}	ω_{BE}^{6}	$\boldsymbol{\omega_{BE}}$
Total produits (TP)	$\boldsymbol{\omega^{1}}$	$\boldsymbol{\omega^{2}}$	$\boldsymbol{\omega^{3}}$	$\boldsymbol{\omega^{4}}$	$\boldsymbol{\omega^{5}}$	$\boldsymbol{\omega^{6}}$	$\boldsymbol{\omega}$

- ω_i^j : correspond à la part du groupe de produits i importés de la région j dans le total des importations, avec i = (PA, CC, PP, BI, BE) et j = (Europe, Amérique, Asie, Afrique hors CEDEAO, CEDEAO hors UEMOA, UEMOA)

- ω_i : correspond à la part du groupe de produits i dans le total des importations, avec i = (PA, CC, PP, BI, BE) et $\omega_i = \omega_i^1 + \omega_i^2 + \omega_i^3 + \omega_i^4 + \omega_i^5 + \omega_i^6$

- ω^j : correspond à la part de la région j dans le total des importations, avec j = (Europe, Amérique, Asie, Afrique hors CEDEAO, CEDEAO hors UEMOA, UEMOA) et $\omega^j = \omega_{PA}^j + \omega_{CC}^j + \omega_{PP}^j + \omega_{BI}^j + \omega_{BE}^j$

- $\omega^1 + \omega^2 + \omega^3 + \omega^4 + \omega^5 + \omega^6 = \omega_{PA} + \omega_{CC} + \omega_{PP} + \omega_{BI} + \omega_{BE} = \omega$

9.2. Evaluation du taux de fret par grand groupes de produits et par zone géographique

La démarche consiste à estimer un taux de fret moyen pour chaque groupe de produit et par provenance, sur la base des renseignements fournis par les importateurs sur les factures ou les contrats commerciaux signés avec les fournisseurs.

Afin d'assurer un taux représentatif du coût de fret au sein de chaque sous-groupe[33], il conviendrait de sélectionner une liste assez large de produits en raison de leur hétérogénéité. A titre d'exemple, les importations de produits alimentaires (PA) en provenance d'une région peuvent comporter à la fois des céréales, des huiles, du lait, des fruits et légumes, des pâtes alimentaires, des conserves, etc. Pour le groupe produit pétrolier (PP), il s'agirait de calculer un taux de fret pour chacune des composantes, à savoir, les hydrocarbures, l'électricité, les bitumes, le gaz et les autres produits énergétiques.

Dans certains cas, il peut être utile de tenir compte de l'hétérogénéité des produits, au niveau de chaque sous-groupe. C'est le cas des « hydrocarbures », qui comprennent l'essence, le gaz oil, le pétrole lampant, les carburants d'aviation, etc.

La diversité de qualités peut aussi constituer d'autres causes de variation du coût de fret pour un même produit. D'où l'intérêt d'analyser les produits selon ces modalités. C'est notamment le cas des importations du lait en poudre et en liquide, qui présentent des exigences significativement différentes en terme de transport et d'entreposage.

A cet égard, il serait opportun d'estimer, pour chaque produit considéré, un taux de fret composite pour tenir compte des spécificités produits. Il convient, toutefois, de noter que ces niveaux de désagrégation ne seront appliqués qu'en cas de disponibilité des données. Lorsque les données sont difficiles d'accès, l'analyse pourrait se limiter au niveau produit.

Les taux de fret moyen par groupe de produits et par provenance estimés par les procédures décrites ci-dessus sont consignés dans le tableau 2 ci-après.

Tableau 2 : Structure du fret par groupe de produits et par provenance

	Europe (1)	Amérique (2)	Asie (3)	Afrique hors CEDEAO (4)	CEDEAO hors UEMOA (5)	UEMOA (6)	Total pays
Produits alimentaires (PA)	T_{PA}^{1}	T_{PA}^{2}	T_{PA}^{3}	T_{PA}^{4}	T_{PA}^{5}	T_{PA}^{6}	T_{PA}
Autres biens de consommation courante (CC)	T_{CC}^{1}	T_{CC}^{2}	T_{PA}^{3}	T_{PA}^{4}	T_{PA}^{5}	T_{PA}^{6}	T_{CC}
Produits pétroliers (PP)	T_{PP}^{1}	T_{PP}^{2}	T_{PP}^{3}	T_{PP}^{4}	T_{PP}^{5}	T_{PP}^{6}	T_{PP}
Biens intermédiaires (BI)	T_{BI}^{1}	T_{BI}^{2}	T_{BI}^{3}	T_{BI}^{4}	T_{BI}^{5}	T_{BI}^{6}	T_{BI}
Biens d'équipement (BE)	T_{BE}^{1}	T_{BE}^{2}	T_{BE}^{3}	T_{BE}^{4}	T_{BE}^{5}	T_{BE}^{6}	T_{BE}
Total produits (TP)	T^{1}	T^{2}	T^{3}	T^{4}	T^{5}	T^{6}	T

- τ_i^j **:** Taux de fret moyen du groupe de produits i importés de la région j,

avec i = (PA, CC, PP, BI, BE) et j = (Europe, Amérique, Asie, Afrique hors CEDEAO, CEDEAO hors UEMOA, UEMOA)

- τ_i **:** Taux de fret moyen du groupe de produits i toutes régions confondues,

avec i = (PA, CC, PP, BI, BE) et $\tau_i = \omega_i^1 * \tau_i^1 + \omega_i^2 * \tau_i^2 + \omega_i^3 * \tau_i^3 + \omega_i^4 * \tau_i^4 + \omega_i^5 * \tau_i^5 + \omega_i^6 * \tau_i^6$

33 Croisement entre groupe de produits et zone géographique.

– τ^j : Taux de fret moyen des importations en provenance de la région j tous produits confondus, avec j = (Europe, Amérique, Asie, Afrique hors CEDEAO, CEDEAO hors UEMOA, UEMOA) et $\tau^j = \omega_{PA}{}^j * \tau_{PA}{}^j + \omega_{CC}{}^j * \tau_{CC}{}^j + \omega_{PP}{}^j * \tau_{PP}{}^j + \omega_{BI}{}^j * \tau_{BI}{}^j + \omega_{BE}{}^j * \tau_{BE}{}^j$

9.3. Procédures spécifiques aux importations intra-UEMOA et celles en provenance des autres pays de la CEDEAO

La principale difficulté de l'approche préconisée réside dans l'absence des attestations d'importation ou des factures pour certaines importations. En particulier, pour les importations qui font l'objet de règlement en cash, le recours à ces documents ne permettrait pas d'appréhender le coût du fret y relatifs. C'est notamment le cas des importations intra-UEMOA ou des approvisionnements dans les autres pays de la CEDEAO, en raison principalement du faible accès aux services bancaires dans les Zones frontalières et de la suspension du mécanisme de compensation de l'AMAO.

Pour ce qui concerne les échanges intra-UEMOA ayant fait l'objet de règlement bancaire, les factures ou contrats commerciaux fournis aux intermédiaires agréés pour des fins de contrôle de la régularité des opérations pourraient servir de sources de données.

Dans le cas des importations réglées en espèce, aussi bien au niveau intra-UEMOA qu'avec les autres pays de la CEDEAO, la méthode de coût moyen du transport de la tonne au kilomètre pourrait être appliquée. Elle consiste, pour chaque provenance, à évaluer le coût du fret, en appliquant le tarif au tonnage importé, en fonction de la distance parcourue. Le taux de fret est obtenu en rapportant le montant du fret ainsi calculé à la valeur CAF des importations correspondantes.

9.4. Estimation du taux de fret global

Le taux de fret par groupe de produits (relation 1) et le taux de fret par région de provenance (relation 3) peuvent ainsi être déduits à partir des taux primaires, estimés par sous-groupe, par application de moyennes arithmétiques, dont les pondérations sont consignées dans le tableau 1. Quant au taux de fret global, il pourrait être approché sous forme de moyenne arithmétique pondérée des taux de fret par groupes de produits (relation 2) ou de taux de fret par région (relation 4).

a) Moyenne des taux de fret par grands groupes de produits

Les estimations du taux de fret par groupe de produits et par région du tableau 2 et les pondérations consignées dans le tableau 1, permettent de déterminer pour chacun des cinq (5) grands groupes de produits un taux de fret moyen comme suit :

$$\tau_i = \omega_i^1 * \tau_i^1 + \omega_i^2 * \tau_i^2 + \omega_i^3 * \tau_i^3 + \omega_i^4 * \tau_i^4 + \omega_i^5 * \tau_i^5 + \omega_i^6 * \tau_i^6 \quad (1)$$

avec i = (PA, CC, PP, BI, BE)

La disponibilité des taux de fret par grands groupes de produits faciliterait le passage des présentations des données détaillées par produits des valeurs CAF aux valeurs FAB, au lieu d'une approche globalisée comme appliquée actuellement. Elle permet également d'aboutir au taux de fret global par application d'une moyenne arithmétique pondérée :

$$\tau = \omega_{PA} * \tau_{PA} + \omega_{CC} * \tau_{CC} + \omega_{PP} * \tau_{PP} + \omega_{BI} * \tau_{BI} + \omega_{BE} * \tau_{BE} \quad (2)$$

b) Moyenne des taux de fret par région

A partir des taux de fret estimés par groupe de produits et par région (cf. tableau 2) et des pondérations consignées dans le tableau 1, on pourrait également déduire un un taux moyen de fret pour chacun des regroupements géographiques retenus comme ci-après :

$$\tau^j = \omega_{PA}^j * \tau_{PA}^j + \omega_{CC}^j * \tau_{CC}^j + \omega_{PP}^j * \tau_{PP}^j + \omega_{BI}^j * \tau_{BI}^j + \omega_{BE}^j * \tau_{BE}^j \quad (3)$$

j = (Europe, Amérique, Asie, Afrique hors CEDEAO, CEDEAO hors UEMOA, autres pays UEMOA)

La disponibilité des taux de fret par région permettrait d'améliorer la qualité des estimations de la ventilation géographique du commerce international des services, dont le fret représente plus de la moitié des flux débiteurs[34]. Pour le calcul du taux de fret global, les données par région permettent d'aboutir aux mêmes résultats que précédemment par application de la relation ci-après :

$$\tau = \omega^1 * \tau^1 + \omega^2 * \tau^2 + \omega^3 * \tau^3 + \omega^4 * \tau^4 + \omega^5 * \tau^5 + \omega^6 * \tau^6 \quad (4)$$

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

34 Les transports ont représenté près de 60% des importations de services de l'Union sur la période 2005-2011.

ANNEXE X: PISTE D'AMELIORATION DU PROCESSUS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNEES

La refonte du dispositif d'élaboration de la balance des paiements des pays de l'Union vise également un objectif de réduction du délai de production des comptes extérieurs, en vue de ramener, à compter de l'année 2013, le délai de production de douze (12) à neuf (9) mois comme prévu dans les normes du Système Général de Diffusion des Données (SGDD). Après un diagnostic des contraintes relevées dans l'ancien dispositif, les développements qui suivent proposent des pistes d'amélioration, en vue d'atteindre, à terme, l'objectif de neuf mois fixé par les normes SGDD.

10.1. Point des difficultés rencontrées dans le processus d'élaboration de la balance des paiements

A l'issue du séminaire bilan sur la mise en œuvre, dans les pays de l'UEMOA, de la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements du FMI, tenu à Dakar du 31 mai au 04 juin 1999, il a été retenu que les comptes extérieurs au titre de l'année n doivent être publiés, au plus tard, à la fin de l'année n+1. Des efforts avaient depuis lors, été consentis par la Banque Centrale pour le respect de cette disposition.

Toutefois, dans les points faits annuellement aux Autorités de la Banque sur l'adoption des comptes extérieurs, il ressort depuis quelques années, un allongement de plus en plus important dans certains pays, des délais de publication des balances des paiements. Cette tendance au non respect des délais de publication de la balance des paiements n'est pas de nature à renforcer l'intérêt des comptes extérieurs et ne favorise pas le rapprochement des pays de l'Union de la norme du Système Général de Diffusion des Données, fixée à 9 mois après la fin de l'année concernée.

Au regard de l'importance que Monsieur le Gouverneur accorde au respect, par la Banque Centrale, des meilleures pratiques au plan international, le Secrétaire Général de BCEAO a, par note n°DRS/SBP/231/2010 du 03 mai 2010, invité les Directions Nationales à prendre les dispositions nécessaires pour, d'abord respecter le délai de douze (12) mois arrêté pour la diffusion de la balance des paiements et ensuite, tendre progressivement vers la norme internationale de neuf (9) mois.

Il ressort des informations reçues des Directions Nationales que ces retards sont essentiellement dus à des contraintes liées notamment (i) au mode d'organisation des enquêtes, (ii) à la faiblesse des effectifs des sections de la balance des paiements et (iii) aux contraintes de disponibilité des membres des Comités Nationaux de Balance des Paiements.

S'agissant des contraintes dans la collecte des données, elles sont inhérentes au mode d'organisation des enquêtes et se résument comme suit :

- prise en compte insuffisante de la dynamique de créations et de disparitions d'entreprises ;
- démarrage tardif des travaux de collecte (en général entre avril et mai) ;
- envoi des questionnaires par correspondance au cours du mois d'avril de l'année n+1, avec un délai de traitement d'un mois ;
- collecte des questionnaires dûment renseignés par courrier dans la plupart des cas.

Cette approche présente l'inconvénient de ne pas favoriser la collaboration des entreprises et explique en partie les faibles taux de réponse des enquêtes qui se poursuivent dans certains cas jusqu'au mois de novembre de l'année n+1[35].

La faiblesse des effectifs des sections de la balance des paiements limite également la possibilité de mener des visites ciblées dans les entreprises, en vue de s'assurer d'un traitement approprié des questionnaires. Ce facteur réduit aussi la possibilité de mener des analyses approfondies des données, qui nécessitent beaucoup de précisions pour assurer la cohérence d'ensemble.

Des contraintes de disponibilité des membres des Comités Nationaux de Balance des Paiements sont également relevées. Très souvent, même lorsque le projet de balance des paiements est finalisé par le Secrétariat Technique du Comité de la balance des paiements, l'indisponibilité des membres empêche l'adoption du rapport dans les délais.

10.2. Propositions de mesures d'amélioration du processus

Sur la base des pratiques observées dans les pays et des normes édictées dans le Guide d'élaboration de la balance des paiements du FMI, les propositions ci-après pourraient être formulées, en vue d'améliorer le processus de collecte et de traitement des données.

Au titre de la méthodologie de collecte, au début de chaque année, l'échantillon des entités à suivre doit être actualisé, en vue notamment de tenir compte de la dynamique de créations et de disparitions d'entreprises, mais aussi de concentrer l'effort de collecte sur les structures qui réalisent les transactions économiques et financières les plus significatives. La mise à jour devrait, en particulier, permettre d'éliminer les structures dont les transactions externes portent essentiellement sur les biens et qui sont à l'origine du fort taux de non-réponses. En effet, les transactions sur les biens pourraient être saisies à partir des données sur le commerce extérieur communiquées par les Instituts Nationaux de la Statistique.

Dans ce cadre, plusieurs sources d'informations pourraient être exploitées. Il s'agit notamment des répertoires des entreprises disponibles auprès des INS, des centres de promotion des investissements, de la base de données de la Centrale des Bilans, du journal officiel, des états transmis par les banques dans le cadre du suivi de la réglementation des changes, ainsi que des bases de données des Ministères en charge des Mines, des Télécommunications, du Développement Industriel, etc.

Pour des secteurs, tels que les banques, les assurances, les mines, le pétrole, les télécommunications, qui sont, en général, à l'origine des transactions extérieures les plus importantes, il est recommandé de procéder à un recensement exhaustif des entités économiques contenues dans les répertoires. En revanche, pour des secteurs tels que le commerce et les constructions notamment, la sélection doit privilégier les entités économiques pour lesquelles seule une enquête directe permet d'appréhender les transactions réalisées avec les non-résidents. En effet, l'échantillon des entités suivies est le plus souvent dominé par des entreprises dont les échanges extérieurs sont limités au commerce de marchandises, qui peuvent être captées à travers les statistiques douanières. Comme expérimenté dans certains pays, cette démarche a permis d'améliorer le taux de réponse, par la suppression des

35 En effet, les points sur le déroulement des travaux d'élaboration de la balance des paiements 2010 communiqués par les pays de l'Union font ressortir de faibles taux de réponse aux questionnaires adressés aux entités résidentes intervenant dans les échanges extérieurs. La moyenne régionale de ce taux est passée de 57,0% en 2008 à 51,2% en 2009, avant d'atteindre 60,9% en 2010.

entités qui ont disparu, celles qui ne répondent pas depuis plusieurs années et celles qui n'ont pas une comptabilité fiable leur permettant de renseigner correctement le questionnaire et dont les échanges peuvent être appréhendés autrement[36].

S'agissant de l'organisation pratique de l'enquête, les mesures ci-après, pourraient également permettre d'améliorer le taux de réponse et renforcer la qualité des données collectées :

- lancer l'enquête dès le début du mois de mars de l'année n+1 ;
- sensibiliser les agents économiques à l'occasion des journées de diffusion des comptes extérieurs, organisées avant la fin du premier trimestre ;
- mener des actions de relances téléphoniques et par courrier, dès l'expiration du délai accordé lors de l'envoi des questionnaires (fin mars). Les relances téléphoniques devraient privilégier un renforcement des actions de sensibilisation des entreprises. Quant aux relances par correspondance, elles pourraient, si nécessaire, être basées sur des références aux dispositions sur les sanctions relatives aux infractions aux changes[37] ;
- conduire des visites ciblées de certaines entités qui réalisent des transactions jugées importantes (notamment mines, pétrole, télécommunications, assurances, etc.), en vue d'assurer un traitement approprié des grosses opérations. Ces secteurs sont, en effet, à l'origine de l'essentiel des transactions sur les investissements directs étrangers, les revenus primaires et certains services spécifiques ciblés par les questionnaires. Ce suivi pourrait commencer dès le début de l'enquête ;
- compléter le dispositif de collecte, en impliquant les agents enquêteurs du dispositif de conjoncture des Directions Nationales dans le dépôt et le suivi du traitement des questionnaires de la balance des paiements. En effet, l'implication d'agents enquêteurs dans le cadre des enquêtes PRC CPE a permis d'atteindre un taux de réponse de 78% pour toute l'Union, contre 54% pour l'enquête balance des paiements réalisée au cours de la même période. Toutefois, une formation des agents sur la méthodologie de la balance des paiements est nécessaire pour leur permettre d'apporter un appui technique aux répondants sur le terrain, les agents de la Section ne pouvant pas intervenir eux-mêmes dans toutes les entreprises. A cet égard, la notice technique accompagnant le questionnaire pourrait être exploitée compte guide de l'enquêteur.

La mise en œuvre des mesures ci-dessus décrites devraient favoriser une amélioration substantielle des conditions de collecte et d'analyse des données de la balance des paiements, en vue notamment de réduire le délai de production des comptes extérieurs annuels dans l'Union, actuellement de douze mois, vers la norme internationale de neuf mois, retenue dans le Système Général de Diffusion des Données à compter de 2013, pour l'élaboration de la balance des paiements 2012.

36 Il s'agit notamment du commerce extérieur communiqué par les INS ou la Douane et des états financiers disponibles au niveau de la Centrale des Bilans.

37 La loi uniforme relative aux infractions aux changes a été adoptée par le Conseil des Ministres de l'Union, en sa session de décembre 2012. Elle est en cours d'insertion dans les dispositifs internes des Etats membres.

ANNEXE XI : CANEVAS HARMONISE D'ANALYSE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS ET DE LA POSITION EXTERIEURE GLOBALE DANS LES PAYS DE L'UEMOA

Annexe 11.1 : Proposition de plan détaillé des rapports balance des paiements et de la position extérieure globale dans les pays de l'UEMOA

La balance des paiements et la position extérieure globale constituent, en priorité, des instruments d'analyse économique. A cet égard, après l'établissement des données, l'analyse des soldes obtenus à partir des transactions ou catégories de transactions effectuées avec l'étranger constitue la phase ultime. Les principaux soldes intermédiaires analysés portent sur les transactions sur biens et services, les revenus, les mouvements de capitaux. Les faits économiques et politiques intervenus dans l'année et qui ont pu influencer directement ou indirectement ces soldes, doivent être mis en lumière.

Un rapprochement avec les soldes obtenus les années précédentes, permet de déterminer les tendances de la situation économique du pays, ainsi que l'efficacité des politiques adoptées. Cela peut également permettre de faire des prévisions (de la situation économique) et d'envisager de nouvelles orientations.

A égard, pour tenir compte des différents changements introduits par le nouveau Manuel du FMI et les corrections spécifiques au dispositif sous-régional, un plan harmonisé pour l'élaboration du rapport d'analyse de la balance des paiements et de la position extérieure globale dans les pays de l'UEMOA, conforme aux prescriptions de la sixième édition du Manuel du FMI, a été élaboré et soumis aux Directions Nationales par note DRS/SBP/ 760/ 2012 du 5 décembre 2012[38]. Ce plan, dont le canevas détaillé est joint aux annexes IX et X, est articulé autour des points ci-après :

- Résumé ;
- Compte des transactions courantes ;
- Compte de capital ;
- Compte financier ;
- Compte monétaire ;
- Analyse des transactions avec les autres pays de l'UEMOA ;
- Position extérieure globale.

Le document comprend, en outre, une partie introductive, qui présente notamment le contexte économique et financier international et national ayant marqué les échanges extérieurs, ainsi qu'une conclusion et des annexes.

Globalement, dans les différentes parties du rapport, les analyses devront être effectuées suivant les principaux critères ci-après, selon la disponibilité des données :

1. **Par composante :** pour les biens, les services, les revenus primaires et secondaires (cf. Annexes 10.1 à 10.8, 10.10, 10.11, 10.13 à 10.17 et 10.19) ;
2. **Par instruments :** pour le compte financier et la position extérieure globale ;

38 Le rapport de la balance des paiements régionale de l'UEMOA est élaboré par la Direction de la Recherche et de la Statistique, à partir des documents produits par les Directions Nationales.

3. **Analyse des échanges intra-UEMOA :** analyse de la balance des paiements du pays concerné avec les autres pays de l'Union, en mettant l'accent sur le commerce de biens, le tourisme, les envois de fonds des travailleurs et les investissements directs étrangers[39].

4. **Echanges avec la Zone euro :** pour tous les postes jugés significatifs (cf. Annexes 10.9, 10.12, 10.18 et 10.21) ;

5. **Par pays partenaires**, en vue d'une analyse du degré d'exposition de l'économie à des chocs externes, tels que la survenance d'une récession économique dans une zone géographique donnée. Elle est possible pour les principaux postes ci-après :

   (a) ***Commerce de biens :*** à partir des données issues des listings du commerce extérieur publiés par les Instituts Nationaux de la Statistique (INS) ou les services douaniers (cf. Annexes 10.9 et 10.12) ;

   (b) ***Envois de fonds des travailleurs migrants :*** les résultats obtenus lors des enquêtes sur les envois de fonds des travailleurs migrants pourraient êtres exploités ;

   (c) ***Investissements directs étrangers :*** les nouveaux cadres d'exploitation des données sur les investissements étrangers permettent d'exploiter les données de flux et de positions d'investissements étrangers ventilées par pays partenaires (cf. Annexes 10.18) ;

   (d) ***Aide publique au développement :*** la situation établie à partir des états mensuels sur la mobilisation des ressources financières extérieures par les Etats, constitue un cadre d'analyse ;

6. **Par secteur institutionnel :** pour le compte financier et la position extérieure globale, les données sont présentées selon les principaux secteurs institutionnels (cf. Annexes 10.1 à 10.3 et 10.20) ;

7. **Par branche d'activités :** le nouveau dispositif permet de collecter et d'analyser les données par branche d'activités, conformément à la nomenclature de la Classification Internationale Type par Industrie (CITI). Cette approche constitue un moyen pour évaluation de la sensibilité des branches d'activités aux chocs externes.

39 Données issues des travaux de la Cellule sous-régionale chargée de la réconciliation des échanges intra-UEMOA.

PROPOSITION DE PLAN DE DE REDACTION

RESUME

INTRODUCTION

I- COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES

1.1- Balance commerciale de biens

1.1.1- Exportations de biens

1.1.1.1- Evolution globale des exportations de biens

1.1.1.2- Composition des exportations de biens

1.1.1.3- Orientation géographique des exportations

1.1.2- Importations de biens

1.1.2.1- Evolution globale des exportations de biens

1.1.2.2- Composition des exportations de biens

1.1.2.3- Orientation géographique des exportations

1.2- Balance de services

1.2.1- Exportations de services

1.2.2- Importations de services

1.3- Compte de revenu primaire

1.4- Compte de revenu secondaire

II- COMPTE DE CAPITAL

2.1- Acquisition ou cessions d'actifs non financiers non produits

2.2- Transferts de capital

III- COMPTE FINANCIER

3.1- Investissements directs étrangers

3.2- Investissements de portefeuille

3.3- Dérivés financiers

3.4- Autres investissements

IV- CAPITAUX MONETAIRES

4.1- Avoirs et engagements de la Banque centrale

4.2- Avoirs et engagements des autres institutions de dépôts

4.3- Avoirs et engagements de la Banque centrale et des autres institutions de dépôts

V- POSITION EXTERIEURE GLOBALE

5.1- Evolution de la position extérieure globale nette

5.2- Ventilation sectorielle de la position extérieure globale

5.3- Structure géographique de la position extérieure globale

CONCLUSION

ANNEXES

Annexe 11.2 : Proposition de tableaux d'analyse des donnEes de la balance des paiements et de la position extErieure globale[40]

Tableau 11.1 : Balance des paiements en termes de transactions (Présentation résumée)

(En millions de FCFA)

	Poste	Crédit	Débit	Solde
1	**Compte des transactions courantes**			
1.A	**Biens et services**			
1.A.a	**Biens**			
1.A.a.1	Marchandises générales			
1.A.a.1.1	*Dont : Réexportations*			
1.A.a.2	Exportations nettes dans le cadre du négoce			
1.A.a.3	Or non monétaire			
1.A.b	**Services**			
1.A.b.3	Transport			
1.A.b.3.0.2	*Dont : Fret*			
1.A.b.4	Voyage			
1.A.b.0	Autres services			
1.B	**Revenus primaires**			
1.B.1	Revenus des salariés			
1.B.2	Revenus des investissements			
1.B.3	Autres revenus primaires			
1.C	**Revenus secondaires**			
1.C.1	Administrations publiques			
1.C.1.4	*Aides budgétaires*			
1.C.2	Autres secteurs			
1.C.2.1.1	*Dont : Envois de fonds des travailleurs*			
2	**Compte de capital**			
2.1	Acquisitions/cessions d'actifs non fin. non prod.			
2.2	Transfert en capital			
2.2.1	Administrations publiques			
	Remises de dettes			
2.2.2	Autres secteurs			
3	**Compte financier**			
3.1	Investissements directs			
3.2	Investissements de portefeuille			
3.3	Dérivés financiers			
3.4	Autres investissements			
3.5	Avoirs de réserves			
6	**Erreurs et omissions nettes**			

40 La liste des tableaux présentée ici n'est pas exhaustive. En particulier, les versions détaillées de la balance des paiements et de la position extérieure globale devront être annexées au document. Les analyses sur les échanges intra-UEMOA devraient également être accompagnées des matrices y afférentes.

Tableau 11.2 : Balance des paiements en termes de transactions (Optique BCEAO)

(En millions de FCFA)

	Poste	Crédit	Débit	Solde
1	**Compte des transactions courantes**			
1.A	**Biens et services**			
1.A.a	**Biens**			
1.A.a.1	Marchandises générales			
1.A.a.1.1	*Dont : Réexportations*			
1.A.a.2	Exportations nettes dans le cadre du négoce			
1.A.a.3	Or non monétaire			
1.A.b	**Services**			
1.A.b.3	Transport			
1.A.b.3.0.2	*Dont : Fret*			
1.A.b.4	Voyage			
1.A.b.0	Autres services			
1.B	**Revenus primaires**			
1.B.1	Revenus des salariés			
1.B.2	Revenus des investissements			
1.B.3	Autres revenus primaires			
1.C	**Revenus secondaires**			
1.C.1	Administrations publiques			
1.C.1.4	*Aides budgétaires*			
1.C.2	Autres secteurs			
1.C.2.1.1	*Dont : Envois de fonds des travailleurs*			
2	**Compte de capital**			
2.1	Acquisitions/cessions d'actifs non fin. non prod.			
2.2	Transfert en capital			
2.2.1	Administrations publiques			
	Remises de dettes			
2.2.2	Autres secteurs			
		Acquisition Nette d'actifs	**Accroissement net de passif**	**Solde**
3	**Compte financier**			
3.1	Investissements directs			
3.2	Investissements de portefeuille			
3.3	Dérivés financiers			
3.4	Autres investissements			
3.4.0.3	Administration publique			
3.4.0.4	Autres secteurs			
6	**Erreurs et omissions nettes**			
7	**Solde global**			
8	**Avoirs et engagements extérieurs**			
8.1	Banque centrale			
8.2	Autres institutions de dépôts			

Tableau 11.3 : Evolution récente de la balance des paiements en termes de transactions

(En millions de FCFA)

	Poste	Année (n-4)	Année (n-3)	Année (n-2)	Année (n-1)	Année (n)
1	**Compte des transactions courantes**					
1.A	**Biens et services**					
1.A.a	**Biens**					
1.A.a.1	Marchandises générales					
1.A.a.1.1	*Dont : Réexportations*					
1.A.a.2	Exportations nettes dans le cadre du négoce					
1.A.a.3	Or non monétaire					
1.A.b	**Services**					
1.A.b.3	Transport					
1.A.b.3.0.2	*Dont : Fret*					
1.A.b.4	Voyage					
1.A.b.0	Autres services					
1.B	**Revenus primaires**					
1.B.1	Revenus des salariés					
1.B.2	Revenus des investissements					
1.B.3	Autres revenus primaires					
1.C	**Revenus secondaires**					
1.C.1	Administrations publiques					
1.C.1.4	*Aides budgétaires*					
1.C.2	Autres secteurs					
1.C.2.1.1	*Dont : Envois de fonds des travailleurs*					
2	**Compte de capital**					
2.1	Acquisitions/cessions d'actifs					
2.2	Transfert en capital					
2.2.1	Administrations publiques					
	Remises de dettes					
2.2.2	Autres secteurs					
3	**Compte financier**					
3.1	Investissements directs					
3.2	Investissements de portefeuille					
3.3	Dérivés financiers					
3.4	Autres investissements					
3.4.0.3	Administration publique					
3.4.0.4	Autres secteurs					
6	**Erreurs et omissions nettes**					
7	**Solde global**					
8	**Avoirs et engagements extérieurs**					
8.1	Banque centrale					
8.2	Autres institutions de dépôts					

Tableau 11.4 : Compte de transactions courantes

(En millions de FCFA)

Poste	Année (n-4)	Année (n-3)	Année (n-2)	Année (n-1)	Année (n)
Biens et services					
Biens					
Services					
Revenus primaires					
Revenus secondaires					
Solde du compte courant					
Solde du compte courant (hors dons)					
PIB Nominal					
Solde courant (en pourcentage du PIB)					

Tableau 11.5 : Compte de biens et services

(En millions de FCFA)

Poste	Année (n-4)	Année (n-3)	Année (n-2)	Année (n-1)	Année (n)
Exportations de biens et services					
Importations de biens et services					
Balance commerciale de biens et services					
Taux de couverture des importations par les exportations (en pourcentage)					
Degré d'ouverture commerciale (en pourcentage)					

Tableau 11.6 : Compte de biens

(En millions de FCFA)

Poste	Année (n-4)	Année (n-3)	Année (n-2)	Année (n-1)	Année (n)
Exportations de biens					
Importations de biens					
Balance commerciale de biens					
Taux de couverture des importations par les exportations (en pourcentage)					
Degré d'ouverture commerciale (en pourcentage)					

Tableau 11.7 : Evolution des exportations de biens

(En millions de FCFA)

Poste	Année (n-4)	Année (n-3)	Année (n-2)	Année (n-1)	Année (n)
Marchandises générales					
Dont réexportations					
Exportations nettes de biens dans le cadre du négoce					
Or non monétaire					
Total exportations de biens					

Tableau 11.8 : Exportations par principaux produits[41]

(En millions de FCFA)

Poste	Année (n-4)	Année (n-3)	Année (n-2)	Année (n-1)	Année (n)
Produits 1					
Produits 2					
Produits 3					
Produits 4					
Total exportations de biens					

41 Ressortir les produits jugés les plus importants à l'exportation et résumer le reste dans une rubrique « Produits divers ».

Annexe 10.9 : Ventilation géographique des exportations de marchandises

(Valeur en millions FCFA)

ZONES GEOGRAPHIQUES (**)	Année (n-4)	Année (n-3)	Année (n-2)	Année (n-1)	Année (n)
EUROPE					
UNION EUROPEENNE					
ZONE EURO					
France					
Allemagne					
Italie					
Pays-Bas					
Belgique					
AUTRES PAYS DE L'UE					
Royaume-Uni					
AUTRES PAYS D'EUROPE					
Suisse					
Russie					
AFRIQUE					
UEMOA					
Bénin					
Burkina					
Côte d'Ivoire					
Guinée-Bissau					
Mali					
Niger					
Sénégal					
Togo					
CEDEAO (hors UEMOA)					
Nigeria					
Ghana					
Autres pays CEDEAO					
CEMAC					
Cameroun					
Gabon					
AUTRES PAYS D'AFRIQUE					
Afrique du Sud					
Maroc					
Tunisie					
Algérie					
Libye					
Egypte					
AMERIQUE					
USA					
Canada					
Brésil					
ASIE					
Chine					
Japon					
Inde					
Pakistan					
Emirats arabes unis					
Thaillande					
Autres pays					
TOTAL					

(**) Cette liste est indicative. D'autres pays pourraient être ajoutés en fonction de leur importance.

Tableau 11.10 : Evolution des importations de biens

(En millions de FCFA)

Poste	Année (n-4)	Année (n-3)	Année (n-2)	Année (n-1)	Année (n)
Marchandises générales					
Or non monétaire					
Total importations de biens					
Importations de biens / PIB					

Tableau 11.11 : Importations par principaux produits

(En millions de FCFA)

Poste	Année (n-4)	Année (n-3)	Année (n-2)	Année (n-1)	Année (n)
Produits alimentaires					
Autres biens de consommation courante					
Produits énergétiques					
Matières premières et biens intermédiaires					
Biens d'équipement					
Produits divers					
Total importations de biens CAF					
Total importations de biens FOB					

Annexe 10.12 : Ventilation géographique des importations de marchandises

(Valeur en millions FCFA)

ZONES GEOGRAPHIQUES (**)	Année (n-4)	Année (n-3)	Année (n-2)	Année (n-1)	Année (n)
EUROPE					
UNION EUROPEENNE					
ZONE EURO					
France					
Allemagne					
Italie					
Pays-Bas					
Belgique					
AUTRES PAYS DE L'UE					
Royaume-Uni					
AUTRES PAYS D'EUROPE					
Suisse					
Russie					
AFRIQUE					
UEMOA					
Bénin					
Burkina					
Côte d'Ivoire					
Guinée-Bissau					
Mali					
Niger					
Sénégal					
Togo					
CEDEAO (hors UEMOA)					
Nigeria					
Ghana					
Afrique du Sud					
CEMAC					
Cameroun					
Gabon					
AUTRES PAYS D'AFRIQUE					
Afrique du Sud					
Maroc					
Tunisie					
Algérie					
Libye					
Egypte					
AMERIQUE					
USA					
Canada					
Brésil					
ASIE					
Chine					
Japon					
Inde					
Pakistan					
Emirats arabes unis					
Thaillande					
Autres pays					
TOTAL					

(**) Cette liste est indicative. D'autres pays pourraient être ajoutés en fonction de leur importance.

Tableau 11.13 : Evolution de la balance des services

(En millions de FCFA)

Poste	Année (n-4)	Année (n-3)	Année (n-2)	Année (n-1)	Année (n)
Transport					
Dont fret					
Voyage					
Autres services					
Total services nets					

Tableau 11.14 : Evolution du compte du revenu primaire

(En millions de FCFA)

Poste	Année (n-4)	Année (n-3)	Année (n-2)	Année (n-1)	Année (n)
Rémunérations des salariés					
Revenus des investissements					
Dont intérêts sur la dette publique					
Autres revenus primaires					
Revenu primaire net					

Tableau 11.15 : Evolution du compte du revenu secondaire

(En millions de FCFA)

Poste	Année (n-4)	Année (n-3)	Année (n-2)	Année (n-1)	Année (n)
Administration publique					
Dont aide budgétaire					
Autres secteurs					
Dont envois de fonds des travailleurs					
Revenu secondaire net					

Tableau 11.16 : Evolution du compte de capital

(En millions de FCFA)

Poste	Année (n-4)	Année (n-3)	Année (n-2)	Année (n-1)	Année (n)
Acquisitions/cessions d'actifs non financiers non produits					
Transferts de capital					
Administration publique					
Dont remises de dettes					
Autres secteurs					
Solde du compte de capital					

Tableau 11.17 : Evolution du compte financier[42]

(En millions de FCFA)

Poste	Année (n-4)	Année (n-3)	Année (n-2)	Année (n-1)	Année (n)
Investissements directs					
Investissements de portefeuille					
Dérivés financiers					
Autres investissements					
Solde du compte financier					

42 Les données analysées dans ce tableau proviennent de la balance des paiements optique BCEAO.

Annexe 10.18 : Ventilation géographique des investissements directs étrangers

(Valeur en millions FCFA)

ZONES GEOGRAPHIQUES (**)	Année (n-4)	Année (n-3)	Année (n-2)	Année (n-1)	Année (n)
EUROPE					
UNION EUROPEENNE					
ZONE EURO					
France					
Allemagne					
Italie					
Pays-Bas					
Belgique					
AUTRES PAYS DE L'UE					
Royaume-Uni					
AUTRES PAYS D'EUROPE					
Suisse					
Russie					
AFRIQUE					
UEMOA					
Bénin					
Burkina					
Côte d'Ivoire					
Guinée-Bissau					
Mali					
Niger					
Sénégal					
Togo					
CEDEAO (hors UEMOA)					
Nigeria					
Ghana					
Afrique du Sud					
CEMAC					
Cameroun					
Gabon					
AUTRES PAYS D'AFRIQUE					
Afrique du Sud					
Maroc					
Tunisie					
Algérie					
Libye					
Egypte					
AMERIQUE					
USA					
Canada					
Brésil					
ASIE					
Chine					
Japon					
Inde					
Pakistan					
Emirats arabes unis					
Thaillande					
Autres pays					
TOTAL					

(**) Cette liste est indicative. D'autres pays pourraient être ajoutés en fonction de leur importance.

Tableau 11.19 : Variation de la position extérieure globale nette

(En millions de FCFA)

	Poste	Début de période	Autres flux	Fin de période
A	**Stock d'actifs financiers**			
1	Investissements directs			
2	Investissements de portefeuille			
3	Dérivés financiers			
4	Autres investissements			
4.1	Autres titres de participation			
4.2	Monnaie fiduciaire et dépôts			
4.3	Prêts			
4.4	Régime d'assurance, de pens. et de garant.			
4.5	Crédits commerciaux			
4.6	Autres comptes à payer/à recevoir			
5	Avoirs de réserves			
5.1	Or monétaire			
5.2	Droits de tirage spéciaux			
5.3	Position de réserve au FMI			
5.4	Autres avoirs de réserve			
B	**Stock de passifs financiers**			
1	Investissements directs			
2	Investissements de portefeuille			
3	Dérivés financiers			
4	Autres investissements			
4.1	Autres titres de participation			
4.2	Monnaie fiduciaire et dépôts			
4.3	Prêts			
4.4	Régime d'assurance, de pens. et de garant.			
4.5	Crédits commerciaux			
4.6	Autres comptes à payer/à recevoir			
4.7	Droits de tirage spéciaux			
C	**Position extérieure globale nette (A) - (B)**			

Tableau 11.20 : Ventilation sectorielle de la position extérieure globale (fin de période)

(En millions de FCFA)

	Poste	Banque centrale	Autres institutions de dépôts	Administration publique	Autres secteurs			Total
					Sous total	Autres Sté. Financières	Sté. Non Financières	
	Stock d'actifs financiers							
1	Investissements directs							
2	Investissements de portefeuille							
3	Dérivés financiers							
4	Autres investissements							
5	Avoirs de réserves		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
5.1	Or monétaire		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
5.2	Droits de tirage spéciaux		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
5.3	Position de réserve au FMI		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
5.4	Autres avoirs de réserve		n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
	Stock de passifs financiers							
1	Investissements directs							
2	Investissements de portefeuille							
3	Dérivés financiers							
4	Autres investissements							
	Position extérieure globale nette							

n.a. (non applicable) : aucune donnée dans cette cellule.

Tableau 11.21 : Orientation géographique de la position extérieure globale (fin de période)

(En millions de FCFA)

	Poste	Autres pays de l'UEMOA	Zone euro	Autres pays	Total
	Stock d'actifs financiers				
1	Investissements directs				
2	Investissements de portefeuille				
3	Dérivés financiers				
4	Autres investissements				
5	Avoirs de réserve				
5.1	Or monétaire				
5.2	Droits de tirage spéciaux				
5.3	Position de réserve au FMI				
5.4	Autres avoirs de réserve				
	Stock de passifs financiers				
1	Investissements directs				
2	Investissements de portefeuille				
3	Dérivés financiers				
4	Autres investissements				
	Position extérieure globale nette				

BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 - Dakar - Sénégal
www.bceao.int

IMPRIMERIE BCEAO